



Maitre d'Ouvrage :	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE</b> 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	<b>Assemblia Mandataire</b> au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02
Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	<b>M2026.03</b>
Information CHORUS :	<a href="https://chorus-pro.gouv.fr">https://chorus-pro.gouv.fr</a> SIRET Mandataire : assemblia la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

## ACTE D'ENGAGEMENT

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	<b>737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)</b>
Intitulé du lot :	<b>LOT 03 RAVALEMENTS DE FACADES</b>
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire/ Mandataire	<b>Nom Entreprise : SARL KESER</b> <b>Adresse :</b> 1 boulevard Charles de Gaulle – 63360 Gerzat <b>Mail :</b> <a href="mailto:contact@keserfacades.com">contact@keserfacades.com</a> <b>Tél :</b> 04 73 24 26 64 <b>SIRET :</b> 409 202 157 00056
-----------------------	--

## 1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REJETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

## 2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
158 GRANDE RUE BP 23  
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne  
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE  
91 AV JB MARROU  
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

### 3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

#### N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
- Ou Conjoint avec mandataire solidaire
- Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	<b>KESER</b>
Prénom	<b>Gazi</b>
Qualité	<b>Gérant</b>
Agissant pour le compte de la société	<b>SARL KESER</b>
PME	<b>OUI</b>
Adresse	<b>1 boulevard Charles de Gaulle – 63360 GERZAT</b>
Téléphone	<b>04 73 24 26 64</b>
Adresse courriel	<a href="mailto:contact@keserfacades.com">contact@keserfacades.com</a>
Numéro SIRET (14 chiffres)	<b>409 202 157 00056</b>
Code APE	<b>4399C</b>
Numéro de TVA intracommunautaire	<b>FR91409202157</b>

#### N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE

Je soussigné :

Nom	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>
Prénom	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>
Qualité	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>
Agissant pour le compte de la société	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>
PME	<b>Choisissez un élément.</b>
Adresse	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>
Téléphone	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>
Adresse courriel	<b>Cliquez ici pour taper du texte.</b>

Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de TVA intracommunautaire	Cliquez ici pour taper du texte.

S'engage, au nom des membres du groupement <sup>1</sup>, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

## 4 - Dispositions générales

### 4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

### 4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

### 4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

## 5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE:

Prix forfaitaire en euros HT	185 000,00 €
Taux de TVA 20%	37 000,00 €
Prix forfaitaire en euros TTC	222 000,00 €

**Variante exigées :**

Sans objet

**Prestations supplémentaires éventuelles :**

Sans objet

## 6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

## 7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

## 8 – Clauses d'insertion sociales par l'économie

L'entreprise attributaire :

- Déclare avoir pris connaissance de l'annexe au présent Acte d'Engagement relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur des publics prioritaires.
- S'engage à réserver, dans l'exécution du marché, un minimum de **129 heures** de travail nécessaires à la production des prestations pour assurer la mise en œuvre de l'action d'insertion.
- S'engage à transmettre à la demande de la Cellule Emploi Grands Chantiers, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action selon un tableau transmis par la Cellule.

Un document relatif aux modalités d'application de la clause d'insertion sociale est annexé au présent AE. (Lorsque le candidat est concerné par cette mesure).

## 9 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément \***:

- Ouvert au nom de : SARL KESER

pour les prestations suivantes : Ravalement de façades

Domiciliation : CREDIT AGRICOLE

Code banque : 16806 Code guichet : 05100 N° de compte : 66070940176 Clé RIB : 91

IBAN : FR76 1680 6051 0066 0709 4017 691

BIC : AGRIFRPP868

- Ouvert au nom de : **Cliquez ici pour taper du texte.**

pour les prestations suivantes : .....

Domiciliation : .....

Code banque : \_\_\_\_\_ Code guichet : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_ Clé RIB : \_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_

(\*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur <sup>1</sup> :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		

Total :		
---------	--	--

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

## 10 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

## 11 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction

Lot(s)	Code principal	Description
03	45443000-4	Travaux de façade

## 12 - Signature

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (~~nous affirmons~~) sous peine de résiliation du marché à mes (~~nos~~) torts exclusifs que la (~~les~~) société(s) pour laquelle (~~lesquelles~~) j'interviens (~~nous intervenons~~) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement <sup>1</sup>

**Gazi  
KESER**

Signature  
numérique de Gazi  
KESER  
Date : 2025.09.02  
14:10:47 +02'00'

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

## LOT 03 RAVALEMENTS DE FACADES


Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	<b>185 000.00 € HT</b>
Taux de TVA 20%	<b>37 000.00</b>
Prix forfaitaire en euros TTC	<b>222 000.00 €</b>

La présente offre est acceptée

A .....

Le .....

 Signature numérique de  
rachid kander  
DN : c=FR, o=assembli,  
ou=0002.860200310,  
cn=rachid kander, sn=kander,  
givenName=rachid,  
serialNumber=51b637d3df14  
de6d1d99ae4556b7c6263c92  
3dbd,  
2.5.4.97=NTRFR-860200310  
Date : 2026.01.09 08:57:29  
+01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du .....

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

et devant être exécutée par : ..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature**

**ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS**

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : .....Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

## ANNEXE N° 2 – CONDITIONS D'APPLICATION DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION

Conformément à l'article L2112-2 du Nouveau Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019, cette opération fait l'objet d'une action d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires suivants :

- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Bénéficiaire des minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Parents isolés
- Travailleurs handicapés
- Jeunes avec qualification infra V âgés de 16 à 25 ans
- Habitants des quartiers prioritaires

### 1. Conditions d'applications

**Cette clause est une condition d'exécution obligatoire du marché.**

L'acheteur public impose la réalisation d'une **clause sociale « heures d'insertion »** afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Il confie aux **facilitateurs de la Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC) le rôle d'interlocuteurs uniques** pour le titulaire du marché dans la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Dans un délai d'un mois maximum suivant la notification du marché, le titulaire prend contact avec la **Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC)** afin de définir les modalités opérationnelles d'exécution de la clause. Lorsque le titulaire propose de potentiels bénéficiaires, la CEGC vérifie leur **éligibilité**.

### 2. Modalités d'exécution de la clause sociale d'insertion

Quelle que soit l'option retenue, l'embauche doit être réalisée post-notification du marché, au cours de son exécution et en lien avec son objet.

L'exécution de cette clause prendra à minima une des formes suivantes :

- **1e option :**

Embauche directe par l'entreprise titulaire du marché, ou par ses sous-traitants d'une personne éligible (voir paragraphe 2 Conditions d'éligibilité).

Cette embauche peut se réaliser par tous les types de contrats de travail : CDD, CDI, contrats en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation), contrats aidés...

A noter que dans le cadre de contrat de professionnalisation et de contrat d'apprentissage, les heures de formation réalisées durant le contrat sont valorisables au titre de la clause sociale d'insertion.

Le titulaire est libre du choix du profil embauché, sous réserve de son éligibilité, mais il s'engage dans la définition des missions et son intégration au sein de l'entreprise, de sorte que le candidat bénéficie d'une véritable insertion professionnelle.

- **2e option :**

Mise à disposition du titulaire de personnel éligible par une structure qualifiée.

Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), d'une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), d'une entreprise de travail temporaire (ETT), d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'une association intermédiaire (AI) ou d'un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Cet organisme se chargera du recrutement, du suivi et de l'accompagnement du personnel éligible à l'insertion mis à disposition, qui sera encadré par le titulaire.

- **3e option :**

Le recours à la co-traitance et à la sous-traitance à une structure parmi celles citées ci-après.

Il peut s'agir du recours à une Entreprise d'Insertion (EI), à un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), à une Entreprise Adaptée (EA), à un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), à une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI), à un Travailleur Indépendant Handicapé (TIH).

Le titulaire peut sous-traiter en partie ou totalité la part de travail réservée à l'action d'insertion. Il s'engage à informer le facilitateur afin de recueillir au préalable sa validation quant à la répartition de la volumétrie d'insertion entre titulaire et sous-traitant (qui doit être cohérente au regard des volumes financiers et de la nature des prestations confiées au sous-traitant). Le titulaire restant responsable de l'exécution du marché, de l'obligation d'insertion et des pénalités prévues en cas de manquement.

La forme d'insertion retenue au début du marché pourra être modifiée en cours d'exécution du marché au gré du titulaire, après validation de la Cellule Emploi Grands Chantiers.

### 3. Rôle des facilitateurs

#### Appui et conseil :

Les facilitateurs apportent un soutien méthodologique au titulaire du marché public pour l'aider à satisfaire les actions d'insertion. Ils répondent également **aux demandes de conseils ou d'appuis formulées par le titulaire** dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Pour ce faire, ils peuvent :

- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements par la diffusion d'offres d'emploi, la recherche et la présentation de candidats ;
- S'assurer, si nécessaire, de la mise en place d'un accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration ;
- Apporter, si besoin est, des réponses en matière d'ingénierie de formation pour satisfaire aux besoins de compétences définis avec les entreprises.

L'accompagnement par les facilitateurs de clauses sociales d'insertion offre l'opportunité de :

- Faciliter et favoriser le recrutement local par les entreprises et répondre à leurs besoins de main d'œuvre qualifiée pour la bonne réalisation de l'ensemble des prestations ;
- Contribuer à une meilleure insertion des demandeurs d'emploi, et participer, ainsi, à la lutte contre le chômage et l'exclusion ;
- Qualifier les publics en fonction des besoins exprimés par les professionnels et valider leurs acquis ;
- Sécuriser les parcours d'insertion par la pérennisation des emplois.

Lien avec les facilitateurs de clauses sociales d'insertion :

- Les facilitateurs sont conviés aux réunions de démarrage pour présenter la clause sociale d'insertion aux entreprises concernées.
- Les entreprises prennent contact avec les facilitateurs dans un délai d'un mois post-notification du marché (ou un mois avant leur intervention sur le marché), ou à défaut ces derniers prennent l'initiative de contacter les titulaires, s'en suit : (re)-présentation de la clause sociale d'insertion, échanges en vue de déterminer le choix de la modalité retenue, échanges en vue d'un éventuel recrutement, échanges autour de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion.
- Pendant l'exécution du marché, les entreprises, leurs co-traitants ou sous-traitants ou des structures qualifiées fournissent les informations nécessaires au suivi de la clause aux facilitateurs.
- Un reporting des heures effectuées pourra être fait aux entreprises à tout moment, à leur demande.
- Les facilitateurs peuvent fournir aux entreprises, à leur demande, une "Attestation de réalisation des heures d'insertion" une fois que le quota des heures dues a été atteint.

#### Suivi et l'évaluation du volume insertion

Le titulaire, le sous-traitant ou la structure employeuse, produisent et transmettent à la CEGC tous les renseignements permettant la vérification de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion et ceux relatifs à l'exécution des heures d'insertion, à savoir : le Nom/Prénom, la date de naissance, l'adresse, la nationalité, le niveau de qualification, au besoin le numéro de sécurité sociale, le type de contrat, la date de début et de fin de contrat, le poste occupé ainsi que les heures réalisées mensuellement. Ces informations peuvent être retrouvées dans les documents ci-dessous, pouvant être adressés au facilitateur :

- Le CV
- Le contrat de travail (reprenant les éléments liés à l'embauche, le type de contrat, la date d'embauche et la date de fin éventuelle et les heures de travail mensuelles).

- Les fiches de paie, au besoin.

Le manquement avéré du titulaire à son action d'insertion, ou le refus caractérisé de transmission d'information, peut entraîner l'application de pénalités définies à l'article Pénalités de la présente annexe.

Les facilitateurs de la CEGC sont joignables, pendant toute la durée des marchés aux coordonnées suivantes :

### **Cellule Emploi Grands Chantiers**

Adresse : 67 Boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand

Adresse électronique de contact : [plie@clermontmetropole.eu](mailto:plie@clermontmetropole.eu)

Téléphone : 04 73 98 35 79

## **4. Conditions d'éligibilité des bénéficiaires de la clause sociale d'insertion**

Les personnes visées par l'action d'insertion professionnelle relèvent notamment de l'une des catégories suivantes :

### **Personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l'Etat :**

- Personnes prises en charge dans les secteurs adapté ou protégé : salariés des entreprises adaptées (EA), des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ou usagers des ESAT
- Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est-à-dire :
  - Mises à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
  - Salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier chantier d'insertion (ACI)
- Personnes employées par une régie de quartier ou de territoire agréée ;
- Personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième Chance (E2C) ;
- Personnes en parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Personnes sous-main de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ou affectées à un emploi auprès d'un concessionnaire de l'administration pénitentiaire.

La liste des structures du handicap et de l'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par le facilitateur.

### **Personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail :**

- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à France Travail) sans activité ou en activité partielle (moins de 6 mois dans les 12 derniers mois) ;
- Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;
- Personnes ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'allocation d'Insertion (AI), de l'allocation veuvage, ou de l'allocation d'invalidité ;
- Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi ;
- Sans qualification (infra niveau 3, soit niveau inférieur au CAP/BEP) et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ;
- Diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur ;
- Demandeurs d'emploi seniors (plus de 50 ans) inscrits à France Travail ;
- Jeunes en suivi renforcé de type Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), Service Militaire Adapté (SMA), Service Militaire Volontaire (SMV), en parcours Contrat Engagement Jeune (CEJ) ;
- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi ;
- Personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;

- Personnes rencontrant des difficultés particulières sur proposition motivée de France Travail, des maisons de l'emploi, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), des missions locales, de Cap emploi ou des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à la mise en œuvre du dispositif et à la réalisation des heures d'insertion.

## 5. Durée d'éligibilité à la clause sociale heures d'insertion

A compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause sociale d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif des clauses sociales heures d'insertion pour une durée de 24 mois. Ainsi, les heures d'insertion réalisées par celle-ci peuvent être valorisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion durant toute cette période.

Dans le cas d'une embauche en CDI à la suite d'un CDD ou d'une mise à disposition, les heures de travail réalisées pourront être valorisées 12 mois de plus, dans une limite d'éligibilité de 36 mois.

## 6. Principe de mutualisation des heures d'insertion

Afin de favoriser la construction de parcours longs, qualifiants et menant à l'emploi durable, les acheteurs publics du territoire valident un principe de mutualisation des heures d'insertion. Ainsi, le contrat de travail d'un candidat embauché par une entreprise dans le cadre d'une clause sociale « heures d'insertion », pourra être valorisé lors de son intervention sur ses autres marchés comportant une même clause, même si l'embauche n'est pas postérieure à la notification du marché.

La première embauche effectuée dans le cadre d'une mutualisation, devra se faire post-notification d'un marché comportant une clause sociale « heures d'insertion ».

La valorisation d'heures dans le cadre de la mutualisation devra être actée après validation de l'éligibilité du candidat par un facilitateur de la CEGC.

## 7. Contrôle de l'action d'insertion

Il sera procédé au contrôle de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le prestataire s'est engagé. A cet effet, le prestataire produit, à la demande de la cellule Emploi Grands Travaux, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action.

En cas de manquement grave du titulaire à son engagement d'insertion ou de refus caractérisé de transmission d'information, le Maître d'ouvrage peut procéder à l'application de pénalités prévue à l'article ci-dessous « Pénalités relatives à l'insertion ».

En tout état de cause, à partir du moment où le titulaire ne peut plus assurer son engagement, il doit informer par courrier le maître d'ouvrage (CEGC). Dans ce cas, la CEGC étudiera avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs.

## 8. Pénalités relatives à la clause sociale d'insertion :

Lors des contrôles mensuels ou trimestriels de l'action d'insertion et à l'occasion de la réception des travaux, un bilan intermédiaire et/ou final des opérations d'insertion sera dressé.

- La simple constatation par le maître d'ouvrage de la mauvaise ou non-exécution des conditions du marché par l'entreprise peut entraîner une pénalité de 50€ par heure d'insertion non réalisée.
- En cas de non-transmission des renseignements cités à l'article 2 de cette présente annexe, le titulaire se voit appliquer une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.
- En cas d'absence injustifiée à une réunion de suivi de l'exécution de la clause sociale « heures d'insertion », le titulaire se voit appliquer, une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.

**Cas particulier menant à la suspension ou à la suppression de la clause sociale d'insertion, sans application de pénalités.**

En cas de difficultés rencontrées par le titulaire dans la mise en œuvre de son engagement, celui-ci doit les porter à la connaissance de l'acheteur public et du facilitateur de la CEGC.

Dans ce cas, l'acheteur public et le facilitateur, étudient au cas par cas avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'insertion.

- En cas de difficultés économiques, établies par un faisceau d'indices, l'entreprise attributaire peut demander à l'acheteur public la suspension ou la suppression de la clause sociale d'insertion.
- En cas de difficultés économiques qui se traduisent par le recours à de l'activité partielle, à l'engagement d'une procédure de licenciement pour motif économique ou à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, l'acheteur annule la clause sociale d'insertion.

Après réception de la demande et des justificatifs, la CEGC procède à l'instruction de la demande et précise la période de suspension des stipulations de la clause sociale d'insertion.

Dès lors, le titulaire peut bénéficier de la suspension de l'application des stipulations de la clause sociale d'insertion si les fonctions impactées par la mesure en cause correspondent à celles prévues au marché. Par ailleurs, la durée de la mesure en cause doit intervenir pendant la durée d'exécution effective



Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° assuré : 587318N  
N° contrat : 1247000 / 001 466052/0  
N° SIREN : 409202157

1.0000000294.-1763.20251113 1\_sg10 -

8251113235201150000498



Pour tout renseignement contacter :  
SMABTP CLERMONT-FERRAND  
18 RUE DE SARLIEVE  
63800 COURNON D AUVERGNE  
Tél. : 01.58.01.32.50  
Courriel : marjorie\_maubert@smabtp.fr

KESER  
1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT

## Attestation d'assurance

### CAP 2000

Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMABTP ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle CAP 2000 numéro 587318N1247000 / 001 466052/0.



## 1 - PERIMETRE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES GARANTIES

Seules les activités professionnelles suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Ravalement en maçonnerie
- Protection des façades - Imperméabilisation des façades - classe I2 I2 I3 - Etanchéité des façades - classe I4 -
- Peinture - Ravalement
- Isolation thermique - ITE par l'extérieur (bardage et vêtue) - pose d'isolant en sous face de plancher
- Enduits hydrauliques
- Carrelages mosaïques - y compris la pose de parements extérieurs, briquettes, plaquettes.
- Marbrerie du bâtiment
- Métallerie - Serrurerie (sans charpente) - y compris la réalisation de pose de couvertines alu
- Murs rideaux et façades industrielles - y compris bardage

Lorsque l'assuré donne des travaux en sous-traitance, la garantie lui reste acquise même s'ils ne correspondent pas aux activités déclarées ci-dessus.

## 2 - GARANTIES D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET COMPLEMENTAIRE POUR LES OUVRAGES SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : activités listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du  
bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance  
sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à  
directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296





N° assuré : 587318N  
N° contrat : 1247000 / 001 466052/0  
N° SIREN : 409202157  
Attestation

2/5

- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 26 000 000 €.  
Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date ;
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P, ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P ;
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics ;
  - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P ;
  - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mise en oeuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com))

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

-----Tableau de la garantie d'assurance de responsabilité décennale obligatoire en page suivante-----





N° assuré : 587318N  
 N° contrat : 1247000 / 001 466052/0  
 N° SIREN : 409202157  
 Attestation

3/5

## 2.1 - ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.  La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	<b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	<b>Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	<b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

## 2.2 - GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage, sans pouvoir excéder en cas de CCRD :

- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros oeuvre,
- 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros oeuvre.





N° assuré : 587318N  
N° contrat : 1247000 / 001 466052/0  
N° SIREN : 409202157  
Attestation

4/5

## 2.3 - GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré en cas de dommages matériels affectant les éléments d'équipements relevant de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du code civil.

Cette garantie est accordée pour une durée de deux ans à compter de la réception et pour un montant de 1 000 000 euros par sinistre.

## 3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DOM ;
- aux opérations de construction non soumises à l'obligation d'assurance dont le coût total de construction H.T. tous corps d'état (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 6 000 000 €. Au-delà de ce montant, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de l'assureur un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, les garanties du contrat ne s'appliqueront pas
- aux activités, travaux, produits et procédés de construction listés au paragraphe 2 ci-avant.

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur. Tous travaux, ouvrages ou opérations ne correspondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet sur demande spéciale de l'assuré d'une garantie spécifique, soit par contrat soit par avenant.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance mentionnés au contrat, y compris en sa qualité de sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792-2, 1792-4-1 et 1792-4-2 du code civil.	1 000 000 euros par sinistre

## 4 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE (DOMMAGES EXTERIEURS A L'OUVRAGE)

Le contrat garantit la responsabilité civile de l'assuré en cas de dommages causés à des tiers en cours ou après exécution de ses travaux en dehors de tout dommage à l'ouvrage.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux activités professionnelles listées au paragraphe 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 19 804 800 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances.

Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)





N° assuré : 587318N  
N° contrat : 1247000 / 001 466052/0  
N° SIREN : 409202157  
Attestation

5/5

Nature de la garantie	Montant de garantie
Dommages corporels	8 000 000 euros par sinistre
Dommages matériels	1 000 000 euros par sinistre
Dommages immatériels	500 000 euros par sinistre
Limite pour dommages matériels et immatériels résultant d'une erreur d'implantation	100 000 euros par sinistre
Limite pour tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dus ou liés à l'amiante ou à tout matériau contenant de l'amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement	500 000 euros par sinistre et par an



La présente attestation ne peut pas engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,  
le 13/11/2025

Le Directeur Général



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

**Références à rappeler :**

Votre identifiant CIBTP : 8301469-001-15

KESER

SIRET : 40920215700056

**Pour nous contacter :**

Votre espace dédié sur Cibtp-raa.fr

Equipe : CL\_001

Téléphone : 04 73 93 92 20

Contact : cibtp-raa.fr/entreprise/contact

KESER

MMME MOULAY ABBIH

1 BD CHARLES DE GAULLE

63360 GERZAT

**CODE DE SECURITE**

Numéro de l'attestation : 0008301469PR\_001147474029

Vérifier l'authenticité et la validité de l'ensemble des données portées sur ce document (date de délivrance, raison sociale...) sur Cibtp-raa.fr, espace ENTREPRISE, rubrique SERVICES EN LIGNE puis AUTHENTIFICATION DES ATTESTATIONS DE MARCHES, ou avec le lien suivant: [mon-espace.cibtp.fr/12/adh/authenticite-attestation-marche](http://mon-espace.cibtp.fr/12/adh/authenticite-attestation-marche)

Lyon, le 25 Septembre 2025

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES**

(Article L.2141-2 du code de la commande publique, Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise :

KESER

1 BD CHARLES DE GAULLE

63360 GERZAT

SIREN : 409202157 - N° Adhérent : 8301469

Je soussigné, AXEL LEMOINE, Directeur de la caisse, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Axel LEMOINE

Le Directeur



Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE  
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

**Numéro de délivrance** *Certificate number* : 21526803

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE** *Name of the company* :  
SARL KESER

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT** *Address of the main establishment* :  
1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT

**N° SIREN** *Tax identification number (SIREN number)* : 409202157

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes  
*is in good standing with respect to the following tax obligations* :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA  
*Filing of corporate income tax and VAT returns*
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>  
*Payment of VAT*
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>  
*Payment of corporate income tax*

**Date de délivrance** *Date of issue* : 18/11/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES RIOM  
EQUIPE IFU  
49 RUE DE TOULON  
63206 RIOM CEDEX  
  
Tél. : 0473644900  
SIE.RIOM@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **KESER Gazi** représentant légal de la société **S.A.R.L. KESER** déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics, des articles 45 et 48 de l'ordonnances n°2505-899 du 23 juillet 2015 et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

**a) Condamnation définitive :**

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-91, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

**b) Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

**c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**d) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**e) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**f) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**g) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**h) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**i) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit des entreprises justifiées d'un habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**D Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**k) Marchés de défense et de sécurité :**

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

**l) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

m) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

A Gerzat, le 07/08/2025

Nom, Prénom et qualité du signataire : KESER Gazi, gérant

Gazi

KESER

Signature  
numérique de  
Gazi KESER

Date : 2025.08.07  
09:37:07 +02'00'



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



## ATTESTATION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN ET ILLEGAL

Je soussigné,

Nom : KESER

Prénom(s) : Gazi

Représentant de l'entreprise : S.A.R.L. KESER

En qualité de : Gérant

Adresse du siège social de l'entreprise : 1 boulevard Charles de Gaulle

**Code Postal : 63360 - Ville : GERZAT**

**IV° SIRET : 409 202 157 000 56 & n° RC : 1996B00363**

**1. Atteste sur l'honneur que ma société s'est acquittée de toutes ses obligations au regard des articles L.143-3, L.143-5, L.620-3, L.324-10, L.341-6, L.5242-1 à L.5212-11 du code du Travail et en particulier :**

- > Qu'elle est régulièrement enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés,
- > Qu'elle a procédé aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale et par l'Administration Fiscale,
- > Qu'elle établit des bulletins de paie à ses salariés, qu'elle tient un livre et un registre du personnel,
- > Qu'elle remet à chacun de ses salariés un contrat de travail ou une lettre d'engagement ou tout autre document prévu par une convention ou un accord collectif attestant la date d'embauche,
- > Qu'elle n'emploie pas de salariés étrangers démunis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en FRANCE,
- > Qu'elle n'est d'une manière générale en règle avec toutes les obligations prescrites par les dispositions légales et réglementaires.

**2. M'engage à ce que ma société respecte ses obligations pendant toute la durée de ses relations contractuelles avec le Maître d'Ouvrage.**

A Gerzat, le 07/08/2025

**Gazi  
KESER**

Signature numérique  
de Gazi KESER

Date : 2025.08.07  
09:37:22 +02'00'

A CLERMONT-FERRAND, le 05/10/2025

URSSAF AUVERGNE  
TSA 10134  
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

**Nous contacter**

**Courriel:** depuis votre espace urssaf.fr  
**Tel.:** 3957

**Références**

**N°SIREN** 409202157

Page 1/2

**CADRE LÉGAL**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

**CODE DE SÉCURITÉ**

2OPTM8TGOTEHGL9

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](https://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

SARL KESER  
1 BD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT

**Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Olivia GRANGERODET



**CODE DE SÉCURITÉ**

2OPTM8TGOTEHGL9

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](http://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

SARL KESER  
12 RUE BENJAMIN FRANKLIN  
63360 GERZAT

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 45 salariés,  
*L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN*
- pour une masse salariale de 108072 euros,
- au titre du mois de août 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

**ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS**

**NUMÉRO SIRET**

1 BD CHARLES DE GAULLE

63360 GERZAT

40920215700056

**ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT**

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS\*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*\* à la date du 31/08/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND  
le : 05/10/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

\*\* Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS DC1  
**LETTRE DE CANDIDATURE**  
**DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS<sup>1</sup>**

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

#### A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
158 Grande Rue  
BP 23  
63260 AIGUEPERSE

#### B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

**Travaux pour la création d'un espace culturel à Randan (63)**

#### C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.) La candidature est présentée :

pour le marché public (en cas de non allotissement) ;

pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

pour le lot n°03 **Ravalement de façades**

ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (en cas d'annulation, si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt).

## D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

**SARL KESER Gazi**

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

**1 boulevard Charles de Gaulle – 63360 GERZAT**

■ Adresse électronique :

[contact@keserfacades.com](mailto:contact@keserfacades.com)

■ Numéros de téléphone et de télécopie :

**Tél. : 04.73.24.26.64**

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

**409 202 157 00056**

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint      OU       solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non      OU       Oui

**E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations**

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(\*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(\*\*) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(\*\*\*) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

**F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement****F1 – Exclusions de la procédure**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (\*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(\*). Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

**F2 – Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

**F3 - Capacités**

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :  
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (\*).

(\*). **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

## G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]*

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
  
- Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
  
- Adresse électronique :
  
- Numéros de téléphone et de télécopie :
  
- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL  
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT<sup>1</sup>**

*Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).*

*En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.*

*En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.*

*En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

**A - Identification de l'acheteur**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
158 Grande Rue  
BP 23  
63260 AIGUEPERSE**

**B - Objet de la consultation**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature)*

**Travaux pour la création d'un espace culturel à Randan (63)  
Lot n°3 : Ravalement de façades**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

### C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

- *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*  
**SARL KESER**
- *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*  
**1 boulevard Charles de Gaulle – 63360 GERZAT**
- *Adresse électronique :*  
[contact@keserfacades.com](mailto:contact@keserfacades.com)
- *Numéros de téléphone et de télécopie :*  
**04.73.24.26.64**
- *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*  
**409 202 157 00056**

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

**SARL**

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise (entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros), au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises](#) (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui

Non

### C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

*Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles [L. 2113-12](#), [L. 2113-13](#), [L. 2113-13-1](#) ou [L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.*

*Le candidat individuel ou le membre du groupement peut communiquer, dans la troisième colonne, l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Dans le cas où les informations nécessaires à la consultation par l'acheteur ne sont pas fournies, et si les documents de preuve ne sont pas joints à la candidature, l'acheteur sollicitera leur production au moment de la vérification des conditions de candidature. Cette vérification sera à effectuer au plus tard avant l'attribution, sauf en cas de procédure restreinte avec limitation du nombre de candidats admis à participer à la procédure. Le détail des preuves nécessaires pour permettre cette vérification figure dans la notice explicative du DC2.*

*Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.*

Type de marché réservé	Type de structure	Éléments permettant la vérification des conditions propres à chaque marché réservé
<p><b>Marché réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique et/ou aux structures du handicap</b> (articles L. 2113-12, L. 2113-13 et L. 2113-14 du code de la commande publique)</p>	<p><input type="checkbox"/> Structure d'insertion par l'activité économique (<a href="#">article L.5132-4</a> du code du travail) ou structure équivalente</p>	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
	<p><input type="checkbox"/> Entreprise adaptée (<a href="#">article L. 5213-13</a> du code du travail) ou structure équivalente</p>	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
	<p><input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide pas le travail (<a href="#">articles L. 344-2 et s.</a> du code de l'action sociale et des familles) ou structure équivalente</p>	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>
<p><b>Marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire</b> (article L. 2113-15 du code de la commande publique)</p>	<p><input type="checkbox"/> Entreprise de l'économie sociale et solidaire (<a href="#">article 1<sup>er</sup></a> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structure équivalente</p>	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresse internet :</li> <li>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</li> </ul>

<p><b>Marché réservé pénitentiaire</b> (article L. 2113-13-1 du code de la commande publique)</p>	<p><input type="checkbox"/> Opérateur économique prévoyant d'exécuter le marché dans le cadre d'activités de production de biens et de services réalisés en établissement pénitentiaire</p>	<p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle la preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>
---	---	---

### C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'[article R. 2143-15](#) du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des [articles R. 2343-16 à R. 2343-17](#) du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

*(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste)*

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'[article R. 2143-4](#) du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.  
*(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé)*

## E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3)*

### E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

RCS CLERMONT FD 409 202 157

**E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :**

**E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :**  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)

- Adresse(s) internet : **E-Attestations**  
**Actradis**

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4)*

### F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du <b>01/10/2021</b> au <b>30/09/2022</b>	Exercice du <b>01/10/2022</b> au <b>30/09/2023</b>	Exercice du <b>01/10/2023</b> au <b>30/09/2024</b>
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	<b>7 718 577 €</b>	<b>10 162 388 €</b>	<b>11 379 313 €</b>
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	100 %	100 %	100 %

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

### F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

*(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire)*

### F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances).

*(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public)*

**F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)**

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

**G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement**

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)*

**G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici**

- Attestation d'assurance 2025
- DC1
- Attestation URSSAF
- Attestation Fiscale
- Certificat Qualibat
- RIB

**G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :**

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

**H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature**

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur (qu'il s'agisse d'un sous-traitant ou d'un autre lien ; s'il s'agit des capacités d'un cotraitant, les renseignements figurent a priori déjà en rubrique F ou G), en application du II de l'article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Si l'opérateur sur les capacités duquel le candidat s'appuie est un sous-traitant, ces informations sont fournies via le DC4 ou équivalent. Dans les autres cas, un DC2 annexe ou tout document équivalent peut être utilisé. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature)

**Désignation du (des) opérateur(s)***(Adapter le tableau autant que nécessaire)*

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné <sup>2</sup>	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement <sup>3</sup> , adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie <sup>4</sup>

**I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité****I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement**

Monsieur KESER Gazi, nationalité TURQUE, né le 03 juin 1964 à SARKISLA - TURQUIE

**I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)**

Date de la dernière mise à jour : 21/11/2023

<sup>2</sup> En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

<sup>3</sup> Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

<sup>4</sup> À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



## CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

63310 RANDAN  
4, place des Charmes

### MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE  
158, Grande rue  
63260 AIGUEPERSE

**Lot n°3**

### RAVALEMENTS DE FACADES

DPGF

#### ARCHITECTE :

PERICHON JALICON  
91, av. J.B. Marrou  
63122 CEYRAT  
Tél : 04.73.31.93.93 Fax : 04.73.31.93.94  
Mél : contact@perichon.archi

#### ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CS2N Economie de la construction  
78 rue St Maur  
75 011 PARIS  
Tél : 04.73.91.93.93  
Mél : contact@cs2n.fr

#### BE FLUIDES :

AUVERFLUID  
1, rue des Carrières  
63119 CHATEAUGAY  
Tél : 04.73.78.01.23  
Mél : contact@auverfluid.fr

#### BE STRUCTURE :

ITC  
9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04.73.26.58.58  
Mél : infp@itc-be.fr

Dossier	
Date	21/02/2025
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U			
<b>Lot</b>	<b>RAVALEMENTS DE FACADES</b>				
3.2	<b>EXTENSIONS</b>				
3.2.1	<b>Echafaudages et appareils de levage pour travaux</b>	M2	852,43	7,50	6 393,23
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	(10.90+2.50)*8.70 =		116,58 M2		
	(6.60)*2.10 =		13,86 M2		
	<i>Localisation : FACADE SUD :</i>				
	(4.20+0.60)*8.70 =		41,76 M2		
	(2.90+3.05)*2.05 =		12,20 M2		
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				
	(3.35+23.15)*8.70 =		230,55 M2		
	(3.50)*2.60 =		9,10 M2		
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	(20.80+6.30)*8.70 =		235,77 M2		
	(3.30)*8.00 =		26,40 M2		
	<i>Localisation : RESERVE &amp; POUBELLE :</i>				
	(2.10+12.50+2.60)*5.70 =		98,04 M2		
	(3.05+3.50+1.90)*5.70 =		48,17 M2		
	R//		20,00 M2		
			=		
			852,43 M2		
3.2.2	<b>Enduit monocouche teinté finition talochée sur voiles béton neufs</b>	M2	772,73	34,00	26 272,82
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	(10.90+2.50)*7.70 =		103,18 M2		
	(6.60)*1.10 =		7,26 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(1.92*2.38)*1 =		-4,57 M2		
	-(0.70*2.20)*1 =		-1,54 M2		
	<i>Localisation : FACADE SUD :</i>				
	(4.20+0.60)*7.70 =		36,96 M2		
	(2.90+3.05)*1.05 =		6,25 M2		
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				
	(3.35+23.15)*7.70 =		204,05 M2		
	(3.50)*1.60 =		5,60 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.60*2.20)*2 =		-2,64 M2		
	-(1.86*2.07)*1 =		-3,85 M2		
	-(1.86*2.12)*1 =		-3,94 M2		
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	(20.80+6.30)*7.70 =		208,67 M2		
	(3.30)*7.00 =		23,10 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(1.01*2.39)*1 =		-2,41 M2		
	-(3.15*2.35)*4 =		-29,61 M2		
	-(1.10*2.35)*2 =		-5,17 M2		
	-(1.92*2.35)*1 =		-4,51 M2		
	-(3.35*2.35)*1 =		-7,87 M2		
	-(0.70*2.00)*3 =		-4,20 M2		
	-(0.70*2.20)*3 =		-4,62 M2		
	-(3.40*3.40)*1 =		-11,56 M2		
	<i>Localisation : EDICULES :</i>				
	(2.50+1.90)*0.70 =		3,08 M2		
	<i>Localisation : ACROTÈRES :</i>				
	(3.80+22.80+20.50+10.50)*1.10 =		63,36 M2		
	(13.50+2.30)*0.20 =		3,16 M2		

Code	Désignation	U			
	(3.05*2+8.40)*0.20 =		2,90	M2	
	(1.65*2+1.80)*0.20 =		1,02	M2	
	<i>Localisation : BANDEAU :</i>				
	(1.15+13.40+8.20+8.00+13.00)*1.25 =		54,69	M2	
	<i>Localisation : RESERVE &amp; POUBELLE :</i>				
	(2.10+12.50+2.60)*4.70 =		80,84	M2	
	(3.05+3.50+1.90)*4.70 =		39,72	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.00*2.10)*1 =		-2,10	M2	
	- (1.20*2.10)*1 =		-2,52	M2	
	R//		20,00	M2	
			=		
					772,73 M2
3.2.3	<b>Isolation thermique par l'extérieur en laine de roche finition enduit</b>				
3.2.3.1	<b>- ITE en surface courante</b>	M2	6,30	112,00	705,60
	<i>Localisation : Pour l'isolation thermique extérieure sur la cage d'ascenseur :</i>				
	(1.90*2+2.50)*1.00 =		6,30	M2	
			=		
					6,30 M2
3.2.3.2	<b>- Traitement en pieds</b>	ML	6,30	18,00	113,40
	<i>Localisation : Pour l'isolation thermique extérieure sur la cage d'ascenseur :</i>				
	(1.90*2+2.50) =		6,30	ML	
			=		
					6,30 ML
3.2.3.3	<b>- Traitement en tête</b>	ML	6,30	48,00	302,40
	<i>Localisation : Pour l'isolation thermique extérieure sur la cage d'ascenseur :</i>				
	(1.90*2+2.50) =		6,30	ML	
			=		
					6,30 ML
3.2.4	<b>Couvre-joints de dilatation aluminium laqué en façades</b>	ML	23,40	42,00	982,80
	<i>Localisation : Pour le traitement et la finition de l'ensemble des joints de dilatations en f</i>				
	7.00*2 =		14,00	ML	
	4.70*2 =		9,40	ML	
			=		
					23,40 ML
<b>EXTENSIONS</b>					
	<b>Total H.T. :</b>				<b>34 770,25 €</b>
	<b>Total T.V.A. (20%) :</b>				<b>6 954,05 €</b>
	<b>Total T.T.C. :</b>				<b>41 724,30 €</b>
3.3	<b><u>EXISTANT</u></b>				
3.3.1	<b>Echafaudages et appareils de levage pour travaux</b>	M2	1 238,57	7,50	9 289,28
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				
	(3.50)*5.40 =		18,90	M2	
	(13.00)*10.20 =		132,60	M2	
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	(13.00)*6.40 =		83,20	M2	
	(0.30)*10.20 =		3,06	M2	
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	(5.40+16.50)*10.00 =		219,00	M2	
	(8.90)*2.80 =		24,92	M2	
	<i>Localisation : FACADE SUD :</i>				
	(30.90)*10.00 =		309,00	M2	
	<i>Localisation : ENDUIT INTERIEUR</i>				
	<i>MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>BUREAU et DIRECTION :</i>				
	(7.00)*2.80 =		19,60	M2	

Code	Désignation	U		
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*1.50)*3 =	-4,19	M2	
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>			
	(7.65)*3.36 =	25,70	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*1.50)*1 =	-1,40	M2	
	- (1.12*1.95)*1 =	-2,18	M2	
	<i>Localisation : ESPACE ADULTES :</i>			
	(15.50)*3.36 =	52,08	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.05*2.75)*1 =	-2,89	M2	
	- (1.12*1.98)*3 =	-6,65	M2	
	- (1.07*2.75)*1 =	-2,94	M2	
	<i>Localisation : ACCUEIL :</i>			
	(2.40)*3.36 =	8,06	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.36*2.70)*1 =	-3,67	M2	
	<i>Localisation : LUDOTHEQUE :</i>			
	(10.90+6.25)*3.36 =	57,62	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.12*1.98)*3 =	-6,65	M2	
	- (1.07*2.75)*1 =	-2,94	M2	
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>			
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>			
	<i>RESERVE 01 :</i>			
	(2.20)*3.40 =	7,48	M2	
	<i>Localisation : RESERVE 02 :</i>			
	(2.20)*3.40 =	7,48	M2	
	<i>Localisation : ANIMATION :</i>			
	(4.60*2+5.50*2)*6.30 =	127,26	M2	
	(0.50*2)*2.15 =	2,15	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.46*2.15)*1 =	-3,14	M2	
	- (3.00*4.30)*1 =	-12,90	M2	
	- (1.20*2.00)*1 =	-2,40	M2	
	<i>Localisation : SCENE :</i>			
	(3.50*2+3.00)*4.30 =	43,00	M2	
	(0.50*2)*2.15 =	2,15	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.73*1.29)*1 =	-0,94	M2	
	- (0.79*1.62)*1 =	-1,28	M2	
	- (0.93*2.10)*1 =	-1,95	M2	
	<i>Localisation : ALSH :</i>			
	<i>NIVEAU R+1 :</i>			
	<i>LT / RGT :</i>			
	(1.55+0.50*2)*2.50 =	6,38	M2	
	<i>Localisation : WC - 6 ANS :</i>			
	(2.10)*2.50 =	5,25	M2	
	<i>Localisation : Pour les rejointoiements des pierres de la grotte maritale :</i>			
	(7.00*2+3.40*2)*3.00 =	62,40	M2	
	(7.00*2+3.40*2)*3.00 =	62,40	M2	
	R//	15,00	M2	
	=			
				1 238,57 M2
3.3.2	<b>Dépose et repose des éléments existants en façades</b>			
	<i>Localisation : Pour les éléments existants de façades "génants" les travaux de façades sur l'ensemble du bâtiment :</i>			
		FF	1	1 023,01
				1 023,01

Code	Désignation	U			
				1	FF
3.3.3	<b>Piquage et évacuation des enduits extérieurs existants</b>	M2	384,53	18,00	6 921,54
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				
	(3.50)*4.40 =		15,40	M2	
	(13.00)*9.20 =		119,60	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.73*1.29)*1 =		-0,94	M2	
	- (1.20*2.00)*1 =		-2,40	M2	
	- (1.00*1.18)*1 =		-1,18	M2	
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	(13.00)*5.40 =		70,20	M2	
	(0.30)*4.80 =		1,44	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.86*2.20)*1 =		-4,09	M2	
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	(5.40+16.50)*9.00 =		197,10	M2	
	(8.90)*1.80 =		16,02	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.80*1.61)*1 =		-1,29	M2	
	- (0.93*1.50)*4 =		-5,58	M2	
	- (1.12*1.95)*2 =		-4,37	M2	
	- (1.02*1.47)*4 =		-6,00	M2	
	- (1.12*1.95)*2 =		-4,37	M2	
	- (0.84*1.18)*3 =		-2,97	M2	
	- (0.85*1.20)*2 =		-2,04	M2	
	=				
			384,53	M2	
3.3.4	<b>Piquage et évacuation des enduits intérieurs existants</b>	M2	709,06	22,00	15 599,32
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	(11.90*2+29.70*2+4.80*2+4.60*2)*3.50 =		357,00	M2	
	(4.60*2+5.50*2)*6.30 =		127,26	M2	
	(0.50*2)*2.15 =		2,15	M2	
	(3.50*2+3.00)*4.30 =		43,00	M2	
	(0.50*2)*2.15 =		2,15	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.93*1.50)*4 =		-5,58	M2	
	- (1.12*1.95)*2 =		-4,37	M2	
	- (1.73*2.10)*1 =		-3,63	M2	
	- (1.05*2.75)*1 =		-2,89	M2	
	- (1.12*1.98)*6 =		-13,31	M2	
	- (1.07*2.75)*2 =		-5,89	M2	
	- (1.36*2.20)*1 =		-2,99	M2	
	- (1.44*2.15)*2 =		-6,19	M2	
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79	M2	
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	- (3.20*2.10)*2 =		-13,44	M2	
	- (2.30*2.10)*1 =		-4,83	M2	
	- (3.00*4.30)*1 =		-12,90	M2	
	- (1.20*2.00)*1 =		-2,40	M2	
	- (0.73*1.29)*1 =		-0,94	M2	
	- (0.79*1.62)*1 =		-1,28	M2	
	- (0.93*2.10)*1 =		-1,95	M2	
	=				
			443,28	M2	
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				

Code	Désignation	U			
	$(11.90*2+29.70*2+4.80*2+4.60*2)*3.20 =$		326,40	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- $(1.02*1.47)*4 =$		-6,00	M2	
	- $(1.12*1.95)*2 =$		-4,37	M2	
	- $(1.86*2.22)*1 =$		-4,13	M2	
	- $(1.12*1.98)*10 =$		-22,18	M2	
	- $(1.50*2.10)*2 =$		-6,30	M2	
	- $(3.10*2.10)*2 =$		-13,02	M2	
	- $(2.20*2.10)*1 =$		-4,62	M2	
	=		265,78	M2	
			=		
					<b>709,06 M2</b>
3.3.5	<b>Enduit de restauration à la chaux teintée sur support maçonnerie existante</b>			M2	<b>398,61</b>
					<b>72,00</b>
					28 699,92
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				
	$(3.50)*4.40 =$		15,40	M2	
	$(12.90)*9.20 =$		118,68	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- $(0.73*1.29)*1 =$		-0,94	M2	
	- $(1.20*2.00)*1 =$		-2,40	M2	
	- $(1.00*1.18)*1 =$		-1,18	M2	
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	$(13.00)*5.40 =$		70,20	M2	
	$(0.30)*4.80 =$		1,44	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- $(1.86*2.20)*1 =$		-4,09	M2	
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	$(5.40+16.50)*9.00 =$		197,10	M2	
	$(8.90)*1.80 =$		16,02	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- $(0.80*1.61)*1 =$		-1,29	M2	
	- $(0.93*1.50)*4 =$		-5,58	M2	
	- $(1.12*1.95)*2 =$		-4,37	M2	
	- $(1.02*1.47)*4 =$		-6,00	M2	
	- $(1.12*1.95)*2 =$		-4,37	M2	
	- $(0.84*1.18)*3 =$		-2,97	M2	
	- $(0.85*1.20)*2 =$		-2,04	M2	
	R//		15,00	M2	
	=				<b>398,61 M2</b>
3.3.6	<b>Nettoyage des parements en pierres de tailles par hydro-gommage</b>			M2	<b>149,81</b>
					<b>52,00</b>
					7 790,12
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				
	$(0.73*2+1.29*2)*1 =$		4,04	M2	
	$(1.20*2+2.00*2)*1 =$		6,40	M2	
	$(1.00*2+1.18*2)*1 =$		4,36	M2	
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	$(1.86*2+2.20*2)*1 =$		8,12	M2	
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	$(0.80*2+1.61*2)*1 =$		4,82	M2	
	$(0.93*2+1.50*2)*4 =$		19,44	M2	
	$(1.12*2+1.95*2)*2 =$		12,28	M2	
	$(1.02*2+1.47*2)*4 =$		19,92	M2	
	$(1.12*2+1.95*2)*2 =$		12,28	M2	
	$(0.84*2+1.18*2)*3 =$		12,12	M2	
	$(0.85*2+1.20*2)*2 =$		8,20	M2	
	<i>Localisation : FACADE SUD :</i>				
	$(1.05*2+2.75*2)*1 =$		7,60	M2	

Code	Désignation	U			
	(1.12*2+1.98*2)*6 =		37,20	M2	
	(1.07*2+2.75*2)*2 =		15,28	M2	
	(1.36*2+2.70*2)*1 =		8,12	M2	
	(1.12*2+1.98*2)*10 =		62,00	M2	
	(0.89*2+1.30*2)*8 =		35,04	M2	
	<i>Localisation : ANGLES :</i>				
	9.00*2 =		18,00	M2	
			4,40	M2	
			* 0.50		=149,81 M2
3.3.7	<b>Rejointoiements au mortier des pierres apparentes</b>		M2	274,61	62,00
	<i>Localisation : FACADE EST :</i>				17 025,82
	(0.73*2+1.29*2)*1 =		4,04	ML	
	(1.20*2+2.00*2)*1 =		6,40	ML	
	(1.00*2+1.18*2)*1 =		4,36	ML	
	<i>Localisation : FACADE OUEST :</i>				
	(1.86*2+2.20*2)*1 =		8,12	ML	
	<i>Localisation : FACADE NORD :</i>				
	(0.80*2+1.61*2)*1 =		4,82	ML	
	(0.93*2+1.50*2)*4 =		19,44	ML	
	(1.12*2+1.95*2)*2 =		12,28	ML	
	(1.02*2+1.47*2)*4 =		19,92	ML	
	(1.12*2+1.95*2)*2 =		12,28	ML	
	(0.84*2+1.18*2)*3 =		12,12	ML	
	(0.85*2+1.20*2)*2 =		8,20	ML	
	<i>Localisation : FACADE SUD :</i>				
	(1.05*2+2.75*2)*1 =		7,60	ML	
	(1.12*2+1.98*2)*1 =		6,20	ML	
	(1.07*2+2.75*2)*2 =		15,28	ML	
	(1.12*2+1.98*2)*5 =		31,00	ML	
	(1.36*2+2.70*2)*1 =		8,12	ML	
	(1.12*2+1.98*2)*10 =		62,00	ML	
	(0.89*2+1.30*2)*8 =		35,04	ML	
	<i>Localisation : ANGLES :</i>				
	9.00*2 =		18,00	ML	
			4,40	ML	
			* 0.50		=149,81 M2
	<i>Localisation : Pour les rejointoiements des pierres de la grotte maritime :</i>				
	(7.00*2+3.40*2)*3.00 =		62,40	M2	
	(7.00*2+3.40*2)*3.00 =		62,40	M2	
			=		274,61 M2
3.3.8	<b>Ressuivi, raccord, nettoyage et rejointoiement des parois extérieures en briques existantes</b>		M2	220,90	62,00
	<i>Localisation : Pour le ressui, raccord, nettoyage et rejointoiement des parois extérieures en briques existantes en façade SUD :</i>				13 695,80
	(30.90)*9.00 =		278,10	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(1.05*2.75)*1 =		-2,89	M2	
	-(1.12*1.98)*6 =		-13,31	M2	
	-(1.07*2.75)*2 =		-5,89	M2	
	-(1.36*2.70)*1 =		-3,67	M2	
	-(1.12*1.98)*10 =		-22,18	M2	
	-(0.89*1.30)*8 =		-9,26	M2	
			=		220,90 M2
3.3.9	<b>Enduit intérieur à la chaux teintée finition talochée sur support neuf et bloc de chanvre</b>		M2	129,55	64,00
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				8 291,20

Code	Désignation	U			
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>BUREAU et DIRECTION :</i>				
	(7.00)*2.80 =		19,60	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.93*1.50)*3 =		-4,19	M2	
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
	(7.65)*3.36 =		25,70	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.93*1.50)*1 =		-1,40	M2	
	- (1.12*1.95)*1 =		-2,18	M2	
	<i>Localisation : ESPACE ADULTES :</i>				
	(15.50)*3.36 =		52,08	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.05*2.75)*1 =		-2,89	M2	
	- (1.12*1.98)*3 =		-6,65	M2	
	- (1.07*2.75)*1 =		-2,94	M2	
	<i>Localisation : ACCUEIL :</i>				
	(2.40)*3.36 =		8,06	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.36*2.70)*1 =		-3,67	M2	
	<i>Localisation : LUDOTHEQUE :</i>				
	(10.90+6.25)*3.36 =		57,62	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.98)*3 =		-6,65	M2	
	- (1.07*2.75)*1 =		-2,94	M2	
			=		
					<b>129,55 M2</b>
3.3.10	<b>Enduits de restaurations intérieurs à la chaux sur maçonnerie existantes</b>				
		<b>M2</b>	<b>178,54</b>		<b>76,00</b>
					13 569,04
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>RESERVE 01 :</i>				
	(2.20)*3.40 =		7,48	M2	
	<i>Localisation : RESERVE 02 :</i>				
	(2.20)*3.40 =		7,48	M2	
	<i>Localisation : ANIMATION :</i>				
	(4.60*2+5.50*2)*6.30 =		127,26	M2	
	(0.50*2)*2.15 =		2,15	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.46*2.15)*1 =		-3,14	M2	
	- (3.00*4.30)*1 =		-12,90	M2	
	- (1.20*2.00)*1 =		-2,40	M2	
	<i>Localisation : SCENE :</i>				
	(3.50*2+3.00)*4.30 =		43,00	M2	
	(0.50*2)*2.15 =		2,15	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (0.73*1.29)*1 =		-0,94	M2	
	- (0.79*1.62)*1 =		-1,28	M2	
	- (0.93*2.10)*1 =		-1,95	M2	
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>LT / RGT :</i>				
	(1.55+0.50*2)*2.50 =		6,38	M2	
	<i>Localisation : WC - 6 ANS :</i>				
	(2.10)*2.50 =		5,25	M2	
			=		
					<b>178,54 M2</b>

Code	Désignation	U			
<b>EXISTANT</b>					
<b>Total H.T. :</b>				<b>121 905,05 €</b>	
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>				<b>24 381,01 €</b>	
<b>Total T.T.C. :</b>				<b>146 286,06 €</b>	
3.4	<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>				
3.4.1	<b>Piquage et évacuation des enduits extérieurs existants</b>	M2	168,08	18,00	3 025,44
<i>Localisation : Pour le piquage de l'ensemble de l'ensemble des enduits existants :</i>					
(7.10)*1.20*2 =		17,04 M2			
(6.90)*1.80*2 =		24,84 M2			
(18.00+2.80+3.10+44.00+18.20+40.10)*0.50*2 =		126,20 M2			
		=		168,08 M2	
3.4.2	<b>Enduit de restauration à la chaux teintée sur support maçonnerie existante</b>	M2	168,08	72,00	12 101,76
<i>Localisation : Pour l'ensemble des murets recevant une finition enduit de restauration à la chaux teintée sur support maçonnerie existante :</i>					
(7.10)*1.20*2 =		17,04 M2			
(6.90)*1.80*2 =		24,84 M2			
(18.00+2.80+3.10+44.00+18.20+40.10)*0.50*2 =		126,20 M2			
		=		168,08 M2	
3.4.3	<b>Enduit monocouche teinté finition talochée sur maçonneries neuves</b>	M2	60,75	34,00	2 065,50
<i>Localisation : Pour l'enduit monocouche teinté sur murets en maçonnerie neuves :</i>					
(7.00*2)*2.00 =		28,00 M2			
(3.70*2)*3.75 =		27,75 M2			
R//		5,00 M2			
		=		60,75 M2	
3.4.4	<b>Réparation et nettoyage des murets existants</b>	M2	404,80	17,00	6 881,60
<i>Localisation : Pour une reprise ponctuelle des façades à réparer et nettoyer :</i>					
(21.50+13.00+6.80+59.90)*2.00*2 =		404,80 M2			
		=		404,80 M2	
3.4.5	<b>Ressuivi et nettoyage des couronnements tuiles existants</b>	ML	101,20	42,00	4 250,40
<i>Localisation : Pour un ressui et nettoyage des couronnements tuiles existants :</i>					
21.50+13.00+6.80+59.90 =		101,20 ML			
		=		101,20 ML	
<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>					
<b>Total H.T. :</b>				<b>28 324,70 €</b>	
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>				<b>5 664,94 €</b>	
<b>Total T.T.C. :</b>				<b>33 989,64 €</b>	

**RECAPITULATIF**  
**Lot n°3 RAVALEMENTS DE FACADES**

**RECAPITULATIF DES CHAPITRES**

<b>3.2 - EXTENSIONS</b>	<b>34 770,25 €</b>
- 3.2.3 - Isolation thermique par l'extérieur en laine de roche finition enduit	1 121,40 €
<b>3.3 - EXISTANT</b>	<b>121 905,05 €</b>
<b>3.4 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>28 324,70 €</b>

<b>Total du lot RAVALEMENTS DE FACADES</b>	
--	--

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
 Reçu en préfecture le 14/01/2026  
 Publié le  
 ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

Code	Désignation	U	Montant
<b>Total H.T. :</b>			<b>185 000,00 €</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>			<b>37 000,00 €</b>
<b>Total T.T.C. :</b>			<b>222 000,00 €</b>

**Soit en toutes lettres TTC :**

Deux cent vingt deux mille euros

Montant en francs

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Bon pour accord, signature

Signature et cachet de l'Entrepreneur

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

### Coordonnées entreprise

1. Nom de l'entreprise	<input type="text"/>
2. Nom du contact	<input type="text"/>
3. Adresse postale	<input type="text"/>
4. Code postal	<input type="text"/>
5. Ville	<input type="text"/>
6. Localité	<input type="text"/>
7. Boîte postale	<input type="text"/>
8. Téléphone	<input type="text"/>
9. Fax	<input type="text"/>
10. Tél. Portable	<input type="text"/>
11. E-mail	<input type="text"/>
12. Observation :	<input type="text"/>





*Extrait Kbis*



**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 6 novembre 2025

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 409 202 157 R.C.S. Clermont-Ferrand  
*Date d'immatriculation* 17/10/1996  
*Dénomination ou raison sociale* **K E S E R**  
*Sigle* K  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Capital social* 75 000,00 Euros  
*Adresse du siège* 1 Boulevard Charles de Gaulle 63360 Gerzat  
*Activités principales* Façade restauration, maçonnerie  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 16/10/2095  
*Date de clôture de l'exercice social* 30 septembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Gérant**

*Nom, prénoms* KESER Gazi  
*Date et lieu de naissance* Le 03/06/1964 à SARKISLA (TURQUIE)  
*Nationalité* Turquie  
*Domicile personnel* 26 Rue de l'Aiguille 63360 Gerzat

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 1 Boulevard Charles de Gaulle 63360 Gerzat  
*Nom commercial* KESER  
*Enseigne* KESER  
*Activité(s) exercée(s)* Façades restauration, maçonnerie  
*Date de commencement d'activité* 01/10/1996  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- *Mention* LA CONVERSION DU MONTANT DU CAPITAL DES FRANCS EN EUROS A ETE EFFECTUEE D'OFFICE PAR LE GREFFE EN APPLICATION DU DECRET N° 2001-474 DU 30 MAI 2001 : ANCIEN MONTANT : 100 000.00 FRF NOUVEAU MONTANT : 15 244.90 EUR

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## ATTESTATION SUR L'EMPLOI DE SALARIES

• Je soussigné **KESER Gazi**, agissant en qualité de **gérant** de la société **S.A.R.L. KESER**,  
 1 boulevard Charles de Gaulle, 63360 GERZAT  
 atteste sur l'honneur que :

- Notre entreprise n'a pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail en France.
- Notre entreprise n'emploie actuellement aucun salarié originaire d'un pays hors « EEE », ni ressortissants d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. (Espace Economique Européen)

Je m'engage à informer immédiatement le donneur d'ordres du recrutement de tels salariés et à lui transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur (Tableau ci-joint).

- Notre entreprise emploie actuellement au moins un salarié originaire d'un pays hors « EEE » ou d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. Vous trouverez ci-joint conformément au décret 2007-801, une liste nominative de ces salariés.

### LISTE DES SALARIES ETRANGERS, SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL EN FRANCE, ETABLIE A PARTIR DU REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Type 1D*	Numéro 1D**
KESER	Volkan	01/04/2014	TURQUE	Titre de séjour	OA1ENWQHO
YALCINOZ	Ramazan	01/06/2017	TURQUE	Titre de séjour	S8TYXURN4
KARA	Huseyin	11/09/2018	TURQUE	Titre de séjour	DTSNKS1MO
BARJAMAJ	Arsen	11/11/2019	ALBANAIS	Titre de séjour	MH9M81QXF
GUNEY	Bekir	15/07/2019	TURQUE	Titre de séjour	8VZKFSEY1
BIRCAN	Efrail	21/10/2019	TURQUE	Titre de séjour	EPGUZIA13
AKAY	Yusuf	24/11/2020	TURQUE	Titre de séjour	5LZ6X071Q
QARLOG	Hesamuddin	13/01/2021	TURQUE	Titre de séjour	BCF6ZI1S8
KESER	Tacettin	09/02/2021	TURQUE	Titre de séjour	QHCHN907FR
DUYGU	Ferhat	17/05/2021	TURQUE	Titre de séjour	RGHUYC6P9
YLDIZ	Sezgin	10/10/2022	TURQUE	Titre de séjour	L0H1Y9NT5
JUKU	Fatjon	02/11/2022	ALBANAIS	Titre de séjour	D5CZ5D0OQ
SAFARI	Mohamed	05/12/2022	AFGHANE	Titre de séjour	JRZP27HZZ
PREKNDREAJ	Lulzim	08/02/2023	ALBANAIS	Titre de séjour	CQN512Z32
KOC	Mehmet	13/09/2023	TURQUE	Titre de séjour	VOA0XAO5J
TOKMAK	Cuneyt	13/09/2023	TURQUE	Titre de séjour	YGA71NI0F
BARJAMAJ	Dashmir	15/11/2023	ALBANAIS	Récépissé titre séjour	6303056042
NABIZADA	Abdulmatallib	13/02/2024	AFGHANE	Titre de séjour	WGPJSCHTO
KOC	Hueseyin	11/03/2024	TURQUE	Titre de séjour	NQMC9R4PH

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

Numero 10

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Type	Numero 10
KARAKAVAK	Emrah	24/06/2024	TURQUE	Récépissé titre séjour	9926089213
CINAR	Selahattin	24/06/2024	TURQUE	Récépissé titre séjour	9926089209
ELMURZAEV	Apti	17/02/2025	TCHETCHENE	Titre de séjour	298RKVCKS
HOSSAINI	Sayed Hassan	06/03/2025	AFGHANE	Titre de séjour	MFY9SA6R1
KARIMI	Abdul Wasay	25/04/2025	AFGHANE	Titre de séjour	EYU397SQN
TAJLA	Hekuran	03/07/2025	ALBANAIS	Titre de séjour	AMSG8DCWL
ABDELRAUF	Noorullah	09/09/2025	AFGHANE	Titre de séjour	BEV76NLTT

**Les salariés de notre entreprise se voient systématiquement remettre des bulletins de paie conformes aux dispositions de l'article R.3243-1 du code du travail français**

Fait à Gerzat, le 07/11/2025

**Gazi  
KESER**

Signature numérique  
de Gazi KESER

Date : 2025.11.07

14:24:18 +01'00'

## Cadrede mémoire technique

### Marché de travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Lot n°	03
Objet	RAVALEMENTS DE FACADES

Nom du candidat	KESER
-----------------	-------

Une attention particulière devra être apportée aux renseignements de cette trame de mémoire technique qui constitue la proposition technique du candidat :

- Cette trame permettra à la collectivité de juger les candidats sur les éléments relatifs aux critères mentionnés au règlement de la consultation.
- **Il ne s'agit pas de reporter dans ce cadre les informations générales de l'entreprise relative à la candidature mais les éléments spécifiques à la consultation visée en objet, permettant de juger l'offre.**

Pour l’offre de base, la valeur technique sera établie suivant les 4 sous-critères suivants : (60 points au total)

**Sous-critère 1 : Moyens humains et techniques affectés à l’opération : 15 points**

- 1. Effectifs mis à disposition sur le chantier, qualifications et méthodologie en vue du respect du planning et des tâches. (7 points)**

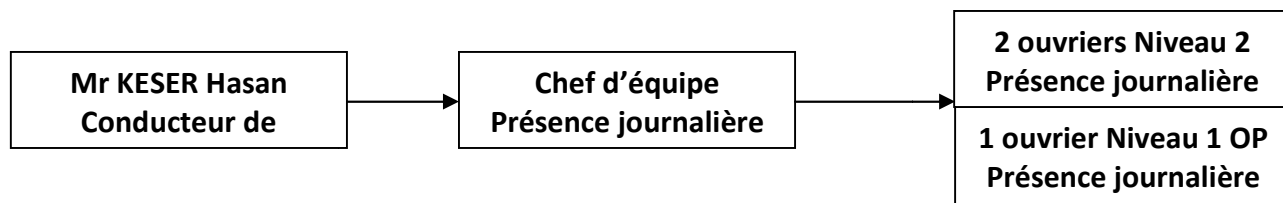
**Encadrement des travaux**

Mr KESER Hasan sera le représentant de l’opération pour les travaux d’enduit monocouche ITE et Bardage, celui-ci passera sur le site au moins trois par semaines pour dirigés les travaux, être présent aux réunions de chantier et encadrer le personnel.

**Effectifs dédiés au chantier de cette opération**

Un chef de chantier présent tous au long des travaux qui recevra les informations par son conducteur de travaux régulièrement et après chaque réunion de chantier afin de travailler dans de bonnes conditions et en co-activités avec les autres corps de métiers.

Le chef de chantier sera accompagné par 3 ouvriers qualifiés spécialisés en traitements de façades.



- 2. Moyens matériels mis à disposition sur le chantier (3 points)**

Un camion munis des matériels spécifiques à la réalisation des travaux sera affecté pour l’opération.

Les matériaux et produits utilisés pour l’exécution du marché seront conformes aux normes visées par le cahier des charges. « Annexe Fiches techniques ».

Une machine à projeter, un karcher, un burineur, une hydro-gommeuse seront affectées à l’opération pour la réalisation des travaux de ravalement

Pour la réalisation des travaux en hauteur une surface d'échafaudage sera livrée sur le site par notre personnel et ensuite monter par nos monteurs d'échafaudage ayant suivi les formations nécessaires.

« **Annexe certificat de montage** »

**Marque de l'échafaudage : COMABI R200**

**Machine à projeter : PUTZMEISTER**



### **3. Modalités d'autocontrôle (5 points)**

Le contrôle se fait grâce à notre conducteur de travaux qui se rend régulièrement sur le site.

La réception des façades terminées se fait par le conducteur de travaux qui autorise dans le cas ou les travaux sont réalisés dans les règles de l'art le démontage de l'échafaudage pour la réalisation des façades suivante.

A chaque projection de façades le conducteur de travaux se rend sur place afin de valider les travaux réalisés.

Des fiches d'auto contrôle seront mise en place afin de contrôler la bonne réalisation des travaux

#### **Méthodologie par façades :**

Nous travaillerons façades par façades suivant l'avancement des travaux.

Montage de l'échafaudage

Protection des sols, menuiserie et éléments divers

Mise en place de tous profils d'angle après piquages des enduits existants

Projection du sous enduit

Projection de la couche de finition

Réalisation des finitions rejointoiements nettoyages

Démontage de l'échafaudage

## **Délais d'intervention :**

Nous avons bien pris connaissance du planning et nous nous engageons à respecter les délais prévus dans le planning prévisionnelle.

Intervention pour le décrépiage des zones intérieures à partir du 3<sup>ème</sup> mois

Intervention en 2<sup>ème</sup> phase à partir du 10<sup>ème</sup> mois pour la mise en place des échafaudages et intervention pour la totalité des travaux durant 4 mois.

## **Sous-critère 2 : Respect des délais et organisation : 20 points**

### **1. Dispositions et organisation des approvisionnements du chantier (6 points)**

Les matériaux que nous allons utiliser sur cette opération sont livrable sous 72 heures, pour cela et connaissant les problèmes de stockage nous limiterons les stockages sur le chantier.

Les produits tels les enduit de finition, seront stockés à notre entrepôt et livrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux avec notre camion grue

### **2. Organisation proposée pour les OPR et levées des réserves (6 points)**

Le personnel présent sur le site est des ouvriers qualifié qui mettront tous en œuvre pour la réalisation des enduits et peinture dans les règles de l'art afin de limiter les réserves.

Pendant la phase OPR-RECEPTION le conducteur de travaux et le chef de chantier seront présent pour la levée des réserves sous 30 jours calendaires.

Nous avons une équipe SAV de deux personnes supplémentaires pour les levées des réserves après réceptions et l'entrée des occupants dans les logements.

Après réception de la listes de réserves le service SAV prendra les rendez vous si besoin.

Après la prise de rendez vous, les deux personnes en charges de la levées des réserves seront chargé de la levée des réserves dans les 48 heures.

### **3. Organisation proposée durant l'année de GPA et délai d'intervention en GPA et SAV. (8 points)**

Dans le cadre du suivi du parfait achèvement, le service SAV suivra les réclamations, une réponse sera faite dans la journée et une prise de rendez vous sous 24H. Deux personnes seront dédiées aux levés des réserves.

Nous nous engageons à intervenir sous 48 h pour la levée des réclamations GPA. En cas d'urgence nous seront en capacité d'intervenir dans la journée

Dans le cadre du parfait achèvement nous interviendrons sous 48 h après la demande du maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre pour reprendre ou réparer les désordres constatés.

Un modèle de quitus établi par notre entreprise sera signé et envoyé par mail et par courrier après chaque réserve levée.

### **Sous-critère 3 : Compréhension du projet et du contexte :15points**

#### **1. Dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des travailleurs (5 points)**

Nous rappelons à nos ouvriers les règles de sécurité avant chaque démarrage de chantier et organisons des réunions hebdomadaires afin de faire des points chantier notamment sur la sécurité et l'hygiène.

Garder le poste de travail propre afin d'éviter toutes accidents, contrôle des outillages avant utilisation, contrôle et port des EPI, contrôle des échafaudages avant utilisations.

Le personnel présent sur le chantier portera systématiquement les équipements de sécurité personnels E.P.I à savoir :

Les vêtements de travail pour protéger son corps des agressions extérieures, pour signaler sa présence et pour marquer son appartenance à l'Entreprise.

Une trousse de pharmacie toujours présente dans les véhicules

Le casque pour protéger la tête en cas de choc lors de la manipulation de tout objet ou de tout matériel de chantier ou de chute de matériels

Les lunettes pour protéger les yeux d'un éclat de métal lors d'une découpe.

Les gants pour protéger les mains des bords coupants des matériaux.

Les chaussures de sécurité pour protéger les pieds des chutes d'objets et pour maintenir les chevilles en cas de trébuchement.

Le baudrier pour signaler la présence d'une personne sur le chantier à tous les automobilistes et aux autres intervenants du chantier.

Balisage des zones de travail pour éviter la présence des personnes autres que les ouvriers sous et aux alentours des zones de travail et de nos échafaudage.

Protection de notre échafaudage par les filets spécifique afin de diminuer toute nuisance, éclaboussure d'enduit, poussières, chute des matériaux

L'échafaudage sera monté par le personnel formé au montage démontage et utilisation des échafaudages.

Mr KESER Hasan passera sur site afin de réceptionner celui-ci suite à la formation acquis pour la reception d'échafaudage.

L'échafaudage sera contrôler tous les mations avant son utilisation, les PV de vérifications journalier sera compléter par le chef d'équipe.

#### **2. Dispositions prises pour réduire les nuisances par rapport au voisinage (5 points)**

Nous limiterons les émissions sonores des matériels utilisés (matériel sélectionné spécifiquement, suivi, révisé, homologué et possédant des dispositifs d'insonorisation)

Nous limiterons des séquences sonores répétitives

Nos camions et matériels modernes et aux normes permettent de réaliser des travaux en minimisant les bruits.

Nos ouvriers seront informés de l'interdiction d'utiliser le klaxon.

Tout feu sera rigoureusement interdit sur le chantier

### **Sonores :**

Les nuisances sonores pouvant impacter les usagers sont généralement concentrés sur 2 moments :

L'installation de l'échafaudage :

Mise en place des barres d'amarrages fixés mécaniquement sur la façade

Au niveau des fixations :

Notre politique d'acquisition de matériel vous garanti des machines respectant les normes les plus récentes en matière de niveaux sonores.

D'autre part dès que cela est possible nous adaptons nos horaires d'utilisation des machines les plus bruyants afin d'occasionner le moins de gêne possible.

Concernant la pose et le démontage de l'échafaudage :

Ces opérations interviennent aux heures de bureaux et ne durent généralement que quelques heures.

Des panneaux d'affichages seront positionnés pour prévenir les usagers, quelques jours avant, des opérations à venir.

### **Visuelles :**

Nous prévoyons de bâcher nos échafaudages à l'aide d'un filet de protection, proposant ainsi un visuel plus agréable permettant de cacher la façade en chantier et proposant également une sécurité pour toutes chutes d'objet et poussières dans l'environnement.

### **Olfactives :**

Les produits qui seront utilisés sont à base d'acrylique sous forme de pâte prêt à l'emploi ou sac de poudre cela ne dégagent pas d'odeurs particulières.

### **Evacuation et tri :**

Nous évacueront et trieront les déchets dans notre entrepôt ou nous avons mis en places plusieurs bennes et dispositifs pour réaliser un tri rapide des déchets.

Nos travaux dégages des déchets tels que sacs de produits, bâches de protection, chute de baguette.

Tous les déchets comme les sacs d'enduit et divers déchets sont mis dans une benne DIB mise e place par la société Véolia.

### **Stockage :**

Connaissant les problèmes de stockage nous limiterons les stockages sur le chantier.

Les produits tels les enduit de finition, la peinture, mortier seront stocké à notre entrepôt et livrés au fur et a mesure de l'avancement des travaux.

### **3. Dispositions prises par rapport au traitement des déchets et au maintien propre du chantier en intérieur et en extérieur. (5 points)**

Nos travaux dégagent très peu de déchets, nous traitons nos déchets par nos propres moyens.

Le personnel présent sur le site effectueront un nettoyage chaque fin de journée et enlèveront tous les déchets collecté de la journée afin de faire un tri sélectif dans notre entrepôt.

Nous possédons différente benne à déchets fournis par la déchetterie professionnelle comme VEOLIA ET AUVERBNE afin de faire un tri sélectif des déchets et permettre le recyclage des déchets.

Le nettoyage se fera au quotidien par notre équipe tous les déchets seront ramassés et déposés dans les bennes que nous avons dans notre entrepôt, les bennes sur site ne seront pas utilisé.

Le nettoyage se fera au quotidien chaque fin de journée et nous demanderons à notre personnel d'évacuer chaque jour les déchets afin de tenir le chantier propre

### **Sous-critère 4 : Méthodes et produits :10 points**

- 1. Qualité des matériaux proposés vis-à-vis des prescriptions initiales (performance, durabilité, facilité de maintenance, garantie de réapprovisionnement) – Fiches techniques à fournir.  
Nota : les exigences du CCTP sont un minimum non dérogeable.**

Les matériaux et produits utilisés pour l'exécution du marché seront conformes aux normes visées par le cahier des charges. « Annexe Fiches techniques ».

#### **3.2.1 Echafaudages et appareils de levage pour travaux**

Echafaudage type COMABI R408

#### **3.2.2 Enduit monocouche teinté finition talochée sur voiles béton neufs**

MONOREX GF Enduit monocouche semi-allégé OC1 pour la décoration des parois verticales extérieures. Enduit monocouche teinté dans la masse. Supports RT 1, RT2, RT3

#### **3.2.3 Isolation thermique par l'extérieur en laine de roche finition enduit**

StoTherm Mineral 1 Calé Chevillé (ATE 09/0231 – DTA 7/15-1613 – Classement Feu A2-s1,d0\*) Isolant Laine de roche 140 mm R=4.00m<sup>2</sup>.K/W

#### **3.3.5 Enduit de restauration à la chaux teintée sur support maçonnerie existante**

Armature métallique galvanisée, utilisée pour le renforcement des enduits TM20.

Application d'un gobetis à la chaux réalisé avec du PARLUMIERE CLAIR gâché avec CHAUX DE PAVIERS

Application d'un sous-enduit à la chaux de type PARLUMIERE CLAIR

Application d'une finition minérale mince et fin à la chaux aérienne en pâte type CALCIDECO

### **3.3.7 Rejointoiements au mortier des pierres apparentes**

Application d'un mortier de rejointoiement à la chaux hydraulique naturelle teinté dans la masse, type PAREXAL

### **3.3.9 Enduit intérieur à la chaux teintée finition talochée sur support neuf et bloc de chanvre**

Application d'un enduit de dressement à base de chaux type PARLUMIERE CLAIR

Application d'une finition minérale mince et fin à la chaux aérienne en pâte type CALCILANE

### **3.3.10 Enduits de restaurations intérieurs à la chaux sur maçonneries existantes**

Application d'une première couche d'enduit d'interposition et de redressement du support au mortier à base de chaux

type CHAUSABLE NATUREL

Mise en place d'une armature en toile de verre marouflée

Application d'une deuxième couche d'enduit en finition au mortier à base de chaux type CHAUSABLE NATUREL

### **3.4.2 Enduit de restauration à la chaux teintée sur support maçonnerie existante**

Mise en place d'une armature type ARMATURE TM20 fixée à l'aide pointe galvanisées dans le support, suivant préconisations du fabricant.

Application d'un enduit de dressement à base de chaux type PARLUMIERE, finition de surface talochée

Application d'une finition minérale mince et fin à la chaux aérienne en pâte type CALCILANE

### **3.4.3 Enduit monocouche teinté finition talochée sur maçonneries neuves**

MONOREX GF Enduit monocouche semi-allégé OC1 pour la décoration des parois verticales extérieures.

Enduit monocouche teinté dans la masse. Supports RT 1, RT2, RT3

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

# FICHES

# TECHNIQUES

# **ANNEXES**

## **FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS**

## **CERTIFICAT DE MONTAGE**

## **CERTIFICAT DE CAPACITÉ**

# MICRO-GOBETIS 3000

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



## PRÉPARATION ET ADJUVANTATION



### LES «PLUS» PRODUIT

- Prêt à l'emploi
- Aspect très granuleux pour un accrochage optimal



## ▼ GOBETIS D'ACCROCHAGE

### PROPRIÉTÉS

Favorise l'accrochage des enduits monocouches. Son emploi diminue le risque de bullage de l'enduit.

### CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : liquide visqueux de couleur rosé.
- Nature : dispersion d'un copolymère acrylique, de charges minérales et d'adjuvants spécifiques.
- Extrait sec : 65 .
- Densité :  $1,5 \pm 0,1$
- pH : 8,5
- Performances : adhérence enduit sur support béton :  $> 0,4$  MPa

### DOMAINE D'APPLICATION

- Supports lisses et peu absorbants tels que bétons et certains enduits talochés.

### APPLICATION

- Application en une passe au rouleau ou à la brosse.
- La mise en œuvre de l'enduit monocouche s'effectue dès le séchage du **MICRO-GOBETIS 3000**, soit un délai de 1 h à 24 h suivant les conditions atmosphériques.
- Mélanger le produit avant emploi pour maintenir une bonne homogénéité.

#### Consommation

400 g/m<sup>2</sup> suivant l'état de surface du support

### CONDITIONS D'EMPLOI

- Dilution possible par ajout de 0,5 litre d'eau maximum.
- Les supports doivent être secs, sains, propres, exempts d'huile de démoulage et pulvérulences.
- Ne pas appliquer sur supports humides.
- Température d'emploi : + 5 à + 30°C.
- La manipulation du produit ne présente aucun danger.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

### CONDITIONNEMENT

- Seau de 20 kg.

### CONSERVATION

12 mois à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel et des fortes températures.

### GARANTIE

- R.P. fabricant.

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : La Société ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**Documentation Technique 2015** - La présente fiche technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier si cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente - Mise à jour consultable sur [www.parexlanko.com](http://www.parexlanko.com).

ParexGroup S.A. / Département Façades - 19 place de la Résistance - 92446 Issy les Moulineaux Cedex  
Tél. (33) 01 41 17 45 45 - Fax (33) 01 41 17 19 55 - Renseignements techniques : 0 826 08 68 78

**PAREXLANKO**

## FAÇADES

PRODUITS - OUTILS - ACCESSOIRES  
COMPLÉMENTAIRES

ARMATURE DE VERRE SOUPLE



### LES + PRODUIT

- ▶ Toile souple pour une plus grande facilité de mise en place
- ▶ Haute résistance aux alcalis
- ▶ Haute résistance mécanique

### CONDITIONNEMENT

- ▶ TV10 : rouleau de 50 m<sup>2</sup>  
PaLETTE de 24 rouleaux de TV10
- ▶ TV33 : rouleau de 16,5 m<sup>2</sup>  
PaLETTE de 72 rouleaux de TV33

### CONSERVATION

- ▶ Les rouleaux seront stockés à l'abri de l'humidité et du froid et en-dessous de 50°C

### GARANTIE

- ▶ R.P. Fabricant

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : La Société ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

#### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Novembre 2016

La présente Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier si cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente - Mise à jour consultable sur [www.parexlanko.com](http://www.parexlanko.com)

**PAREXGROUP S.A.** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00  
Renseignements techniques : 0 826 08 68 78 (0,15 €/min + prix appel)

**PAREXLANKO**

# TV10 - TV33 TOILES DE VERRE

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



## TV10 1 m x 50 m

### DESCRIPTION

- Armature en fibres de verre traitée anti-alcalis pour le renforcement des enduits hydrauliques.
- L'armature TV10 permet de renforcer la couche d'enduit afin de limiter le risque d'apparition de micro-fissures.
- Elle est compatible avec tous les types d'enduits en constructions neuves et en rénovation.

### CARACTÉRISTIQUES

- Taille de la maille : 9 mm x 10 mm
- Largeur du rouleau : 1 m
- Longueur du rouleau : 50 m
- Grammage / m<sup>2</sup> : 138 g/m<sup>2</sup>
- Classement trame : T : 2, Ra : 1, M : 4, E : 3

### MISE EN ŒUVRE

- Appliquer la première passe du sous-enduit sur toute la façade.
- Maroufler la toile de verre dans la première couche de sous-enduit en partant du haut du mur (du centre vers l'extérieur).
- Le recouvrement entre deux bandes de toile doit être de 10 cm afin d'assurer une bonne continuité du renforcement.
- Appliquer une seconde passe de sous-enduit.

## TV33 0,33 m x 50 m

### DESCRIPTION

- Armature en fibres de verre traitée anti-alcalis pour le renforcement des enduits hydrauliques.
- L'armature TV33 permet de renforcer la couche d'enduit afin de limiter le risque d'apparition de micro-fissures.
- Elle est compatible avec tous les types d'enduits.

### CARACTÉRISTIQUES

- Taille de la maille : 9 mm x 10 mm
- Largeur du rouleau : 0,33 m
- Longueur du rouleau : 50 m
- Grammage / m<sup>2</sup> : 138 g/m<sup>2</sup>
- Classement trame : T : 2, Ra : 1, M : 4, E : 3

### MISE EN ŒUVRE

- Appliquer la première passe du sous-enduit sur toute la façade.
- Maroufler la toile de verre dans la première couche de sous-enduit en partant du haut du mur (du centre vers l'extérieur).
- Le recouvrement entre deux bandes de toile doit être de 10 cm afin d'assurer une bonne continuité du renforcement.
- Appliquer une seconde passe de sous-enduit.

# FAÇADES

## FAÇADES NEUVES

### ■ ENDUIT MONOCOUCHE SEMI-ALLÉGÉ GRAIN FIN



### LES + PRODUIT

- ▶ Tous supports Rt1, Rt2, Rt3
- ▶ Finitions variées : gratté fin, rustique, rustique écrasé, taloché <sup>(1)</sup>

### DOSAGE EN EAU

- ▶ 5,3 à 6,3 litres par sac de 25 kg

### CONSUMMATION

- ▶ 1,3 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ EN 998-1
- ▶ NF DTU 26.1
- ▶ Certificat QB

### CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac de 25 kg
- ▶ Palette de 48 sacs (1,2 t)

### CONSERVATION

- ▶ 12 mois à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, et stocké à l'abri de l'humidité

### GARANTIE

- ▶ R.C. Fabricant

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : ParexGroup SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Avril 2022

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com).

**PARExGROUP SAS** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

PARExLANKO est une marque du groupe Sika.

# PARExLANKO

# MONOREX GF

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



OC CSII Wc2



### DESCRIPTION

- Enduit monocouche semi-allégé OC1 pour l'imperméabilisation et la décoration des parois verticales extérieures et intérieures en maçonnerie ou béton.
- Finitions : gratté fin, rustique, rustique écrasé, taloché <sup>(1)</sup>
- Teinté dans la masse.

### DOMAINE D'APPLICATION

#### ■ SUPPORTS ADMISSIBLES

- Maçonneries de classes Rt1, Rt2, Rt3 conformes au NF DTU 20.1
- Murs de béton banché conformes au NF DTU 23.1
- Corps d'enduit et sous-enduit classés CSII minimum conformes au NF DTU 26.1

#### ■ LIMITES D'EMPLOI

Ce produit ne peut être utilisé sur :

- Supports exposés horizontaux inclinés de plus de 10° par rapport à la verticale

### CARACTÉRISTIQUES

- **Composition** : liants hydrauliques, chaux aérienne, sables, charges légères, pigments minéraux et adjuvants spécifiques
- **Granulométrie** : 0-1,6 mm

### PERFORMANCES

- **Type** : OC1
- **Résistance à la compression** : CS II
- **Absorption d'eau par capillarité** : Wc2
- **Réaction au feu** : A1
- **Perméabilité à la vapeur d'eau** :  $\mu \leq 20^{**}$
- **Valeur Sd**  $\leq 0,20$  m (pour une épaisseur de 10 mm)

### MISE EN ŒUVRE

#### ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Sains, propres, dépoussiérés.
- Éliminer toutes les traces de plâtre, de peinture...
- La planimétrie et l'aplomb des supports seront conformes aux exigences du NF DTU 26.1.

Consulter « Préparation des supports avant application des enduits » page 24.

#### ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

- **Dosage en eau** : 5,3 à 6,3 litres par sac de 25 kg
- **Temps de mélange machine** : 5 min
- **Temps de mélange bétonnière** : 5 min
- En période hivernale, possibilité d'utiliser l'accélérateur de prise **MONACCEL PLUS\***
- **Pour la finition taloché** :
  - Lajout d'adjuvant **MONACCEL PLUS\*** ou tout autre accélérateur est interdit.
  - Lajout d'adjuvant **FIXOPIERRE\*** est autorisé uniquement dans la 1<sup>ère</sup> passe.

#### ■ MATÉRIEL

##### Machine à projeter

- Pression pompe : 8 - 10 bars (eau)
- Respecter le volume de remplissage de la machine.
- Projection, utiliser une buse de diamètre 12.

##### Bétonnière

##### Pot de projection

- Compresseur de capacité mini 60 m<sup>3</sup>/h
- Pression air de 4 à 6 bars

#### ■ APPLICATION DU PRODUIT

Consulter « Application des enduits monocouches et de parements » pages 24-27.

- La finition taloché peut présenter des variations d'aspect (état de surface et nuançage de teinte) et entraîner un faiçonnage de surface de l'enduit sans conséquence sur sa durabilité. Les teintes soutenues sont plus sensibles à ces phénomènes.

### CONSUMMATION

- 1,3 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur selon les supports.

\* Voir la Fiche Technique du produit. \*\* Coefficient de perméabilité à la vapeur d'eau de l'enduit.

(1) La finition taloché n'est pas admise directement sur béton cellulaire. Sur béton cellulaire, pour la finition taloché **MONOREX GF** est appliqué sur le sous-enduit **MONOGRIS E\***

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Produit destiné aux professionnels.
- L'emploi et la mise en œuvre de **MONOREX GF** relèvent des dispositions du NF DTU 26.1 et de la présente Fiche Technique.
- En présence de lots de fabrication de dates différentes, il est nécessaire de mixer les lots pour éviter les éventuels nuançages.
- Avant application, humidifier le support.
- Ne pas appliquer sur supports gelés et en cas de risque de gel.
- Températures minimales d'application : + 5°C pour les teintes claires, + 8°C pour les teintes soutenues.
- Sur les façades exposées au rayonnement solaire et/ou ventées, prendre des dispositions particulières (protection, humidification, ...).
- Porter des équipements de protection individuelle : gants, vêtements adaptés et lunettes de protection.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

Juin 2016

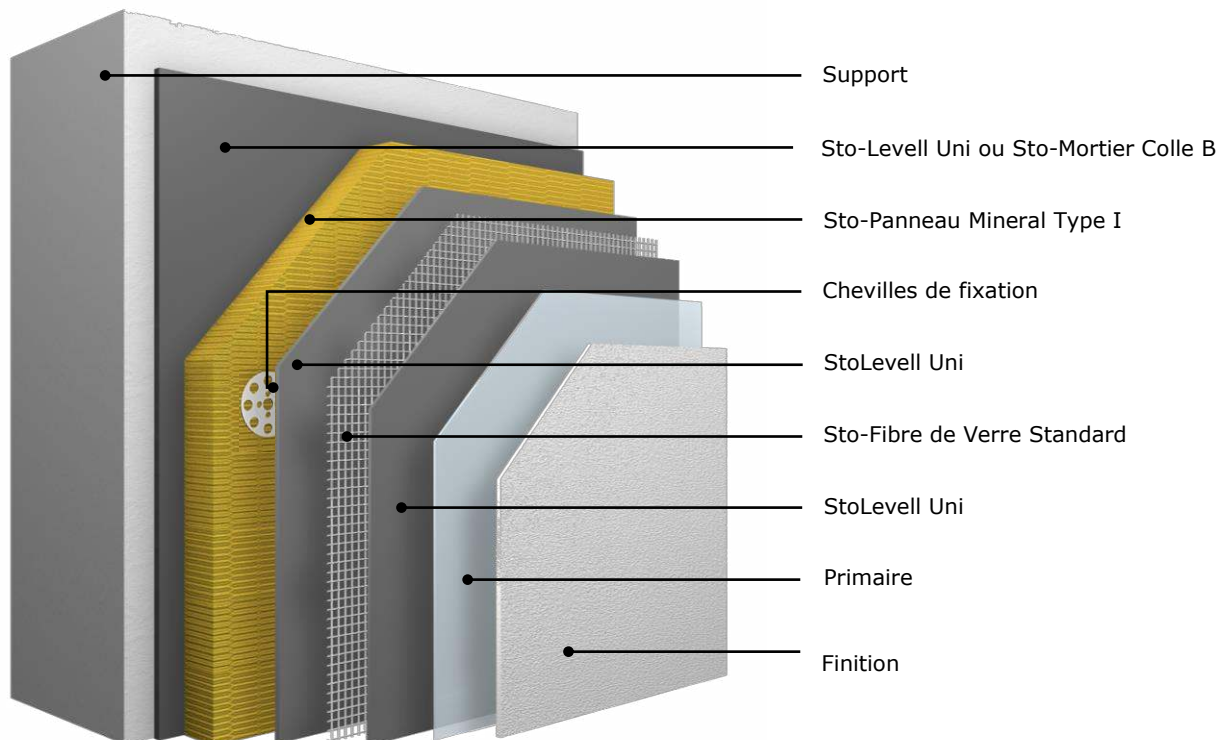
## StoTherm Mineral 1 Calé Chevillé

(ATE 09/0231 – DTA 7/15-1613 – Classement Feu A2-s1,d0\*)

### Caractéristiques :

Le système **StoTherm Mineral 1** Calé Chevillé est un système d'isolation thermique extérieure constitué d'un sous- enduit mince à base de liant hydraulique armé d'un treillis de fibre de verre appliqué sur des panneaux en laine de roche.

Le sous-enduit mince « **StoLevell Uni** » est obtenu à partir d'une poudre mélangée à de l'eau.



\*Suivant Finition

Juin 2016

## Sommaire

<b>1. Avant-Propos</b>	<b>3</b>
<b>2. Observations générales</b>	<b>4</b>
<b>3. Mise en Œuvre</b>	<b>5</b>
- Démarrage du système	
- Pose et fixation de l'isolant	
<b>4. Traitement des points singuliers</b>	<b>9</b>
<b>5. Application de la couche de base armée StoLevel Uni</b>	<b>13</b>
<b>6. Produits d'impression</b>	<b>14</b>
<b>7. Enduits de finition</b>	<b>15</b>
<b>8. Parties enterrées</b>	<b>16</b>
<b>9. Autres points singuliers</b>	<b>17</b>
<b>10. Gamme StoDeco Frame</b>	<b>19</b>
<b>11. Accessoires de fixations</b>	<b>20</b>
<b>12. Observations</b>	<b>23</b>

Juin 2016

## 1. Avant-Propos

L'exécution des travaux d'isolation thermique s'inscrit dans le cadre normatif suivant :

- **e-Cahier du CSTB n° 3035 V3 (septembre 2018)**  
Cahier des prescriptions techniques d'emploi et de mise en œuvre pour système d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé.
- **e-Cahier du CSTB n° 3701 (janvier 2012)**  
Détermination de la résistance au vent des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant fixés mécaniquement par chevilles.
- **e-Cahier du CSTB n° 3707 (mars 2012)**  
Détermination de la sollicitation du vent selon les Règles **NV 65**.
- **e-Cahier du CSTB n° 3714 (juillet 2014)**  
Conditions de mise en œuvre de bandes filantes pour protection incendie pour système d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé.
- **e-Cahier du CSTB n° 3709 V2 (juin 2015)**  
Principe de mise en œuvre autour des baies pour système d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé.
- **e-Cahier du CSTB n° 3204 V2 (janvier 2012)**  
Définition des caractéristiques des treillis en fibres de verre utilisés dans les systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant.
- **e-Cahier du CSTB n° 3699 V3**  
Règles pour la mise en œuvre en zones sismiques des systèmes de l'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant
- **DTU 59.1 P1-2**  
Spécifications pour la mise en œuvre des revêtements de peinture.
- **DTU 20.1 – DTU 21 – DTU 22.1 – DTU 23.1 et DTU 26.1**  
Les supports admissibles.
- **FD DTU 45.3**  
Bâtiments neufs isolés thermiquement par l'extérieur.
- **Arrêté du 31 janvier 1986**  
Relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation, modifié par les arrêtés du 18 août 1986 et du 19 décembre 1988.
- **Arrêté du 24 mai 2010 - IT 249**  
Relatif aux dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- **Guide de Recommandations (Avril 2016)**  
Protection contre l'incendie des façades béton ou maçonnerie revêtues de systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé (ETICS-PSE).
- **Norme NF EN 13501-1** relative au classement « euroclasse ».
- **NF EN 13163** et certification **ACERMI** pour les panneaux isolants.
- **NF EN ISO 11600, DTU 44.1** : Produits de calfeutrement.
- **NFP 85-570** : Bande de mousse imprégnée.
- **Décret n° 2013-1264 (décembre 2013)** : Réglementation environnementale.
- **ETAG 004** : European Technical Approval Guideline n°4.

Juin 2016

## 2. Observations générales

Les conditions minimales d'application sont décrites dans le **DTU 59.1 P1**, le **CPT 3035 V3** cependant il est possible d'appliquer la gamme **STO Quick Set « QS »** pour des températures supérieures à 1°C.

Conformément au **cahier 3035 V3** du CSTB, les supports doivent être plans et ne présenter aucune irrégularité importante de surface, ni désaffleurement supérieur à 10 mm sous la règle de 2 m.

Le calage en plein est conseillé pour un écart de planéité jusqu'à 5 mm (sous une règle de 2 m).

Le calage par plots ou par boudins permet d'aller jusqu'à des écarts de planéité de 10 mm (sous une règle de 2m).

Dans le cas contraire, il est obligatoire d'effectuer des ragréages localisés ou un dressage général.

La mise en œuvre des produits STO s'effectuera conformément aux notices techniques, Avis Techniques, Documents Techniques d'Application, Cahier des Clauses Techniques en vigueur.

Les consommations indiquées dans ce descriptif ou dans les fiches techniques STO peuvent varier en fonction de la porosité, de la rugosité du support. Le traitement des points singuliers influe également sur la consommation de la couche de base.

Nous recommandons la prolongation d'une épaisseur supérieure à celle du système d'isolation thermique par l'extérieur, des fixations des éléments solidaires de la façade avant isolation, (descentes eaux pluviales, câble télécom, câble électrique, tuyau de gaz, climatisation, grille de ventilation...).

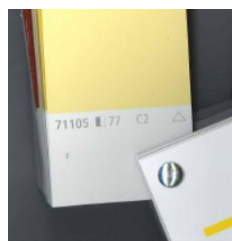
### Teintes


Afin d'uniformiser la teinte d'ensemble, il est recommandé d'utiliser les mêmes lots de fabrication pour l'application sur une même façade.

Conformément aux réglementations en vigueur, les teintes de coefficient d'absorption du rayonnement solaire supérieur à 0.7 (ce coefficient est de 0.5 pour une altitude supérieure à 1300 m) sont proscrites.

La juxtaposition de deux teintes dont la différence de coefficient d'absorption du rayonnement solaire est supérieure à 0.2 est proscrite sauf en cas de réalisation de joint de fractionnement.

De façon générale, on constate que les revêtements ayant un indice de luminance lumineuse (Y) supérieur à 35 % présentent un coefficient d'absorption du rayonnement solaire inférieur à 0.7, bien qu'il n'existe pas de relation physique entre ces deux valeurs.



La valeur Y est indiquée sous chaque teinte du nuancier Façade Sto.  
(ex :  77)

Pour les teintes soutenues, STO propose la technologie X-black (nous consulter).

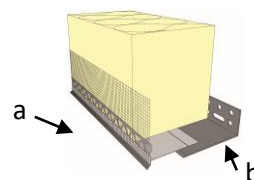
Juin 2016

### 3. Mise en œuvre du système

#### 3.1 – Mise en place du rail de départ : profil PVC ou Aluminium Sto-profil de départ S12 ou Sto Profil entoilé PH (a) et PH-K(b)

La hauteur de fixation du sol par rapport à la goutte d'eau du profilé est décrite dans le **CPT 3035 V3**.

- 15 cm (pour les sols extérieurs finis)
- 1 cm sur dalle de balcon (pente vers l'extérieur)
- 5 cm sur dalle de balcon (pente intérieure – caniveau)



Le profil adapté à la largeur de l'isolant, est fixé à la paroi à l'aide de 3 **Sto-Tape vis** par ml ; la première et la dernière fixation étant à 5 cm au maximum des extrémités du rail. Il est possible de rattraper les inégalités de support avec les **cales Sto**.

Veillez à laisser un espace de 2 à 3 millimètres entre chaque rail ou utilisez **Sto-Cale de Jonction**.

#### 3.2 – Mise en place de profilé d'arrêt latéral : profil en Aluminium anodisé non perforé Sto-Profil Latéral L12

La pose de **Sto-Profil d'arrêt latéral L12** s'effectue dans les mêmes conditions que celles du profil de départ (planéité du support, espace entre rails ou **Sto-Cale de Jonction**). L'épaisseur du profil est adaptée à celle de l'isolant...

#### 3.3 – Mise en place du profilé de couronnement/couvertine

Idem aux profilés précédents. En cas de pente, traitement d'un pignon par exemple, les profilés seront fixés en entuilage afin d'éviter les infiltrations d'eau.

La pose de couvertine est recommandée en partie haute de la toiture ainsi qu'à chaque surface horizontale susceptible de laisser s'infiltrer l'eau derrière le système d'isolation thermique.

Toute couvertine défectueuse doit être remplacée.

#### 3.4 – Pose de l'isolant

##### 3.4.1 – Pose calée / chevillée

Les panneaux en laine de roche **Sto-Panneau Mineral 036 Type I** (Ecorock, lambda 0.036-ACERMI 10/015/595) ou **Sto-Panneau Mineral 038 Type I** (Isover TF, lambda 0.038- ACERMI n°11/018/706) ou **Sto-Panneau Mineral 038 Type II** (431 IESE, lambda 0.038- ACERMI n°04/015/291) sont calés à l'aide de **Sto-Mortier Colle B** ou **StoLevelli Uni** et suivant les indications de nos documents techniques.

Juin 2016

### 3.4.2 - La mise en œuvre des panneaux

Les panneaux doivent être jointifs et posés en « coupe de pierre » avec un décalage minimum entre joints de 200 mm.

Les panneaux sont harpés dans les angles

Les joints de plaques doivent être décalés d'au moins 100 mm par rapport aux joints des rails de départ et d'arrêt latéraux.

NB : Aux angles de baies, les panneaux seront découpés en « L » afin d'éviter les joints filants. De part et d'autre du « L » la longueur intérieure en partant de l'angle doit être de 200 mm (**e-cahier du CSTB 3709 V2**).

Ces panneaux seront collés en appareillage de façon absolument plane et à joints plats serrés, au moyen de **Sto-Mortier Colle B** ou **StoLevel Uni**

### 3.5 - Fixation des panneaux (suivant DTA 7/15-1613)

Après séchage du mortier, soit 2/3 jours en conditions climatiques normales, percer soigneusement l'isolant et le support suivant le plan de chevillage choisi. Respecter l'ancrage donné par l'ATE de la cheville.

**Chevillage en plein et à fleur de l'isolant** : les chevilles type **Sto-Chevilles** à expansion sont mises en place manuellement puis frappées ou vissées. La tête de la cheville ne doit en aucun cas dépasser de la surface de l'isolant.

**Chevillage en plein et à cœur de l'isolant** : la cheville est soit :

- enfoncée dans l'épaisseur de l'isolant et est recouverte par une rondelle isolante (**Sto-Cheville Thermo STRU 2G**),
- ancrée par vissage dans l'isolant avec **Sto-Scotwist** et recouvert par **Sto-Bouchon** ou par **Sto-Mousse Polyuréthane**.

Le chevillage à cœur des Panneaux **Sto-Panneau Mineral 036 Type I – « Ecorock »**, ne peut être réalisé qu'avec **Sto-Cheville Thermo STRU 2G + rosace VT 2G**.

Le nombre de chevilles par panneau est déterminé selon le **cahier 3707 du CSTB** (méthode simplifiée des règles NV 65) et le **cahier 3701 du CSTB**.

Les résistances au vent sont indiquées dans le tableau ci-dessous ; le coefficient partiel de sécurité sur la résistance isolant/cheville est pris égal à 2,3.

Juin 2016

### 3.5.1 Chevillage à fleur de l'isolant

#### Sto-Panneaux Mineral 036 type I « Ecorock »

		Nombre de chevilles par panneau [par m <sup>2</sup> ]				
		5 [6,9]	6 [8,3]	7 [9,7]	8 [11,1]	9 [12,5]
Rosace $\varnothing \geq 60$ mm	$50 \text{ mm} \leq e < 120 \text{ mm}$	800	960	1 125	1 285	1 445
	$e \geq 120 \text{ mm}$	1005	1205	1410	1610	1810
Rosace $\varnothing \geq 90$ mm	$50 \text{ mm} \leq e < 100 \text{ mm}$	895	1075	1255	1435	1615
	$e \geq 100 \text{ mm}$	1495	1795	2095	2395	2695

Résistance de calcul à l'action du vent en dépression, indiquée en Pa ( $e$  = épaisseur d'isolant en mm)

#### Sto-Panneaux Mineral 038 type I « Isover TF »

		Nombre de chevilles par panneau [par m <sup>2</sup> ]				
		5 [6,9]	6 [8,3]	7 [9,7]	8 [11,1]	9 [12,5]
Rosace $\varnothing \geq 60$ mm	$60 \text{ mm} \leq e < 120 \text{ mm}$	1110	1335	1555	1780	2000
	$e \geq 100 \text{ mm}$	1655	1985	2320	2650	2980

Résistance de calcul à l'action du vent en dépression, indiquée en Pa ( $e$  = épaisseur d'isolant en mm)

### 3.5.2 Chevillage à cœur de l'isolant avec Sto-Ecotwist

Les valeurs s'appliquent à condition que la résistance caractéristique de la cheville dans le support considéré soit supérieure ou égale à 400 N (cheville de classe 1 à 7). Sinon, la résistance de calcul est prise égale à la résistance apportée par les chevilles dans le support.

#### Sto-Panneaux Mineral 038 type I « Isover TF »

		Nombre de chevilles par panneau [par m <sup>2</sup> ]				
		5 [6,9]	6 [8,3]	7 [9,7]	8 [11,1]	9 [12,5]
Rosace $\varnothing \geq 60$ mm	$e \geq 100$ mm	1140	1370	1600	1830	2055

Résistance de calcul à l'action du vent en dépression, indiquée en Pa ( $e$  = épaisseur d'isolant en mm)

### 3.5.3 Chevillage à cœur de l'isolant avec Sto-Cheville Thermo STRUG 2G + Rosace VT 22G

#### Sto-Panneaux Mineral 036 type I « Ecorock »

		Nombre de chevilles par panneau [par m <sup>2</sup> ]				
		5 [6,9]	6 [8,3]	7 [9,7]	8 [11,1]	9 [12,5]
Rosace $\varnothing \geq 60$ mm	$80 \text{ mm} \leq e < 120 \text{ mm}$	1060	1275	1490	1700	1915
	$e \geq 120 \text{ mm}$	1545	1855	2165	2475	2785

Résistance de calcul à l'action du vent en dépression, indiquée en Pa ( $e$  = épaisseur d'isolant en mm)

Ces valeurs sont appliquées en fonction des classes de résistance des chevilles.

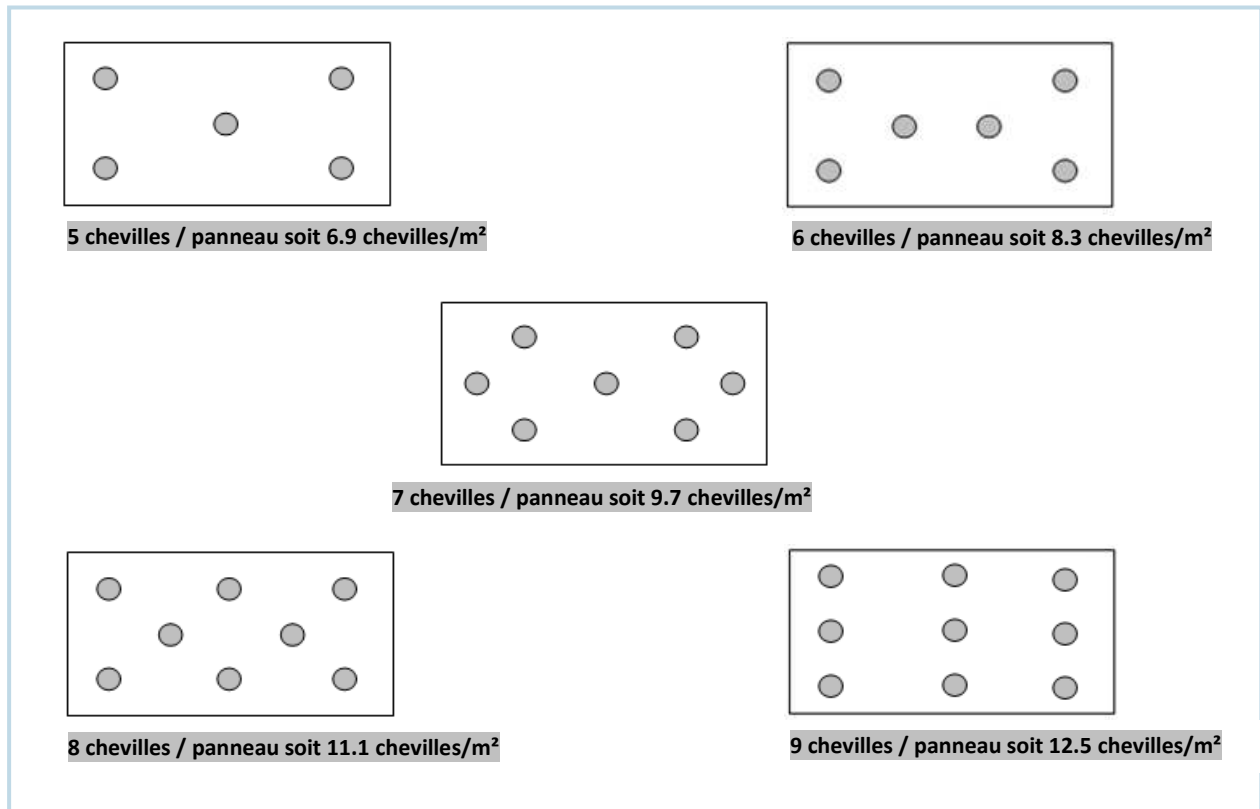
Juin 2016

### 3.5.4 – Plans de chevillages « en plein » pour panneaux « Ecorock », « Isover TF » de 1200 x 600 mm

Après avoir déterminé la densité de chevilles utiles à la fixation des panneaux isolants, ceux-ci seront fixés suivant les plans de fixations suivant.

Les chevilles seront alors disposées :

- « en plein » : toutes les chevilles sont disposées dans le panneau isolant,



### 3.6 – Remplissage des vides éventuels entre les joints

Le remplissage des joints dont l'ouverture ne dépasse pas 10 mm doit être réalisé avec **Sto-Mousse Polyuréthane**.

L'utilisation du produit de collage ou de calage est proscrite pour cette utilisation.

La mousse polyuréthane expansive ne doit pas être utilisée en remplacement d'un mastic.

### 3.7 – Vérification de la planimétrie

Vérifier la planéité des surfaces collées

Egaliser les inégalités si nécessaire

Juin 2016

## 4. Traitement des points singuliers

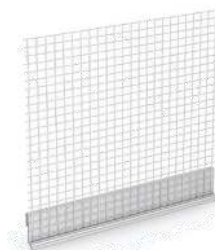
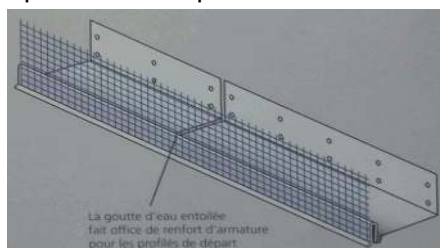
(Avant application de **Sto-Fibre de Verre Standard** marouflée dans **StoLevell Uni** sur l'ensemble des façades).

### 4.1 - Traitement des jonctions de profilés de départ ou latéraux

Un « mouchoir » de renfort découpé dans **Sto-Fibre de verre Standard** de dimensions 300 mm x 300 mm est placé aux jonctions entre rails. Il est marouflé dans la couche de base **StoLevell Uni** (mélangé avec de l'eau).

Cette jonction peut également être traitée par **Sto-Profil à clipser TR** posé en chevauchement sur deux profilés en aluminium.

Pour les profilés PVC réglables, le renfort d'armature est intégré à la partie avant. Elle doit être posée sur la partie arrière



Sto-Profil à Clipser TR

### 4.2 - Traitement des angles de porte, fenêtre...

Dans chaque angle, doit être marouflé un « mouchoir » de renfort en fibre de verre qui peut être :

- soit vendu prédécoupé : **Sto-Mouchoir Prédécoupé**,
- soit vendu prédécoupé avec retour en tableau : **Sto-Mouchoir Prédécoupé avec Retour**,
- soit être découpé sur chantier, dans le rouleau de la **Sto-Fibre de verre Standard** (dimensions 300 x 300 mm).

### 4.3 – Traitement des appuis de fenêtre

Afin d'éviter les ponts thermiques, il est recommandé de déposer les éléments débordants tels que les appuis de fenêtre.

**L'appui de fenêtre doit être assez large pour remplir son rôle de protection contre les eaux de pluie.**

#### 4.3.1 - L'appui de fenêtre assure son rôle de protection contre les eaux de pluie.

Si l'appui existant assure cette fonction après la pose du système, les joints de raccords sont à étancher avec **Sto-Compribande Lento** ou **Sto-Mastic Acryl**.

Juin 2016

#### 4.3.2 - L'appui de fenêtre n'assure pas son rôle de protection contre les eaux de pluie.

Si l'appui existant n'assure pas cette fonction après la pose du système, appliquer une tablette aux dimensions adaptées. Les joints de raccordement sont à étancher avec **Sto-Compribande Lento** ou **Sto-Mastic Acryl**.

#### 4.3.3 - Création d'une double étanchéité de l'appui avec StoFentra Guard

Pour une étanchéité parfaite, il est recommandé d'appliquer du système **StoFentra Guard** (= double étanchéité) avant la pose de l'appui de fenêtre.

Retirer la protection des adhésifs sur les profilés d'angles et les coller sur le support plan (1 et 2). Laisser une partie de la bande d'étanchéité des profilés d'angles en attente afin de coller le profil médian (3) et de la recouvrir par celles-ci.



#### 4.3.4 - Création de nouveaux appuis avec StoDeco Frame F (Classement feu A2-s1,d0)

Après dépose de l'appui existant et après réalisation de la couche de base armée du système, poser un appui ajusté aux dimensions. Si possible prévoir les retours gauches et droits en coupe d'onglet. **(Cahier des charges 601ROMX0473)**.

##### 4.3.4.1 Fixation du StoDeco Frame F

A l'aide d'une taloche crantée 6 x 6 millimètres, appliquer **StoDeco Coll** sur les deux surfaces à encoller. L'application de la colle s'effectue dans un sens sur la couche de base armée et à la perpendiculaire sur le profil afin d'avoir un encollage croisé. **(Collage par plots interdit)**.

La fixation est complétée par deux fixations mécaniques/mètre.

##### 4.3.4.2 - Impressions StoDéco Appui de fenêtre

Suivant la finition recherchée appliquer :

- **StoPrim** ou **StoColor S Fin** (pour finitions granitées),
- **StoColor Maxicryl** ou **StoColor Acritex** (pour finitions lisses).

Juin 2016

#### 4.3.4.3 - Finitions pour StoDéco Appui de fenêtre

Appliquer deux couches de **StoColor Maxicryl** ou **StoColor Acritex** ou **StoColor Lotusan** ou **StoColor X-black** ou **Irtop S Velouté Mat**.

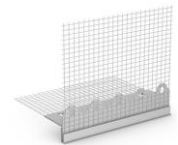


Plan de coupe d'un **StoDéco Appui de fenêtre**

#### 4.4 - Formation des angles horizontaux avec Sto-Armature goutte d'eau

La protection des arêtes en sous-face de linteaux de fenêtre, par exemple, s'effectue avec **Sto-Armature goutte d'eau** (comprenant une goutte d'eau et une cornière d'angle en PVC revêtu de **Sto-Fibre de Verre**). Ce profilé est marouflé dans l'enduit de base du système.

Ce traitement intervient avant l'application de la fibre standard sur l'ensemble de la façade dont le recouvrement sur la fibre du profilé doit être au minimum de 10 cm.



#### 4.5 - Formation des angles verticaux avec Sto-Armature d'angle

La protection des arêtes s'effectue avec **Sto-Armature d'Angle** : cornière d'angle en PVC revêtue de fibre de verre et marouflée dans l'enduit de base du système.

Ce traitement intervient avant l'application de la fibre standard sur l'ensemble de la façade dont le recouvrement sur la fibre du profilé doit être au minimum de 10 cm.



#### 4.6 - Raccordement avec menuiseries ou autres matériaux

A chaque raccordement d'isolant, coller **Sto-Compribande Lento** aux dimensions. Serrer les panneaux d'isolant sur la partie à raccorder. Etaler la couche de base jusque sur le joint.

Le traitement du raccord sur menuiserie peut être effectué avant ou après la pose de l'isolant par l'application de **Sto-Profil d'Arrêt Menuiserie Pro** ou **Sto-Profil d'Arrêt Menuiserie Perfekt** à effet télescopique. Pour les baies en applique extérieure, utilisez **Sto-Profil d'Arrêt Menuiserie Gamma**.

Les Sto-profilés d'arrêt menuiserie par destination*						
Type de fenêtre	Fenêtre en retrait		Fenêtre au même nu (en tunnel)		Fenêtre en applique extérieure	
Ouverture	≤ 2 m <sup>2</sup>	2-10 m <sup>2</sup>	≤ 2 m <sup>2</sup>	2-10 m <sup>2</sup>	≤ 2 m <sup>2</sup>	2-10 m <sup>2</sup>
Épaisseur d'isolant						
≤ 160 mm	Pro	Perfekt	Perfekt	Perfekt	Perfekt	Gamma
≤ 300 mm	Pro	Perfekt	Perfekt	Perfekt	Gamma	Gamma



Pro



Perfekt



Gamma

Juin 2016

#### 4.7 - Renforcement des zones exposées aux chocs- ETAG 004

##### Façades exposées aux chocs :

Maroufler **Sto-Fibre de blindage** dans **StoLevel Uni** en veillant à ne pas superposer les lés d'armature (pose bord à bord).

Après séchage, ce renfort sera recouvert par la couche de base armée de **Sto-Fibre de verre Standard**.

L'épaisseur totale de marouflage est de 6 mm minimum.

#### 4.8 - Traitement des coffres de volets roulants

Le traitement des coffres de volets roulants « CVR » doit être conforme aux fiches du e-Cahier 3709 V2 du CSTB.

Dans le cas d'une isolation désolidarisée du CVR, le collage de l'isolant sur l'élément de désolidarisation « ED » doit s'effectuer en plein à la taloche crantée à l'aide de **Sto-Colle Dispersion**. Le panneau sera positionné aux 2/3 sur le support traditionnel et 1/3 sur l'ED.

Juin 2016

## 5. Application de la couche de base armée **StoLevell Uni + Sto-Fibre de Verre**

Se reporter au **DTA 7/15-1613**

Chaque façade sera intégralement traitée (point singuliers compris) par une couche de **StoLevell Uni**, poudre à base de liant hydraulique à gâcher avec de l'eau, dans laquelle est marouflée, lissée et égalisée **Sto-Fibre de Verre Standard**.

Les lés de fibre de verre doivent se chevaucher sur 10 cm environ.

La consommation de la couche de base est d'environ 5 kg/m<sup>2</sup> minimum.

- L'application s'effectue en deux passes et sans délai d'attente (frais dans frais)
  - o Application d'une première passe à raison d'environ 3.5 kg/m<sup>2</sup> de produit en poudre,
  - o Marouflage de l'armature,
  - o Application d'une seconde passe à raison d'environ 1,5 kg/m<sup>2</sup> de produit en poudre, puis lissage.

Juin 2016

## 6. Produits d'impression

Se reporter au DTA 7/15-1613

Couches optionnelles à appliquer préalablement aux finitions décrites dans le chapitre suivant.

- **StoPrep Miral**, liquide prêt à l'emploi à base de silicate de potassium à appliquer préalablement aux finitions :
  - o **StoSil K/R/MP**
  - o **StoMiral K/MP**
  
- **StoPrim**, liquide prêt à l'emploi à base de liant acrylique à appliquer préalablement aux finitions :
  - o **Stolit K/R/MP**
  - o **Stolit QS K/QS R/QS MP**
  - o **Stolotusan K/MP**
  - o **StoSilco K/R/MP**
  - o **StoSilco QS K/QS R**

Juin 2016

## 7. Enduits de finition au choix

### Se reporter au DTA 7/15-1613

#### 7.1 - Finitions sur partie courante

##### 7.1.1 – Enduits de finition

Plusieurs granulométries sont disponibles suivant la finition choisie (DTA 7/15 -1613 + fiches techniques)

- **Enduit organique**, à base de résine acrylique **Stolit K/R/MP/Effect/Milano et gamme QS**. Application d'un enduit d'aspect taloché, ribbé, modelable ou à effets ; à base de résine acrylique en phase aqueuse contenant des granulats de marbre naturel. Produit prêt à l'emploi ou légèrement dilué (2% d'eau).
- **Enduit organique** à base de résine siloxane : **StoSilco K/R/MP et gamme QS**.
- **Enduit à Lotus-Effect**, à base de résines micro-siloxanes : **StoLotusan K/MP**

##### Les teintes soutenues sont réalisées avec Stolit K X-black.

Les teintes X-black sont les teintes foncées et soutenues dont l'indice de luminosité est compris entre 10% et 35%. Bénéficiant de la technologie X-black, elles réfléchissent le rayonnement infrarouge du soleil et permettent d'obtenir un coefficient d'absorption solaire < à 0.7, parfaitement en conformité avec la réglementation DTU 59.1 (juin 2013) et e-Cahier 3035 V3 du CSTB.

- **Enduit minéral**, à base de silicate de potassium : **StoSil K/R/MP**
- **Enduit minéral poudre**, à base de ciment et de chaux aérienne, à mélanger avec de l'eau : **StoMiral K 1.5/MP**

##### 7.1.2 Possibilité de mise en œuvre d'un complément décoratif optionnel sur enduit RPE.

- **Peinture décorative de finition StoColor Silco et StoColor Jumbosil.**
- Autres Peintures décoratives de finition possibles : **StoColor Metallic, StoColor Silco G, StoColor Silco QS, StoColor Badigeon.**

**L'entreprise doit vérifier que sa police d'assurance décennale couvre bien les travaux avec cette finition complémentaire. En cas de difficultés elle doit se renseigner auprès de la Société Sto pour bénéficier d'une police décennale applicateur spécifique.**

*K = finition Talochée, R= finition Ribbée, MP = finition Modelable*

#### 7.2 - Arrêt sur soubassement

La rupture du système d'isolation thermique par l'extérieur s'effectuera à 0,15 m au-dessus du sol. La zone ainsi non traitée recevra, après préparation, deux couches de **StoColor Jumbosil** ou **StoColor Silco**.

Juin 2016

## 8. Traitement des parties enterrées

### Carnet de détails techniques standards STO

#### Parties enterrées non profondes (détail technique standard N° W 135-F)

**S'assurer que les supports sont préparés et étanchés conformément aux DTU et règles professionnelles en vigueur (utiliser de préférence des produits d'étanchéité à base hydraulique).**

Sur support plan, sec, propre et porteur destiné à recevoir les panneaux d'isolant, appliquer sur environ 50 cm (25 cm en parties enterrées et 25 cm au-dessus du sol), une couche fluide de **StoFlexyl** à raison d'env. 1 kg/m<sup>2</sup> de produit préparé : (0,500 kg/m<sup>2</sup> de ciment Portland CPJ 45 ou CPA 55 et 0,500 kg/m<sup>2</sup> de **StoFlexyl**, dilué avec 10 % d'eau). Coller sur 20 cm en partant du point le plus bas de l'isolant enterré **Sto-Fibre de Verre Standard** et laisser la fibre en attente de retour sur la face extérieure du **Sto-Panneau Isolant Soubassement 034**.

Après séchage, appliquer sur le support à la taloche, une deuxième couche, de **StoFlexyl** mélangé 1 pour 1 avec le ciment à raison de 2,5 kg/m<sup>2</sup> de produit préparé et rendre la surface rugueuse.

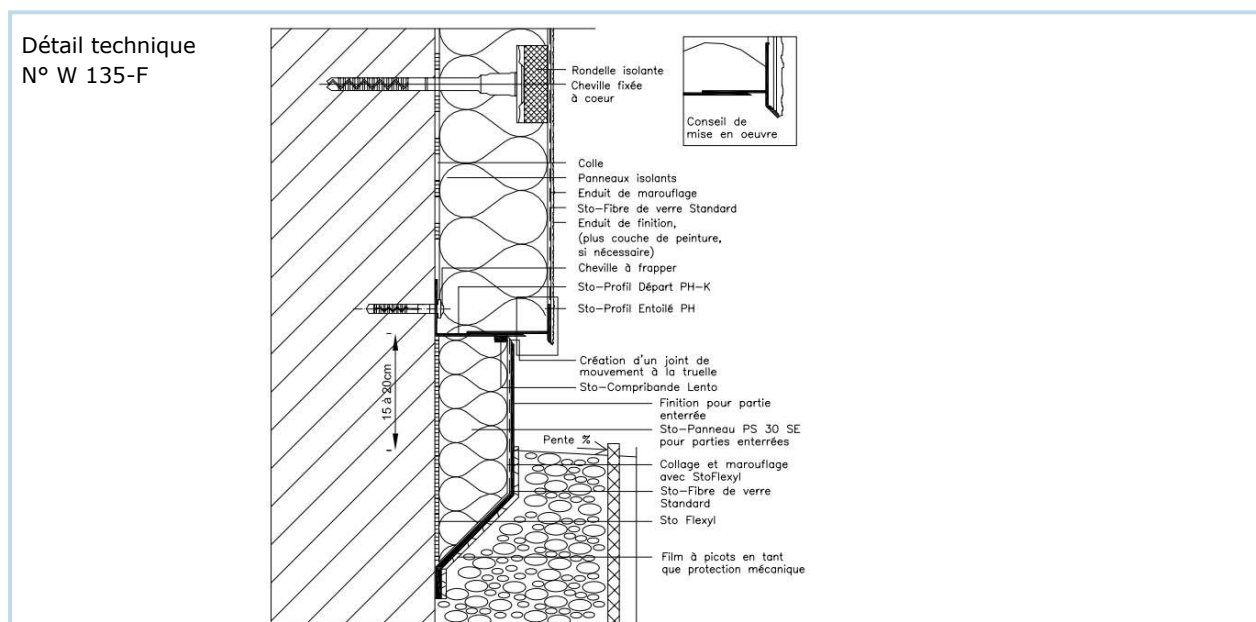
Réaliser une coupe à 45° avec la machine à découper **Sto-Inocut 5000/5300 S** des **Sto-Panneau Isolant Soubassement 034** (épaisseur de 20 à 300 mm), appliquer en plein sur toute la surface des panneaux **StoFlexyl** préparé à raison de 4 kg/m<sup>2</sup>, puis presser les panneaux, à joints absolument serrés, dans **StoFlexyl** encore frais.

Remonter **Sto-Fibre de Verre Standard** laissée en attente sur la face extérieure du polystyrène et la maroufler dans **StoFlexyl**. Une protection mécanique devra être mise en place.

#### Pose d'un profilé de départ à 15 ou 20 cm au-dessus du sol :

Maroufler de **StoFlexyl** jusqu'à 5 cm au-dessus de **Sto-Profil de départ S12** ou **Sto Profil PH** et **PH-K (solution passive)** et poser **Sto-Compribande** en raccordement sous le Profil.

Pour assurer l'aspect esthétique du soubassement, appliquer les films minces **StoColor Silco** ou **StoColor Silco G** ou **StoColor Jumbosil**.



Juin 2016

## 9. Autres points singuliers

### 9.1 - Grilles de ventilation

Couper l'ouverture des grilles de ventilation dans les panneaux et maroufler **Sto-Fibre de Verre** sur les bords de coupe du panneau isolant. Rendre étanche les bords des panneaux avec **Sto-Compribande Lento**. La grille sera fixée une fois la pose de l'ensemble du système réalisée.

### 9.2 - Joints de dilatation

Les joints de dilatation ne doivent pas être recouverts par le système avec isolant. Le joint de dilatation est traité par **Sto-Profil Joint E** ou **Sto-Joint de Dilatation Type E-W52** pour les joints de dilatation en façade. Les joints de dilatation en angle rentrant seront traités avec **Sto-Profil Joint J** ou **Sto-Joint de Dilatation Type J-W51**.

### 9.3 - Profils d'arrêt d'enduit

**Sto-profil d'Arrêt d'Enduit** est utilisé dans le traitement de la jonction ITE façade et partie enterrées ou pour délimiter deux teintes dont la différence de coefficient d'absorption du rayonnement solaire est supérieure à 0.2.

### 9.4 – Descente d'eaux pluviales

Les conduites sont à enlever avant les travaux d'isolation. Il faut s'assurer que pendant les travaux, les façades ne soient pas mouillées par l'écoulement des eaux de pluie. Les descentes seront fixées dans l'isolation au moyen de :

- **StoFix Zyrillo** est un cylindre de mousse polystyrène expansé prévu pour la fixation de charges légères dans des panneaux PSE ou laine de Roche d'épaisseur > 80 mm. **StoFix Zyrillo** doit être intégré dans l'isolant avant l'application de la couche de base armée et de la finition.
- **De fixations allongées** pour respecter l'épaisseur supplémentaire de l'isolation par l'extérieur. La jonction entre la fixation et le panneau isolant doit être protégée par un mastic acrylique ou un **Sto-Compribande Lento** dans le cas de systèmes d'ITE dont l'épaisseur de l'isolant est < 80 mm

### 9.5 – Profils aluminium Type C12

Mise en œuvre d'un profil aluminium de type **C12** formant une goutte d'eau comme protection en tête de système ITE et sous les appuis de fenêtres existants, y compris la mise en place d'un joint d'étanchéité avec le mastic polyuréthane **StoSeal F 400** sur le dessus du profilé.

### 9.6 – Sto-Profil de ventilation

Profil en aluminium à placer entre la toiture et l'isolation pour assurer une ventilation. Élément qui s'intègre dans l'enduit de marouflage du système ITE.

Juin 2016

### 9.7 – Sto-Profil d'arrêt d'enduit

Permet de réaliser un arrêt net entre deux revêtements de finition. Élément qui s'intègre dans l'enduit de marouflage du système ITE.

### 9.8 – Ancrage d'échafaudage

Utiliser **Sto-Bouchon d'Ancrage** en mousse imprégnée, pour combler les trous d'ancrage d'échafaudage laissés dans les façades isolées et enduites.

Juin 2016

## 10. Gamme StoDeco Frame

### Cahier des Charges 601R0MX0473 (A2-s1,d0)

**StoDeco Frame** est un ensemble d'encadrements et d'appuis de fenêtres qui optimise l'esthétique d'une façade réalisée en ITE.

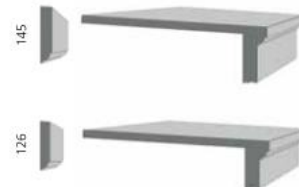
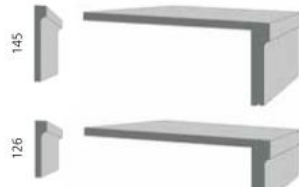
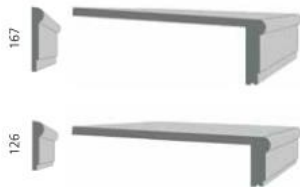
La mise en œuvre des profils doit suivre les indications de mise en œuvre du cahier des charges « StoDeco Profil ».



**Encadrement et appui F**  
Sophistication et raffinement

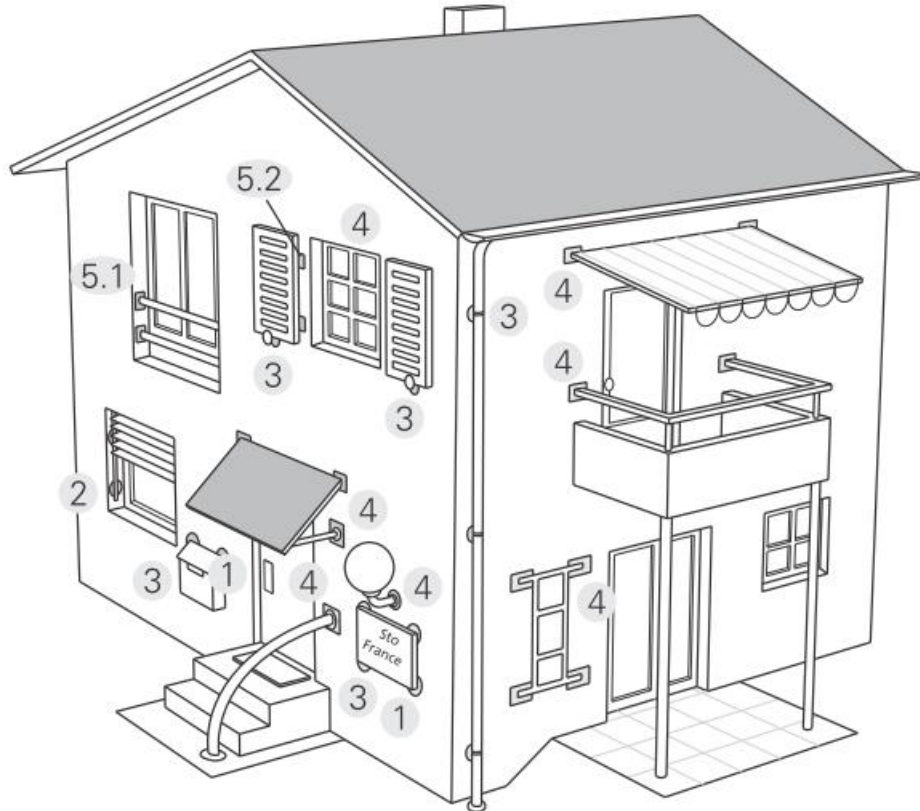
**Encadrement et appui G**  
Traditionnel et classique

**Encadrement et appui H**  
Subtilement mouluré



Juin 2016

## 11. Accessoires de Fixation : Gamme StoFix



1



2



3



4



5.1



5.2

Productivité, étanchéité  
et performance énergétique :  
**Les accessoires ITE Sto**

Juin 2016

**StoFix Zyrillo**

(Pour la fixation, sans pont thermique, de lampadaires, descentes d'eaux pluviales, panneaux, arrêts de volets).

- Cylindre en mousse Polystyrène expansé,
- Isolant PSE ou Laine de Roche d'épaisseur > 80 mm,
- Mise en œuvre avant application de l'enduit mince sur isolant.

**StoFix Trawik L**

(Pour la fixation, sans pont thermique, de garde-corps sur balcons, portes, encadrements de fenêtre ou à l'angle d'un bâtiment).

- Élément en mousse Polyuréthane dure et imputrescible renforcé d'une plaque d'embase en acier, d'une plaque en résine phénoplaste, et d'une plaque de fixation en aluminium,
- Isolant PSE ou Laine de Roche d'épaisseur > 80 mm,
- Fixation du Trawik L dans le support béton, maçonné....

**StoFix Trawik F**

(Pour la fixation de gonds de volets, ou autre élément à fixer en angle).

- Mêmes caractéristiques que Trawik L

**StoFix UMP-TRI**

(Pour la fixation des Stores bannes...).

- Identique à StoFix Trawik.

**StoFix Spirale**

(Pour la fixation de charges légères panneaux, boîtes à lettres, lampes, etc...).

- Cheville plastique + rondelle d'étanchéité,
- Pour isolant PSE ou Laine de Roche d'épaisseur > 60 mm,
- Mise en œuvre après application et séchage du système.

**StoFix Rondelle**

(Pour fixation de rails de guidage de stores, panneaux légers).

- Rondelle en polypropylène,
- Pour isolant PSE ou Laine de Roche d'épaisseur > 10 mm,
- Mise en œuvre avant l'application de l'enduit mince sur isolant.

**StoFix Quader HD Maxi**

(Cale d'appui pour la fixation de bannes, avant-toits...).

- Cale en mousse polyuréthane imputrescible,
- Pour isolant PSE ou Laine de Roche d'épaisseur comprise entre 60 et 300 mm,
- Mise en œuvre avant l'application de l'enduit mince sur isolant.

**StoFix Eldoline**

(Boîtiers électriques en encastrer).

- Boîtier plastique
- Adapté pour toutes les épaisseurs d'isolant à partir de 80 mm.
- collé après fraisage dans l'isolant

Juin 2016

### **Gonds et accessoires de volets**

- **Sto-Gond à visser avec filetage M10** (Adaptateur pour gond M14/M16),
- **Sto-Arrêt de volet noir en PVC,**
- **Sto-Arrêt/Butée métal laqué noir,**
- **Sto-Gabarit de perçage** (diamètre de perçage 8,5 mm).

Juin 2016

## 12. OBSERVATIONS

### Rappel important !!!!

L'entreprise qui réalise les travaux a l'obligation impérative de respecter la réglementation Incendie applicable au bâtiment sur lequel elle intervient. Il lui appartient donc d'obtenir auprès de la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre les critères spécifiques au bâtiment concerné permettant de définir ses exigences propres vis à vis de la réglementation incendie en vigueur au moment des travaux.

Documents utiles :

**Document Technique d'Application**  
 Référence Avis Technique **7/15-1613**  
 Annexe et remplissage du Document Technique d'Application 7/15-1613-1

Enduit sur laine minérale

**StoTherm Minéral 1**

objet de l'Agrément Technique Européen **ETA-09/0231**

**Titulaire :** Sto AG  
 Ehrenfriedensweg 1  
 DE-79709 Strümpgen, Weissau

**Distributeur :** StoTH S.A.S  
 224 rue Michel Comte  
 BP 90552  
 981972 Boraia Cedex  
 Tél. : +33 (0)9 20 20 20 44  
 Fax : +33 (0)9 20 20 20 45  
 Internet : www.sto.fr  
 E-mail : sto@sto.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
**Groupe Spécialité n° 7** (article du 21 mars 2012)  
 Systèmes d'isolation thermique extérieure avec enduit et produits connexes  
 Vu pour enregistrement le 21 juillet 2015

**CSSTB**  
 Secrétariat de la Commission des Avis Techniques  
 CSTB, 27 rue Saint-Hippolyte, 77301 Paris la Vallée Cedex 3  
 Tél. : 01 69 81 82 82 Fax : 01 69 81 75 37 Internet : www.cstb.fr

**Agrément technique européen ATE-09/0231**  
 Version originale en langue allemande

**Nom commercial :** StoTherm Mineral 1

**Titulaire :** Sto AG  
 Ehrenfriedensweg 1  
 79709 Strümpgen  
 Allemagne

**Type et utilisation générales du produit de construction :** Système d'isolation thermique extérieure par enduit de maçonnerie de murs de bâtiments

**Valable du :** 20 juin 2013  
**à :** 20 juin 2018

**Usine de fabrication :** Sto AG Ehrenfriedensweg 1  
 79709 Strümpgen  
 Allemagne

**Cet agrément contient :** 25 pages dont 3 annexes

**Cet agrément remplace :** L'Agrément ETA-09/0231 avec une validité du 09/09/2011 au 31/07/2014

**ETA** Organisation pour l'Agrément Technique Européen

**Commission chargée de formuler des Avis Techniques et des Documents Techniques d'Application**

**Groupe Spécialité n° 7** Produits et systèmes d'isolation et d'isolant complémentaires de parois verticales

**Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé**  
**Cahier des Prescriptions Techniques d'emploi et de mise en œuvre**

Ce document a été établi par le Groupe Spécialité n° 7 le 18 octobre 2012 et le 12 décembre 2012.  
 Ce document annule et remplace :  
 le Cahier des CSTB 2012 d'août 1998 ;  
 le Cahier du CSTB 2009 de mars 2002 (modifié n° 1 au Cahier du CSTB 2005) ;  
 le Cahier du CSTB 2008 d'août 2001 (modifié n° 2 au Cahier du CSTB 2005) ;  
 le Cahier du CSTB 2012 de novembre 2001 ;  
 le Note du Groupe Spécialité n° 7 du 16 juin 2009 sur l'utilisation de polystyrène expansé gris et sur l'emploi de ses dérivés ;  
 le Note du Groupe Spécialité n° 7 du 14 juillet 2010 sur la surveillance ...

**CSSTB**  
 Cahier 2008, 17 - Juillet 2009

Secrétariat de la Commission des Avis Techniques  
 CSTB, 27 rue Saint-Hippolyte, 77301 Paris la Vallée Cedex 3  
 Tél. : 01 69 81 82 82 Fax : 01 69 81 75 37 Internet : www.cstb.fr

**Avis Technique 7/15-1645**

Modèles de façade  
 Façade décorative éléments  
 Décorative  
 Fassaden/Straßenputzsysteme

**StoDeco Profil**


**Titulaire :** Sto AG  
 Ehrenfriedensweg 1  
 DE-79709 Strümpgen, Weissau

**Distributeur :** StoTH S.A.S  
 224 rue Michel Comte  
 BP 90552  
 981972 Boraia Cedex  
 Tél. : +33 (0)9 20 20 20 44  
 Fax : +33 (0)9 20 20 20 45  
 Internet : www.sto.fr  
 E-mail : sto@sto.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
**Groupe Spécialité n° 7** (article du 21 mars 2012)  
 Systèmes d'isolation thermique extérieure avec enduit et produits connexes  
 Vu pour enregistrement le 25 février 2015

**CSSTB**  
 Secrétariat de la Commission des Avis Techniques  
 CSTB, 27 rue Saint-Hippolyte, 77301 Paris la Vallée Cedex 3  
 Tél. : 01 69 81 82 82 Fax : 01 69 81 75 37 Internet : www.cstb.fr

**sto**



**Profilés décoratifs de façade StoDeco Profil**  
**Cahier des Clauses Techniques**  
**Edition N° 7**

Enquête SOCOTEC N° 601R0MX0473

Limite de validité 31 MAI 2021

## FAÇADES

### PRODUITS - OUTILS - ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES

#### ARMATURE MÉTALLIQUE GALVANISÉE



#### LES + PRODUIT

- ▶ Mise en œuvre facile et rapide
- ▶ Haute résistance
- ▶ Galvanisation conforme aux exigences du DTU 26.1

#### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- ▶ Conforme à la norme NF EN 13658-1 & 2 : 2005

#### CONDITIONNEMENT

- ▶ Rouleau de 50 m<sup>2</sup>
- ▶ Palette de 10 rouleaux

#### GARANTIE

- ▶ R.P. Fabricant

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78**

Service 0,15 € / appel  
+ prix appel

#### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Novembre 2018

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com)

**PAREXGROUP S.A.** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

**PAREXLANKO**

# TM20 GRILLAGE

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

LE TRAITÉ D'ORNOLE PLUS AJUSTÉ  
POUR IMAGINER ET RÉCÉLER



#### DESCRIPTION

- Armature métallique galvanisée, utilisée pour le renforcement des enduits extérieurs lors de ravalements de façades.

#### DOMAINES D'APPLICATION

- L'armature métallique galvanisée **TM20** est utilisée en rénovation sur des maçonneries anciennes pour assurer le renfort de l'enduit.
- Son utilisation est recommandée lors d'enduction sur des épaisseurs comprises entre 30 et 50 mm conformément au DTU 26.1 et la norme NF A 91-131.

#### CARACTÉRISTIQUES

- Taille de la maille : 19 x 19 mm
- Diamètre du fil : 0,70 mm
- Largeur du rouleau : 1 m
- Longueur du rouleau : 50 m
- Réaction au feu : A1

#### MISE EN ŒUVRE

- Fixer l'armature **TM20** sur le support à l'aide de pointes galvanisées avant son recouvrement.

# CHAUX DE PAVIERS

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

1/2



### LES + PRODUIT

- ▶ 100 % naturelle
- ▶ Sans ciment ni adjuvant
- ▶ Faiblement hydraulique
- ▶ Adapté aux supports tendres et fragiles
- ▶ Application manuelle ou mécanique

### TEMPS DE MÉLANGE BÉTONNIÈRE

- ▶ 5 à 7 minutes

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ NF EN 459-1
- ▶ NF DTU 26.1

### DESCRIPTION

- Chaux hydraulique naturelle NHL2 conforme à la norme des chaux de construction NF EN 459-1, pour réaliser les :
  - Mortiers de pose de maçonneries de moellons et de briques de terre cuite du bâti ancien
  - Laits de chaux à projeter en gobetis sur les supports de terre crue
  - Mortiers de corps d'enduit, de rejointoiment, d'enduits de finition et de décoration
  - Badigeons de chaux
  - Injections et coulis pour consolidation

### ASPECTS DE FINITION

- Variés selon les sables utilisés
- Coloration du mortier de finition par ajout de 15% en poids du liant de terres naturelles colorantes au gâchage

### SUPPORTS

- Pour un mortier à base de CHAUX DE PAVIERS

#### ■ ADMISSIBLES

- Maçonneries anciennes de moellons, de briques, de pierres naturelles (pierres dures, fermes à tendres montées au mortier peu résistant)
- Constructions de pisé, adobe, machefer, torchis, bauge, chanvre
- Maçonneries enduites au mortier traditionnel conforme à la NF DTU 26.1

#### ■ LIMITES D'EMPLOI

- Enduits exclusivement à la chaux aérienne ou au plâtre, peintures, revêtements plastiques épais
- Enduits hydrauliques allégés de résistance mécanique inférieure aux enduits traditionnels
- Supports exposés inclinés de plus de 10° par rapport à la verticale
- Supports hydrofugés

### PERFORMANCES

- NHL2
- **Taux de chaux libre** : 42 % (NF EN 459-1 :  $\geq 35\%$ )
- **Masse volumique apparente** : 650 kg/m<sup>3</sup>
- **Début de prise** : > 5 h 30
- **Résistance à la compression à 28 jours** : 4 MPa (NF EN 459-1 : 2 MPa < R < 7 MPa)

Toutes les valeurs indiquées sont des moyennes calculées sur des résultats obtenus en laboratoire suivant des procédures normalisées.

### MISE EN ŒUVRE

#### ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Sains, propres, dépoussiérés, humidifiés.
- Remplacer les éléments non adhérents, regarnir les fissures et si nécessaire traiter les remontées capillaires.
- Se conformer aux recommandations des NF DTU et des Règles Professionnelles: 20.1, 26.1, 40.22 et 40.23.

#### ■ MATÉRIEL

- **Application manuelle** : outils en acier souple, truelle, taloche.
- **Application mécanique** : pot de projection, machine à enduire ou à jointoyer. Pour l'application en machine à enduire, un entraîneur d'air est conseillé si besoin.

#### ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

- Utiliser des sables propres, sans impuretés.
- **Dosage en eau** : variable suivant le dosage en liant et des sables.
- **Temps de mélange bétonnière** : 5 à 7 minutes.

# CHAUX DE PAVIERS

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

2/2

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac 25 kg
- ▶ Palette de 49 sacs (1,225 t)

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois**  
à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert et stocké à l'abri de l'humidité

## GARANTIE

- ▶ R.C. fabricant

## ■ DOSAGES RECOMMANDÉS PAR LES DTU ET LES RÈGLES PROFESSIONNELLES (20.1, 26.1, 52.1, 40.22, 40.23) PAR SEAU DE 10 LITRES

Application	Dosage recommandé par le DTU (kg de chaux / m <sup>3</sup> de sable)	CHAUX DE PAVIERS	Sable
Gobetis	400 - 450 kg/m <sup>3</sup>	1 seau	1 - 1,5 seau
Corps d'enduit	300 - 350 kg/m <sup>3</sup>	1 seau	2 - 2,5 seaux
Enduit de finition	250 - 300 kg/m <sup>3</sup>	1 seau	2,5 - 3 seaux
Scellement d'éléments de toitures	300 - 350 kg/m <sup>3</sup>	1 seau	2 - 2,5 seaux
Badigeon	1 volume de chaux pour 1 volume d'eau		
Montage de maçonnerie	Batardage au ciment (à adapter au type de pierres)		
Injection ou coulis	1 volume de chaux pour 0,5 volume d'eau soit 30 volumes de chaux pour 15 volumes d'eau pour 1 sac de 25 kg. Ajout conseillé d'une dose de 350 ml de 314 LANKOFLUID pour 1 sac de CHAUX DE PAVIERS.		

## ■ TABLE DE CALCULS POUR LE DOSAGE DU SABLE

Dosage kg de chaux / m <sup>3</sup> de sable	DOSAGES POUR 1 SEAU DE CHAUX DE PAVIERS		DOSAGES POUR 1 SAC DE CHAUX DE PAVIERS	
	CHAUX DE PAVIERS	SABLE nombre de seaux de 10 litres	CHAUX DE PAVIERS	SABLE nombre de seaux de 10 litres
200 kg/m <sup>3</sup>	1 seau de 10 litres de CHAUX DE PAVIERS	Environ 4 seaux	1 sac de CHAUX DE PAVIERS = 38 litres soit 4 seaux de 10 litres environ	Environ 15 seaux
250 kg/m <sup>3</sup>		Environ 3 seaux		Environ 11 seaux
300 kg/m <sup>3</sup>		Environ 2,5 seaux		Environ 9 seaux
350 kg/m <sup>3</sup>		Environ 2 seaux		Environ 7 seaux
400 kg/m <sup>3</sup>		Environ 1,5 seau		Environ 6 seaux
450 kg/m <sup>3</sup>		Environ 1 seau		Environ 5 seaux

## ■ À SAVOIR SUR LES CHAUX HYDRAULIQUES NATURELLES

- La Chaux de Paviers étant issue de matières premières 100% naturelles et sans aucun ajout, peut être soumise à des variabilités de teintes selon les veines d'extraction du calcaire.

**ASSISTANCE CONSEIL CLIENT** : SIKA France SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Mars 2025

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com).

### SIKA France SAS

84 rue Édouard Vaillant - 93350 Le Bourget

PAREXLANKO est une marque Sika.

**PAREXLANKO**

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Produit destiné aux professionnels.
- Protéger les façades du vent, du soleil, de la pluie, du brouillard et des embruns avec des filets de chantier pendant toute la durée des travaux.
- Se conformer aux recommandations des DTU et des règles professionnelles.
- Risque de lésions oculaires graves : se protéger les yeux. En cas de contact, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Porter des gants et des protections des yeux et du visage.
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

# PARLUMIÈRE CLAIR

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

1/2



### LES + PRODUIT

- ▶ Le plus souple des sous-enduits : bas module d'élasticité, forte teneur en chaux aérienne
- ▶ Faible consommation
- ▶ Réduction des délais de séchage
- ▶ Application sur terre crue
- ▶ Application manuelle ou machine

### DOSAGE EN EAU

- ▶ 4,60 à 5,60 litres par sac de 25 kg

### TEMPS DE MÉLANGE MACHINE

- ▶ Bétonnière : 5 à 7 minutes
- ▶ Machine : 5 minutes

### CONSUMMATION

- ▶ 1,5 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur minimum

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ NF EN 998-1
- ▶ DTU 26.1.
- ▶ Cahiers de Recommandations PAREXLANKO
- ▶ Label Excell Plus Gold

### DESCRIPTION

- **PARLUMIÈRE CLAIR** est conforme à un enduit traditionnel dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> à la chaux.
- Très souple, il est compatible avec les supports fragiles et de faible résistance.
- Il réduit les délais de séchage : recouvrable 3 jours après son application pour 10 mm de corps d'enduit.
- **PARLUMIÈRE CLAIR** optimise l'accrochage par "moulage" des éléments de maçonnerie.
- **PARLUMIÈRE CLAIR** a été évalué favorablement par le LRMH dans le cadre de travaux de recherche du Cercle des Partenaires du Patrimoine.
- Produit sous cahier des charges, il est adapté à l'environnement vinicole : Label Excell Plus Gold.
- Peut être personnalisé sur chantier par ajout de sable de pays ou de terres naturelles.

### FINITIONS ASSOCIÉES

- Enduits de finition à la chaux : **PARLUMIÈRE MOYEN, PARLUMIÈRE FIN, PAREXAL**
- Enduits minces à la chaux : **CALCIDÉCO, CALCILISSE**
- Badigeon et peinture silicate : **CALCILANE BADIGEON, SILICANE LISSE**

### SUPPORTS

#### ■ ADMISSIBLES

- Maçonneries anciennes de moellons, de briques, de pierres naturelles y compris les pierres tendres (craie, tuffeau) montées au mortier peu résistant (DTU 26.1)
- Constructions de pisé, adobe, mâchefer, torchis, bauge, chanvre
- Maçonneries hourdées au mortier à base de plâtre préparées au **GOBETIS SPÉCIAL A**
- Maçonneries enduites avec un sous-enduit conforme au DTU 26.1
- Maçonneries neuves (Rt3, Rt2, Rt1) de blocs de bétons, briques et blocs de terres cuites, béton cellulaire (la finition talochée n'est pas autorisée sur béton cellulaire)
- Mortier biosourcé **PARNATUR CORPS D'ENDUIT CHANVRE** (en intérieur uniquement)
- **PARINTER RÉNOVATION**

#### ■ EXCLUS

- Supports à base de plâtre
- Supports hydrofugés
- Enduits exclusivement à la chaux aérienne
- Peintures, revêtements plastiques épais
- Supports inclinés ou horizontaux

### CARACTÉRISTIQUES

- Sous-enduit de couleur blanc naturel

#### Composition

- **Liant** : chaux aérienne + liant hydraulique (chaux aérienne/liant ≥ 69 % en volume)
- **Charges** : sables calcaires et siliceux
- **Charges légères**
- **Additifs organiques** : < 0,2 %
- **Granulométrie** : 0 - 2,5 mm

### PERFORMANCES

- **Type** : GP
- **Résistance à la compression** : CS I
- **Absorption d'eau** : Wc 0
- **Réaction au feu** : A1
- **Masse Volumique Apparente** : 1 400 kg/m<sup>3</sup>
- **Module d'élasticité** : 3 600 MPa
- **Résistance à la flexion** (moyenne à 28 jours) : 1 MPa
- **Peu de sels solubles** : (sodium + potassium) : 0,10 %
- **Porosité adaptée** : > 35 %
- **Perméance à la vapeur d'eau** : supérieure à 0,8 g/m<sup>2</sup>.h.mm Hg
- **Perméabilité à la vapeur d'eau** μ : ≤ 10\*
- **Valeur Sd** : 0,10 m environ (pour une épaisseur de 10 mm)

Les caractéristiques ont été contrôlées au LRMH par le Cercle des Partenaires du Patrimoine

### MISE EN ŒUVRE

L'emploi et la mise en œuvre de **PARLUMIÈRE CLAIR** se feront conformément au DTU 26.1 et aux Cahiers de Recommandations **PAREXLANKO**.

#### ■ MATÉRIEL

##### Application manuelle

- Truelle / Taloche

##### Application mécanique

- **Machine à projeter** :
  - Pression pompe : 6-8 bars
- Respecter le volume de remplissage de la machine
- **Bétonnière - Pot de projection** :
  - Débit air : 60 m<sup>3</sup>/heure minimum
  - Pression d'air : 4 à 6 bars

# PARLUMIÈRE CLAIR

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

2/2

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac de 25 kg
- ▶ Palette de 48 sacs (1,2 t)

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois**  
à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert et stocké à l'abri de l'humidité

## GARANTIE

- ▶ R.C. fabricant

## ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Se référer au Cahier des Charges pour la mise en œuvre du produit.

### Préparation des supports anciens

- Sonder les surfaces et éliminer toutes les parties peu ou non adhérentes.
- Dégarnir les joints sur 2 à 3 cm.
- Remplacer les éléments défailtants.
- En cas de défauts trop importants, réaliser des reprises avec **PARLUMIÈRE CLAIR** au moins 7 jours avant l'application de l'enduit.
- L'emploi d'une armature métallique galvanisée **TM20** peut être nécessaire en fonction de la nature et de l'état de la maçonnerie. Elle est obligatoire pour les épaisseurs supérieures ou égales à 30 mm.
- **Renformis** : Appliquer une première passe dressée au nu des pierres, recouvrable dès raffermissement.

### Traitement à prévoir en cas d'humidité et de salpêtre

- Éliminer en totalité les enduits existants, purger les joints de 3 cm environ.
- Réaliser le sous-enduit d'assainissement avec **PARLUMIÈRE STH**.

### Traitement des fissures et renforcement

- Couler le coulis composé de **CHAUX DE PAVIERS** ou de **CHAUX PATRIMOINE** adjuvantée de **314 LANKOFLUID** (Une dose de 350 ml par sac de chaux).

### Traitement de bois dans le support

- Recouvrir ces parties d'un feutre bitumineux.
- Fixer une **ARMATURE TM20** débordant de 15 cm de part et d'autre avec des pointes galvanisées.

### Traitement de parties métalliques

- Éliminer toute trace de rouille.
- Appliquer le primaire anti-rouille **760 LANKOPASSIV**.
- Fixer une **ARMATURE TM20** débordant de 15 cm de part et d'autre avec des pointes galvanisées.

### Traitement des maçonneries de terre crue (adobe) et béton de terre crue (pisé, bauge, torchis)

- Ne pas laver à l'eau, ni humidifier les supports en terre.
- Fixer une **ARMATURE TM20** à l'aide de pointes galvanisées.
- Réaliser un gobetis de **PARLUMIÈRE CLAIR** gâché avec 0,5 l de **FIXOPIERRE** ou un lait de **CHAUX DE PAVIERS** ou de **CHAUX PATRIMOINE**.

## ■ PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Produit destiné aux professionnels.
- Protéger les façades pendant toute la durée des travaux.
- Ne pas appliquer sur supports gelés et en cas de risque de gel.
- Températures d'application : + 5°C à + 30°C.
- Au-delà de + 30°C prendre des dispositions particulières (protection, humidification...).
- Comme tout mortier de façade, **PARLUMIÈRE CLAIR** n'est pas destiné à la réparation de structure. Les travaux de confortement du gros-œuvre seront réalisés au préalable si nécessaire.
- Porter des équipements de protection individuelle : gants, vêtements adaptés et lunettes de protection
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

- Délai de séchage du gobetis : 12 h minimum.
- Le sous-enduit sera appliqué après séchage du gobetis en épaisseur régulière de 8 à 12 mm en suivant la paroi pour éviter les surcharges.

### Sur maçonneries hourdées au mortier de plâtre

- Brosser et dépeussier.
- Projeter mécaniquement **GOBETIS SPÉCIAL A** sur 4 à 5 mm (24 à 72 h de séchage).
- Humidifier légèrement avant application du sous-enduit.

## ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

- **Dosage en eau** : 4,6 à 5,6 litres par sac de 25 kg
- **Temps de mélange machine** : 5 min
- **Temps de mélange bétonnière** : 5 à 7 min
- **Consumation** : 1,5 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur minimum

## ■ APPLICATION

- Humidifier le support entre chaque couche.

### Application manuelle en 3 couches

#### 1- Gobetis

- Appliquer **PARLUMIÈRE CLAIR** sur une épaisseur de 5 à 8 mm, avec un aspect de surface rugueux et le laisser sécher 48 h.

#### 2- Sous-enduit

- Appliquer **PARLUMIÈRE CLAIR** sur une épaisseur de 10 à 15 mm et le laisser sécher 3 jours minimum.

#### 3- Finition

- Appliquer l'enduit de finition sur une épaisseur de 5 à 7 mm.

### Application mécanique en 2 couches

#### 1-Sous-enduit

- Appliquer **PARLUMIÈRE CLAIR** en passes successives sur une épaisseur de 10 à 15 mm, dressées et serrées, et le laisser sécher 3 jours minimum.

#### 2- Finition

- Appliquer l'enduit de finition sur une épaisseur de 5 à 12 mm.

## ■ PERSONNALISATION

- Possibilité de personnaliser l'enduit par ajout de sable lavé à raison de 3 litres de sable 2-5 mm maximum par sac.
- Possibilité de colorer par ajout au malaxage à raison de 300 g maximum de terres naturelles colorantes ou de 150 g d'oxydes de fer, par sac.

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

## DOCUMENTATION TECHNIQUE - Septembre 2020

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com).

**PARXGROUP S.A.** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00

**PARXLANKO** est une marque du groupe Sika.

**PARXLANKO**

- MICRO-ENDUIT DE FINITION TRÈS FIN À LA CHAUX AÉRIENNE**



1/2

### LES + PRODUIT

- ▶ Mortier fin 100 % chaux aérienne
- ▶ Aspect mat et lumineux
- ▶ Finition fine, ferrée, lissée, stuquée

### DOSAGE EN EAU

- ▶ 5,8 à 6,25 litres par sac de 25 kg

### TEMPS DE MÉLANGE MACHINE

- ▶ Bétonnière : 5 à 7 minutes
- ▶ Machine :
  - 1<sup>er</sup> malaxage 5 min / repos : 3 à 5 min
  - 2<sup>ème</sup> malaxage 1-2 min

### CONSOMMATION

- ▶ 1,3 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur minimum

### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- ▶ NF DTU 26.1
- ▶ NF EN 998-1

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

# CALCIDÉCO



### DESCRIPTION

- Parement minéral mince et fin teinté dans la masse, 100 % chaux aérienne. Il s'applique en très fine épaisseur de 2 à 3 mm et permet de réaliser des finitions soignées et traditionnelles : stuquées, coupées, ferrées, feutrées, spatulées...

### SUPPORTS

- **ADMISSIBLES**
  - Enduits au mortier de liants hydrauliques et aériens, conformes à la NF DTU 26.1 : **PAREXAL** et gamme **PARLUMIÈRE**
  - Sous-enduit d'interposition **PAREXLANKO : PARINTER RÉNOVATION**
  - Enduits au mortier de plâtre chaux conformes à la NF DTU 26.1 tels que **PARILIEN** et **PARILIEN FIN**
  - Sous-enduits gris d'imperméabilisation **PAREXLANKO**
  - Plaques de plâtre conformes à la NF DTU 25.41 et à la NF DTU 25.42 (déjà peintes ou seulement jointées)
  - Plaques de fibres-gypse visées par un Avis Technique ou un Agrément Technique Européen

### LIMITES D'EMPLOI

- Toutes les peintures
- Tous les revêtements organiques ou à base de silicate de potassium
- Isolation Thermique par l'Extérieur
- Supports ayant été traités avec un hydrofuge de surface

### CARACTÉRISTIQUES

- Enduit teinté dans la masse

### Composition

- **Liant** : 100 % chaux aérienne (CL 90)
- **Charges** : sables calcaires et siliceux
- **Additifs organiques** : < 1,5 %
- **Pigments minéraux**
- **Granulométrie** : 0-0.8 mm (80 % passant à 0,4 mm)

### PERFORMANCES

- **Classe** : CR
- **Résistance à la compression** : CS I
- **Absorption d'eau** : Wc 0
- **Réaction au feu** : A2
- **Perméabilité à la vapeur d'eau**  $\mu$  :  $\leq 10^*$
- **Valeur Sd** : 0,04 m environ (pour une épaisseur de 4 mm)

### MISE EN ŒUVRE

L'emploi et la mise en œuvre de **CALCIDÉCO** se feront conformément aux recommandations de la

\* Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau de l'enduit.

\*\* Il est possible de projeter **CALCIDÉCO** en machine moyennant les précautions liées à un enduit tout à la chaux aérienne qui est susceptible de figer en cuve au repos notamment par forte chaleur. Malaxer le produit en laissant un temps de repos de 3 à 5 min entre les 2 malaxages. Déverser par petites quantités ou rebattre si nécessaire le produit figé qui se refluidifie facilement grâce à son comportement thixotrope.

présente Fiche Technique et de la NF DTU 26.1.

### ■ MATÉRIEL

#### Application manuelle

- Truelle / Platoir / lisseuse crantée n°12 / couteau à enduire

#### Application mécanique

- **Pistolet à gravité** :
  - Diamètre de sortie : petite et moyenne ouverture
- **Pot de projection** :
  - Débit air : 60 m<sup>3</sup>/heure minimum
  - Pression d'air : 3 à 5 bars
  - Diamètre de sortie : 14 mm (plaque 1 trou)
- **Machine à projeter\*** :
  - Diamètre de sortie : 8 / 10 mm
  - Pression pompe : 8-10 bars (eau)
  - Longueur du tuyau : 20 m
- Il est conseillé de déverser le produit en plusieurs fois dans la cuve.

### ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Sains, propres, dépoussiérés.
- Sur enduits existants : éliminer les peintures, les revêtements organiques, la laitance des enduits.
- Remplacer les enduits non adhérents, regarnir les fissures ou les zones cloquées 48 h à 7 jours avant l'application, en fonction de la nature du mortier ayant servi à la réparation. Traiter les remontées capillaires avec **SIKAMUR INJECTOCREAM**.
- Humidifier à refus la veille, compléter le jour de l'application en s'assurant que le support est humidifié en profondeur mais «ressuyé» en surface.
- Les supports doivent présenter un aspect plan, mais suffisamment rugueux pour permettre une bonne accroche.
- Pour réduire les marques de reprise sur un enduit très poreux, réhumidifier à l'avancement ou appliquer un régulateur de fond composé de 1 volume de **FIXOPIÈRE** pour 3 volumes d'eau (sauf sur enduit plâtre-chaux).

### ■ IMPRESSION

- Les plaques de plâtre, les plaques de fibres et de gypse qui sont des supports lisses doivent obligatoirement être recouverts par l'application d'une couche de primaire **REVLANE RÉGULATEUR** avant la mise en œuvre de **CALCIDÉCO**.

### ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

- **Dosage en eau** : 5,8 à 6,25 litres par sac de 25 kg

# PAREXLANKO

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac de 25 kg
- ▶ Palette de 24 sacs (600 kg)

## CONSERVATION

### ▶ 12 mois

à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert et stocké à l'abri de l'humidité

## GARANTIE

- ▶ R.C. fabricant

### • Temps de mélange

- Bétonnière : 5 à 7 min
- Machine à projeter\*\* :  
1<sup>er</sup> malaxage 5 min / repos : 3 à 5 min  
2<sup>ème</sup> malaxage 1-2 min

- **Consommation** : 1,3 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur minimum

## ■ APPLICATION DU PRODUIT

### Sur enduit existant

- Recouvrir l'enduit, humidifié à cœur, d'une épaisseur régulière comprise entre 2 et 3 mm (sans dépasser ponctuellement 4 mm) de **CALCIDÉCO** égalisé et serré en remontant sur le support, en 1 ou 2 passes.

### Sur enduit de la gamme PATRIMOINE

#### PARLUMIÈRE CLAIR

- Appliquer **CALCIDÉCO** sur la 2<sup>ème</sup> couche de **PARLUMIÈRE CLAIR** serrée en brut de règle de manière à présenter une surface rugueuse sans laitance :
  - a fresco : dès raffermissement
  - a secco : après durcissement total et réhumidification.

#### PARLUMIÈRE STH

- Épaisseur de recouvrement d'environ 2 à 3 mm  
**Attention** : les enduits décoratifs seront arrêtés à 15 cm du sol.

### PARILIEN OU PARILIEN FIN

#### • Enduit neuf

État de surface plan, enduit recoupé à la Berthelet. L'application de **CALCIDÉCO** est réalisée sur l'enduit frais (maximum 24 h) ou après l'humidification à cœur si l'enduit a déjà séché.

#### • Enduit ancien

Après préparation du support, éliminer le calcin formant la surface de l'enduit, puis humidifier à cœur. **CALCIDÉCO** doit être appliqué en une ou deux passes égalisées au couteau à enduire sur une épaisseur régulière d'environ 2 à 3 mm. Attendre le raffermissement du produit pour donner l'aspect de la finition souhaité avec l'outil

adapté.

## PARINTER RÉNOVATION

- Appliquer **CALCIDÉCO** 24 heures après réalisation de **PARINTER RÉNOVATION** lissé au couteau.

## Sur plaques de plâtre ou plaques de fibres et gypse

- Éliminer tous résidus ou autre substrat pouvant nuire à l'adhérence du produit
- Les papiers peints doivent être entièrement déposés et les résidus de colle seront dégraissés avec une solution adaptée au support
- Les supports neufs doivent être dépoussiérés à l'aide d'une éponge légèrement humide
- Toutes les jonctions dans les angles, entre deux matériaux de nature différentes (enduit/plaque de plâtre ou plaques de fibres et de gypse) doivent être obligatoirement traitées avec un mastic polyuréthane adapté (par exemple **Sikaflex PRO-11 Purform**), au minimum la veille de l'application de l'impression **REVLANE REGULATEUR**

## ■ FINITIONS

- Attendre le raffermissement du produit pour donner l'aspect de finition souhaité avec l'outil adapté (délai variable suivant l'absorption, l'épaisseur, la finition, les conditions climatiques).
- Finitions possibles: taloché, feutré, taloché/ferré, taloché brossé, cordé.

## ■ AUTRES ASPECTS

- **BADI DECO** en finition eau forte, patine, stuqué (Se référer à la Fiche Technique du **BADI DECO**)

## ■ COLORATION

- **CALCIDÉCO** peut être personnalisé par ajout de 300 g maximum de terres naturelles colorantes par sac lors du malaxage.

## CONSOmmATION

- La consommation est exprimée en poudre et donnée sur support plan à titre indicatif.
- 1,3 kg/m<sup>2</sup>/mm d'épaisseur minimum.
- L'application en machine peut entraîner une surconsommation de produit.

**ASSISTANCE CONSEIL CLIENT** : SIKA France SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

**0 826 08 68 78** Service 0,15 € / min + prix appel

### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Avril 2025

Cette Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier qu'il dispose de la version la plus récente - Mise à jour consultable sur [parexlanko.com](http://parexlanko.com)

### SIKA France SAS

84 rue Édouard Vaillant - 93350 Le Bourget

PAREXLANKO est une marque Sika.

# PAREXLANKO

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Produit destiné aux professionnels.
- Un accompagnement avec le service technique est recommandé lors de la 1<sup>ère</sup> application du **CALCIDÉCO** en machine à projeter.
- Avant l'application et pendant toute la durée des travaux, protéger les menuiseries, les éléments métalliques et les verres.
- Protéger les façades pendant toute la durée des travaux du vent, du soleil, de la pluie, du brouillard et des embruns avec un filet de chantier et 3 jours après application.
- Ne pas appliquer sur supports gelés, trempés, par temps de pluie ou de brouillard, par vent fort, chaud et sec.
- Températures minimales d'application : + 5°C pour les teintes claires, + 8°C pour les teintes soutenues. Au-delà de + 30°C prendre des dispositions particulières (protection, humidification...).
- Porter des gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2 (voir paragraphe 8 de la FDS), des lunettes de sécurité et des vêtements de protection couvrants.
- Produit dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Avant utilisation consulter les Fiches de Données de Sécurité.

1/2



#### LES + PRODUIT

- ▶ Enduit de restauration respectueux des supports anciens
- ▶ Bas module d'élasticité
- ▶ Fort taux de chaux
- ▶ Applicable en forte épaisseur : 10 mm à 5 cm

#### DOSAGE EN EAU

- ▶ 6 à 7 litres par sac de 30 kg

#### TEMPS DE MÉLANGE MACHINE

- ▶ Bétonnière : 5 à 7 minutes
- ▶ Machine : 5 minutes

#### CONSUMMATION

- ▶ 1,4 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur minimum

#### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ PAREXAL fait l'objet d'un Brevet Français N° 9604132
- ▶ Label Excell Plus Gold
- ▶ DTA 7/16-1667
- ▶ Certificat OB

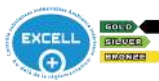
# PAREXAL

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



#### DESCRIPTION

- Enduit de restauration teinté dans la masse, **PAREXAL** correspond à un enduit traditionnel dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> de chaux.
- Il assure l'imperméabilisation en 10 mm d'épaisseur. **PAREXAL** permet aussi de réaliser le regarnissage de maçonnerie (enduit à pierre vue), le rejointoiement de briques et pierres de parement.
- **PAREXAL** optimise l'accrochage par "moulage" des éléments de maçonnerie.
- Il s'applique en passes successives dès raffermissement permettant la réalisation de l'enduit fini dans la journée.
- Produit sous DTA (7/16-1667).
- Il est adapté à l'environnement vinicole : Label Excell Plus Gold.

#### ASPECTS DE FINITION

- Taloché
- Feutré
- Gratté
- Coupé
- Rustique
- Brossé
- **PAREXAL** peut être personnalisé par ajouts sur chantier de sables<sup>(1)</sup> de pays.

#### ADMISSIBLES

- Maçonneries anciennes de moellons, de briques, de pierres naturelles y compris les pierres tendres montées au mortier peu résistant (DTU 26.1)
- Constructions de pisé, adobe, mâchefer, torchis, bauge, chanvre
- Maçonneries hourdées au mortier à base de plâtre préparée avec **GOBETIS SPÉCIAL A**
- Maçonneries enduites avec un sous-enduit conforme au DTU 26.1
- Maçonneries neuves, de béton, de blocs de bétons, briques Rt3 et Rt2
- **PARINTER RÉNOVATION**
- Béton

#### EXCLUS

- Supports à base de plâtre
- Supports hydrofugés
- Enduits exclusivement à la chaux aérienne
- Peintures, revêtements plastiques épais
- Supports inclinés ou horizontaux
- Béton cellulaire

#### CARACTÉRISTIQUES

##### Composition

- **Liants** : chaux hydraulique, chaux aérienne, liants hydrauliques (chaux hydrauliques et chaux aérienne/liant ≥ 85% en volume)
- **Charges** : sables calcaires et siliceux
- **Granulométrie** : 0 - 2,5 mm
- **Additifs minéraux légers**
- **Additifs organiques** : < 0,3%
- **Pigments minéraux**

#### PERFORMANCES

- **Type** : OC2
- **Résistance à la compression** : CS I
- **Absorption d'eau** : W2
- **Réaction au feu** : A1
- **Masse Volumique Apparente** : 1 400 kg/m<sup>3</sup>
- **Module d'élasticité** : ≤ 2 700 MPa
- **Résistance à la flexion (moyenne à 28 jours)** : 1 MPa
- **Rétention d'eau** : 96%
- **Perméance à la vapeur d'eau** : supérieure à 0,8 g/m<sup>2</sup>. h. mm Hg.
- **Perméabilité à la vapeur d'eau μ\*\*** : 10 environ
- **Valeur Sd** : 0,10 m environ (pour une épaisseur de 10 mm)

#### MISE EN ŒUVRE

L'emploi et la mise en œuvre de **PAREXAL** se feront conformément au D.T.A. 7/16-1667 et au DTU 26.1.

#### MATÉRIEL

##### Application manuelle

- Truelle / Taloché

##### Application mécanique

- **Machine à projeter** :
  - Pression pompe : 6 à 8 bars (eau)
- Respecter le volume de remplissage de la machine
- **Bétonnière - Pot de projection** :
  - Débit air : 60 m<sup>3</sup>/heure minimum
  - Pression d'air : 4 à 6 bars

#### PRÉPARATION DES SUPPORTS

##### Préparation des supports anciens

- Sonder les surfaces et éliminer toutes les parties peu ou non adhérentes.
- Dégarnir les joints sur 2 à 3 cm.
- Remplacer les éléments défailtants.
- En cas de défauts trop importants, réaliser des reprises avec **PAREXAL** au moins 7 jours avant l'application de l'enduit.
- L'emploi d'une armature métallique galvanisée peut être nécessaire en fonction de la nature et de l'état de la maçonnerie. Elle est obligatoire pour les épaisseurs supérieures ou égales à 30 mm.
- **Renformis** : appliquer une première passe dressée au nu des pierres, recouvrable dès raffermissment.

(1) Par ajout au malaxage à raison de 3 litres de sable roulé 2 à 5 mm par sac - \*\* Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau de l'enduit.

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Sac de 30 kg
- ▶ Palette de 40 sacs (1,2 t)

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois**  
à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert et stocké à l'abri de l'humidité

## GARANTIE

- ▶ R.P. fabricant

### Traitement à prévoir en cas d'humidité et de salpêtre

- Éliminer en totalité les enduits existants, purger les joints de 3 cm environ.
- Réaliser le sous-enduit d'assainissement avec **PARLUMIÈRE STH**.

### Traitement des fissures

- Réaliser un coulis de composé de **CHAUX DE PAVIERS** ou de **CHAUX PATRIMOINE** adjuvantée de **314 LANKOFLUID**.

### Traitement de bois dans le support

- Recouvrir ces parties d'un feutre bitumineux.
- Fixer une **ARMATURE TM20** débordant de 15 cm de part et d'autre avec des pointes galvanisées.

### Traitement de parties métalliques

- Éliminer toute trace de rouille.
- Appliquer le primaire antirouille **760 LANKOPASSIV**.
- Fixer une **ARMATURE TM20** débordant de 15 cm de part et d'autre avec des pointes galvanisées.

### Sur maçonneries de terre crue (adobe) et béton de terre crue (pisé, bauge, torchis)

- Ne pas laver à l'eau, ni humidifier les supports en terre.
- Fixer une armature **TM20** à l'aide de pointes galvanisées.
- Réaliser un gobetis de **PAREXAL** gâché avec 0,5 l de **FIXOPIERRE** ou un lait de **CHAUX DE PAVIERS** ou de **CHAUX PATRIMOINE**.
- Délai de séchage du gobetis : 12 h minimum.
- Le sous-enduit sera appliqué après séchage du gobetis en épaisseur régulière de 8 à 12 mm en suivant la paroi pour éviter les surcharges.

### Sur maçonneries hourdées au mortier de plâtre

- Brosser et dépeussier.
- Projeter mécaniquement **GOBETIS SPÉCIAL A** sur 4 à 5 mm (24 à 72 h de séchage).
- Fixer une **ARMATURE TM20** à l'aide de pointes galvanisées. Elle sera recouverte d'au moins 10 mm d'enduit.
- Humidifier légèrement avant application du sous-enduit.

### Préparation sur béton lisse (supports neufs)

- Se conformer au DTA de **PAREXAL** (§ 4.21).

### Préparation sur **PARINTER RENOVATION** (Dans le cas de maçonneries enduites ou de bétons revêtus d'une peinture ou d'un revêtement de peinture épais)

- Se conformer au DTA de **PAREXAL** (§ 4.123) et à la Fiche Technique de **PARINTER RENOVATION**.

## ■ PRÉPARATION DU PRODUIT

- **Dosage en eau** : 6 à 7 litres par sac de 30 kg
- **Temps de mélange** :
  - machine : 5 min
  - bétonnière : 5 à 7 min
- **Consommation** : 1,4 kg/m<sup>2</sup> par mm d'épaisseur minimum

## ■ APPLICATION DU PRODUIT

### Dressement et imperméabilisation de la maçonnerie

- **PAREXAL** peut être appliqué en une seule couche dressée à la règle, en épaisseur continue de 2,5 cm maximum.
- Pour des épaisseurs comprises entre 2,5 et 5 cm en continu, fixer une armature **TM20** à l'aide de pointes galvanisées, avant d'appliquer **PAREXAL** en 2 passes espacées de 1 à 3 h selon les conditions ambiantes.
- 4 h après la dernière passe de dressement, appliquer une passe de **PAREXAL** destinée à donner l'aspect décoratif. L'épaisseur est comprise entre 5 et 10 mm.

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : La Société ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

#### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Mars 2017

La présente Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier si cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente - Mise à jour consultable sur [www.parexlanko.com](http://www.parexlanko.com).

**PAREXGROUP S.A.** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00  
Renseignements techniques : 0 826 08 68 78 (0,15 €/min + prix appel)

# PAREXLANKO

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Produit destiné aux professionnels.
- Humidifier l'enduit durci 24 à 72 h après application.
- Protéger les façades pendant toute la durée des travaux.
- Ne pas appliquer sur supports gelés et en cas de risque de gel.
- Températures minimales d'application : + 5°C pour les teintes claires, +8°C pour les teintes soutenues.
- Au-delà de + 30°C prendre des dispositions particulières (protection, humidification...).
- Comme tout mortier de façade, **PAREXAL** n'est pas destiné à la réparation de structure. Les travaux de confortement du gros-œuvre seront réalisés au préalable si nécessaire.
- Porter des équipements de protection individuelle : gants, vêtements adaptés et lunettes de protection
- Consulter la Fiche de Données de Sécurité.

1/2



### LES + PRODUIT

- ▶ Chaux en pâte, prêt à diluer
- ▶ Teinté avec des pigments minéraux
- ▶ Finition mat
- ▶ Neuf et Rénovation

### CONSOMMATION

- ▶ Environ 0,4 kg/m<sup>2</sup> pour 2 couches à la brosse
- ▶ Environ 0,09 kg/m<sup>2</sup> pour un effet patiné

# CALCILANE BADIGEON

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE



### DESCRIPTION

- Badigeon à l'ancienne, à la chaux aérienne en pâte (chaux grasse) pour la décoration des enduits, pierres, briques, mortier Plâtre et Chaux.
- Adaptable en fonction de l'effet recherché (patines, badigeon, eaux fortes...).

### SUPPORTS

#### ■ ADMISSIBLES

- L'état des subjectiles satisfera aux prescriptions définies dans le DTU 59.1 et le DTU 26.1
- Mortiers d'enduits à la chaux :
    - PARLUMIÈRE, PAREXAL, PARINTER RÉNOVATION, CALCIDECO
  - Mortiers Plâtre et Chaux :
    - PARILIEN ou PARILIEN FIN
  - Pierres calcaires, briques
  - Fonds poreux compatibles

#### ■ EXCLUS

- Revêtements fermés ou hydrofugés
- Anciennes peintures ou RPE

### CARACTÉRISTIQUES

#### Composition

- **Composition** : chaux aérienne en pâte (chaux grasse), pigments minéraux, additifs organiques (< 5% conformément à FDT 30-808)
- **Masse volumique** : 1,5 kg / litre
- **Classification** : revêtement minéral à la chaux (FDT 30-808), classe D2 (norme P84403)

### MISE EN ŒUVRE

#### ■ PRÉPARATION DES SUPPORTS

##### Enduit à la chaux

- Support brut : éliminer poussières et corps gras.
- Support peint : décaper et éliminer l'ancien revêtement pour retrouver le support d'origine.
- Appliquer au rouleau ou à la brosse, une couche de **CALCILANE FOND** pour réguler la porosité. Attendre 4 à 6 h de séchage avant recouvrement avec **CALCILANE BADIGEON**.

##### Mortier plâtre et chaux (MPC)

- **MPC Neuf** : si sec depuis plusieurs mois recouper à la Berthelet pour ouvrir la porosité, nettoyer et dépeussier.
- **Ancien MPC peint** : éliminer la peinture, recouper la surface de l'enduit à la Berthelet, nettoyer, dépeussier.
- **Ancien MPC brut** : recouper la surface de l'enduit avec un chemin fer ou sabler la surface, nettoyer, dépeussier.

#### ■ MATÉRIEL

- Brosse carrée à soies longues, spalter, éponge naturelle... en fonction de l'aspect recherché.

#### ■ APPLICATION DU PRODUIT

Bien mélanger le produit avant emploi.

##### Finition classique (brossé mat)

- Appliquer a secco ou a fresco, à l'aide d'une brosse en soie naturelle à poils longs, **CALCILANE BADIGEON** dilué avec 10 à 30% d'eau (suivant la consistance souhaitée), en 2 couches croisées minimum espacées d'environ 12 h.
- La 1<sup>ère</sup> couche est toujours plus diluée que la seconde.
- Afin de préserver l'aspect mat, éviter de déposer trop grassement et de trop travailler le produit.

##### Finition effet ancien (décor structuré, brossés, épongés, tamponnés, spatulés...)

- Sur la finition classique sèche, réaliser une 3<sup>ème</sup> couche avec un mélange de 1 volume de **CALCILANE BADIGEON** dilué avec 5 volumes de **CALCILANE FOND** et ajuster la consistance avec de l'eau en fonction de la texture et de l'effet recherchés.
- L'effet nuancé obtenu est une caractéristique naturelle recherchée avec les revêtements à la chaux.

##### Finition patine (harmonisation de teinte et effet de profondeur chromatique)

- Diluer **CALCILANE BADIGEON** avec un mélange de 1 volume de **CALCILANE FOND** pour 1 volume d'eau jusqu'à la consistance et la transparence recherchées.
- Une superposition des teintes différentes augmente la profondeur chromatique.

##### Finition sur mortier plâtre et chaux

###### A fresco

- Appliquer **CALCILANE BADIGEON** dans les 48 heures suivant la couche de finition de l'enduit, qui sera humidifié de manière homogène avant recouvrement.
- L'application s'effectue à la brosse en 2 couches croisées, espacées de 24 heures suivant les conditions climatiques.
- La première couche sera diluée à 50% et la seconde à 20%.

###### A secco

- Après préparation du support, appliquer à la brosse en 2 couches croisées espacées de 24 heures minimum.
- La première couche sera diluée à 50% et la seconde à 20%.
- Par temps sec, ensoleillé et/ou venté, une légère humidification de la première couche peut être nécessaire.

# CALCILANE BADIGEON

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

2/2

## CONDITIONNEMENT

- ▶ Seau de 25 kg
- ▶ Seau de 5 kg

## CONSERVATION

- ▶ **12 mois**  
à partir de la date de fabrication en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel et des fortes températures

## GARANTIE

- ▶ R.P. fabricant

## CONSOUMMATIONS

- Environ 0,4 kg/m<sup>2</sup> pour 2 couches à la brosse, variable en fonction de l'état du support et de l'aspect recherché.
- Environ 0,09 kg/m<sup>2</sup> pour un effet patiné.

**ASSISTANCE TECHNIQUE** : La Société ParexGroup S.A. assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du produit (ou procédé). Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

### DOCUMENTATION TECHNIQUE - Novembre 2016

La présente Fiche Technique a pour but d'informer sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont basés sur nos connaissances actuelles. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré et de vérifier si cette fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente - Mise à jour consultable sur [www.parexlanko.com](http://www.parexlanko.com).

**PAREXGROUP S.A.** 19 place de la Résistance - CS 50053  
92445 Issy-les-Moulineaux Cedex - Tél. (33) 01 41 17 20 00  
Renseignements techniques : 0 826 08 68 78 (0,15 €/min + prix appel)

**PAREXLANKO**

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Nettoyer immédiatement à l'eau les projection de produit, risque de taches de chaux.
- Protéger les menuiseries, les éléments métalliques et les vitres avant et pendant les travaux.
- Protéger les façades de la pluie, du vent, du brouillard et des embruns durant les travaux et pendant 3 jours minimum après l'application.
- Produit sensible à l'humidité, au brouillard et à la condensation qui favorisent les efflorescences et le blanchiment des couleurs.
- Températures d'application entre + 5°C et + 30°C. Eviter l'application par vent fort, chaud et sec, par temps de pluie ou de brouillard ainsi que sur support gelés.
- Au-delà de + 30°C prendre des dispositions particulières (protection, humidification...).
- Produit irritant : porter des gants et des lunettes de protection. En cas de contact accidentel avec les yeux ou la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau propre et consulter un spécialiste.
- Consulter la fiche de Données de Sécurité.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

FICHE PRODUIT



# SAINT-ASTIER

LA CHAUX, L'EXCELLENCE POUR LA VIE

## CHAUSABLE®

MORTIER DE SOUS-ENDUIT  
SPÉCIAL RÉNOVATION



GAMME RÉNOVATION

MORTIER DE SOUS-ENDUIT

## LES + PRODUIT

- CORPS D'ENDUIT À LA CHAUX
- SOUPLESSE, ONCTUOSITÉ ET MANIABILITÉ
- SPÉCIALEMENT ADAPTÉ À LA RÉALISATION DE SOUS-COUCHE SUR SUPPORT ANCIEN
- PROJETABLE À LA MACHINE

### DOMAINES D'UTILISATION

- > Extérieur et intérieur : destiné à la première couche d'un enduit traditionnel sur bâti ancien.
- > Application manuelle et mécanique : corps d'enduit conforme à la norme NF DTU 26.1.

### CONDITIONNEMENT

Sac de 25 kg  
56 sacs par palette (palette de 1T400)

### COMPOSITION

Mortier à base de Chaux Hydraulique de Saint-Astier®, de charges minérales et d'adjuvants spécifiques (entraîneur d'air).

### CONSERVATION / GARANTIE

1 an à partir de la date de fabrication, à l'abri de l'humidité et dans son emballage d'origine non ouvert. Responsabilité civile du fabricant.



[www.saint-astier.com](http://www.saint-astier.com)

## SUPPORTS ADMISSIBLES

- Supports anciens (cf chapitre 12.1 du NF DTU 26.1).
- Supports hourdés au plâtre.
- Briques hourdées de type Rt2, Rt3.
- Briques collées de type Rt2, Rt3 (l'incorporation d'une trame en fibre de verre est recommandée).
- Tout autre support autorisé conforme au NF DTU 26.1.

## SUPPORTS EXCLUS

- Tous supports de type Rt1 y compris le béton cellulaire.
- Peintures, RPE (Revêtement Plastique Épais).
- Surface horizontale ou inclinée de moins de 45°.

## PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Re-maçonner ou remailler si nécessaire à l'aide de matériaux identiques à la composition du mur.
- Passiver les parties métalliques du support, traiter les bois et les protéger par un feutre ou un géotextile.
- Au-delà de 3 cm, appliquer un treillis soudé galvanisé à maille 19 x 19 mm (diamètre du fil 1,05 mm) fixé par des clous galvanisés sur la structure en bois ou le support (15 clous minimum par m²). Ne pas appliquer sur support gelé.

## PRÉPARATION DU MORTIER

- Malaxer en bétonnière ou en machine à projeter jusqu'à l'obtention d'une consistance homogène.
- Le dosage en eau et le temps de mélange seront constants.

<b>DOSAGE EN EAU DU MORTIER</b>
<b>MALAXAGE MÉCANIQUE</b>
<b>CONSUMMATION MOYENNE</b>

<b>CHAUSABLE®</b>
1 + 3,5 / 4,5 litres d'eau
5 à 6 minutes minimum
1,8 kg / m² / mm d'épaisseur

## CARACTÉRISTIQUES

Mortier traditionnel / Type GP / Classe CS III / WO



## MISE EN ŒUVRE DU MORTIER

- Humidifier le support la veille de l'application et au fur et à mesure de l'avancement, en prenant soin d'attendre le ressuyage.
- Humidifier entre chaque couche avant application de la suivante.
- Épaisseur possible de 1,5 à 8 cm maximum de façon ponctuelle en plusieurs passes.
- Appliquer par passes successives de 2 cm d'épaisseur avec attente de 24 heures à 48 heures (selon conditions climatiques) minimum entre les passes ; humidifier chaque passe avant l'application de la suivante.
- Le dressement s'effectuera à la règle classique ou crantée et le support sera laissé rugueux pour assurer la bonne adhérence de la seconde couche ou de la finition.
- Attendre 7 jours le séchage complet du sous-enduit et en cas d'épaisseur supérieure à 2 cm, augmenter les temps de séchage de 7 jours par cm supplémentaire. Humidifier à refus la veille de l'application du produit de finition choisi.
- Réaliser des joints de fractionnement ou de dilatation si nécessaire (comme prévu dans le NF DTU 26.1).

## FINITIONS

- La finition peut se faire avec les chaux Saint-Astier® suivantes :
  - CHAUX PURE BLANCHE LC\*\*\*\*® (NHL 3,5)
  - CHAUX TÉRÉCHAUX® (NHL 2)
  - CHAUX COLORÉE® (HL 2)
  - TRADÉCO® (HL 3,5)
- La finition peut se faire également avec des mortiers de chaux de Saint-Astier® suivants :
  - COLORCHAUSABLE® (enduit de finition)
  - PARIS DÉCO® (enduit de finition Extra Fin)
- Autres mortiers de finition : consulter un technicien de Saint-Astier®.

## CONDITIONS CLIMATIQUES

Utiliser le produit entre 8°C et 30°C.

Par fortes chaleurs, humidifier les supports et maintenir cette humidité par pulvérisations modérées pendant 48 heures.



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

# ATTESTATION

# MONTAGE D'ECHAFAUDAGE

## Attestation de compétence formation

### Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied

L'organisme de formation : **Sécur'Echaf - Formation professionnelle**, dont le formateur est reconnu par le réseau « Assurance Maladie risques professionnels / INRS sous les numéros :

- 75fe488c8002c53a - Formateur « Echafaudage de pied-R408 »
- 75fe488d0002c4f8 - Formateur « Echafaudage roulant-R457 »

Atteste que : **M. Ahmet KESER** de l'entreprise **KESER SARL** à GERZAT (63).

- A suivi la formation :
  - « **Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied** ».
  - De 1 jour (7 heures) le 15 Décembre 2018.
  - Au siège de l'entreprise KESER SARL, 12 rue Benjamin Franklin à GERZAT (63).
- Et a acquis les connaissances et des savoir-faire en vue de :
  - Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.
  - Au sens de l'annexe 4 de la R408 :
    - . Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
    - . Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage d'éléments de l'échafaudage).
    - . Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

Délivrée le : 15/12/2018

Le Formateur,



## RESULTATS OBTENUS AUX TESTS D'EVALUATION

Suite à la cession de formation du 15 Décembre 2018

NOM et Prénom du candidat : **Ahmet KESER**

Entreprise : **KESER SARL à GERZAT (63)**

Module de formation : **MF P2 - 1 Jour** (Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied - Annexe 4 de la R408).

Tests théoriques : **35.0 / 40**

Tests sur plan : **10.0 / 10**

Calcul de Descente de charge : **17.0 / 20**

Moyenne : **18.17 / 20**

Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne de 15/20.

### CONCLUSION

CANDIDAT :

**ADMIS**

**REFUSE**

Le Formateur



## Attestation de compétence formation

### **Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied**

L'organisme de formation : **Sécur'Echaf - Formation professionnelle**, dont le formateur est reconnu par le réseau « Assurance Maladie risques professionnels / INRS sous les numéros :

- 75fe488c8002c53a - Formateur « Echafaudage de pied-R408 »
- 75fe488d0002c4f8 - Formateur « Echafaudage roulant-R457 »

Atteste que : **M. Dawid TELECKI**

- A suivi la formation :
  - « **Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied** ».
  - De 2 jours (14 heures) du 07/12/2018 au 08/12/2018.
  - Dans les locaux de l'entreprise SARL KESER, 12 rue Benjamin Franklin, 63360 GERZAT (63).
  
- Et a acquis les connaissances et des savoir-faire en vue de :
  - Monter et démonter un échafaudage de pied (à cadres et multidirectionnel) conformément à la notice du fabricant.
  - Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied montés conformément à la notice du fabricant.

Délivrée le : 08/12/2018

Le Formateur,



## RESULTATS OBTENUS AUX TESTS D'EVALUATION

Suite à la cession de formation du 07/12/2018 au 08/12/2018

NOM et Prénom du candidat : **Dawid TELECKI**

Entreprise : **KESER SARL**

Module de formation : **MF P1 - 2 Jours** (Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied.)

Tests théoriques : **39.0 / 40**

Tests sur plan : **10.0 / 10**

Tests Travaux Pratiques : **16.5 / 20**

**Moyenne : 18.7 / 20**

Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne de 15/20.

### CONCLUSION

CANDIDAT :

**ADMIS**

**REFUSE**

Le Formateur



## Attestation de compétence formation

### **Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied**

L'organisme de formation : **Sécur'Echaf - Formation professionnelle**, dont le formateur est reconnu par le réseau « Assurance Maladie risques professionnels / INRS sous les numéros :

- 75fe488c8002c53a - Formateur « Echafaudage de pied-R408 »
- 75fe488d0002c4f8 - Formateur « Echafaudage roulant-R457 »

Atteste que : **M. Marcin PIATKOWSKI**

- A suivi la formation :
  - « **Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied** ».
  - De 2 jours (14 heures) du 07/12/2018 au 08/12/2018.
  - Dans les locaux de l'entreprise SARL KESER, 12 rue Benjamin Franklin, 63360 GERZAT (63).
  
- Et a acquis les connaissances et des savoir-faire en vue de :
  - Monter et démonter un échafaudage de pied (à cadres et multidirectionnel) conformément à la notice du fabricant.
  - Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied montés conformément à la notice du fabricant.

Délivrée le : 08/12/2018

Le Formateur,



## RESULTATS OBTENUS AUX TESTS D'EVALUATION

Suite à la cession de formation du 07/12/2018 au 08/12/2018

NOM et Prénom du candidat : **Marcin PIATKOWSKI**

Entreprise : **KESER SARL**

Module de formation : **MF P1 - 2 Jours** (Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied.)

Tests théoriques : **37.0 / 40**

Tests sur plan : **10.0 / 10**

Tests Travaux Pratiques : **16.5 / 20**

**Moyenne : 18.3 / 20**

Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne de 15/20.

### CONCLUSION

CANDIDAT :

**ADMIS**

**REFUSE**

Le Formateur



## Attestation de compétence formation

### **Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied**

L'organisme de formation : **Sécur'Echaf - Formation professionnelle**, dont le formateur est reconnu par le réseau « Assurance Maladie risques professionnels / INRS sous les numéros :

- 75fe488c8002c53a - Formateur « Echafaudage de pied-R408 »
- 75fe488d0002c4f8 - Formateur « Echafaudage roulant-R457 »

Atteste que : **M. Ramazan YALCINOZ**

- A suivi la formation :
  - « **Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied** ».
  - De 2 jours (14 heures) du 07/12/2018 au 08/12/2018.
  - Dans les locaux de l'entreprise SARL KESER, 12 rue Benjamin Franklin, 63360 GERZAT (63).
  
- Et a acquis les connaissances et des savoir-faire en vue de :
  - Monter et démonter un échafaudage de pied (à cadres et multidirectionnel) conformément à la notice du fabricant.
  - Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied montés conformément à la notice du fabricant.

Délivrée le : 08/12/2018

Le Formateur,



## RESULTATS OBTENUS AUX TESTS D'EVALUATION

Suite à la cession de formation du 07/12/2018 au 08/12/2018

NOM et Prénom du candidat : **Ramazan YALCINOZ**

Entreprise : **KESER SARL**

Module de formation : **MF P1 - 2 Jours** (Monter, démonter, utiliser et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied.)

Tests théoriques : **39.0 / 40**

Tests sur plan : **10.0 / 10**

Tests Travaux Pratiques : **17.0 / 20**

Moyenne : **18.8 / 20**

Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne de 15/20.

### CONCLUSION

CANDIDAT :

**ADMIS**

**REFUSE**

Le Formateur





**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ATTESTATION DE FORMATION  
ANNEXE 3 : MONTAGE ET DÉMONTAGE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED  
ANNEXE 4 : RÉCEPTION ET MAINTENANCE  
ANNEXE 5 : UTILISATION**

**Kadir KESER**

né(e) en 2007  
CFA-BTP du Puy-de-Dôme (CLERMONT FERRAND)

a suivi  
du **27-06-2023** au **28-06-2023**  
la session n° 589473

**CFA-BTP du Puy-de-Dôme - 63000 CLERMONT FERRAND**  
(durée : 14 heures)

conformément à la recommandation R. 408  
de la Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)  
Annexes 3, 4, 5

Le(s) formateur(s)

**Christophe GUEDES**

signatures

le **28 06 2023**



**BTP CFA**  
**Puy-de-Dôme**

Centre de Formation

4 Rue

Louis Dabert

63000

CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 44 00 70 / Fax : 04 73 44 00 77

Mail : cfabtp.clermontferrand@btpcfa-aura.fr

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

# CERTIFICAT DE CAPACITÉ





# CERTIFICAT QUALIBAT

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
Reçu en préfecture le 14/01/2026  
Publié le  
ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

NUMÉRO **E-E66183** VALABLE JUSQU'AU **12/10/2025**

ÉDITÉ LE 08/10/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

**Date de création :** 01/10/1996

**Forme juridique :** SARL  
DEPUIS LE 17/10/1996

**Capital :** 75 000

**Registre du commerce ou répertoire des métiers :**

RC CLERMONT FERRAND 1996 B 363

**Siret :** 409 202 157 00056

**Code NACE :** 4399C

**Numéro caisse de congés payés :** 83 01469

**Assurance Responsabilité Travaux :**

SMABTP 1247000/001 466052

**Assurance Responsabilité Civile :**

SMABTP 1247000/001 466052

**Situation fiscale et sociale :** A jour au 30/06/2024

**Raison sociale :** KESER

**Sigle :** K  
1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT

**Téléphone :** 04 73 24 26 64

**Fax :** 04 73 25 58 96

**Portable :** 06 14 26 31 71

**Responsabilité légale :**  
KESER GAZI GÉRANT

**Site Internet :** www.keser-facade.com

**E-mail :** keser.gazi@orange.fr

**Effectif moyen :** 66 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 10 162 388 **Tranche de classification :** CA7

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie	21	27/07/2021
2132	Enduits aux liants hydrauliques		27/07/2021
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée)	45	13/10/2022
	Nombre total de qualifications : 3		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**

**AGENCE  
QUALIBAT**

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND  
9 ALLEE EVARISTE GALOIS  
63170 AUBIÈRE



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
Reçu en préfecture le 14/01/2026  
Publié le  
ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

NUMÉRO E-E66183

VALABLE JUSQU'AU 12/10/2025

ÉDITÉ LE 08/10/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1996

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 17/10/1996  
75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CLERMONT FERRAND 1996 B 363

Siret : 409 202 157 00056

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 01469

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 466052

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 466052

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : KESER

Sigle : K

1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT

Téléphone : 04 73 24 26 64

Fax : 04 73 25 58 96

Portable :

Site Internet : www.keser-facade.com

E-mail : keser.gazi@orange.fr

Responsabilité légale :

KESER GAZI GÉRANT

Effectif moyen : 66

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	13/10/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	23/05/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND  
9 ALLEE EVARISTE GALOIS  
63170 AUBIÈRE

## REFERENCE DE CHANTIER ENDUIT MONOCOUCHE - PEINTURE

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'ŒUVRE	OPERATION	ANNEE DE REALISATION	QUANTITÉ	MARCHÉ HT
NEXITY BARBUSSE	ALIX CAHUZAC	Construction résidence hôtelière PAUSEOME - 120 logements	2021 / 2022	1500	110 000,00 €
NEXITY BARBUSSE	NEXITY	Construction 69 logements - ORIGIN Bât 4 & 5	2021 / 2022	3620	145 000,00 €
AUVERGNE HABITAT	DHA AUVERGNE	Construction 22 logements - Rue du Capricorne à Clermont-Ferrand	2022	1867 m <sup>2</sup>	65 944,00 €
AUVERGNE HABITAT	SCP ESTIER LECHUGA Architectes	Réhabilitation cité ouvrière et 21 logements - Les Ancizes	2022	2374	72 807,00 €
AUVERGNE HABITAT	SELARL Denis AMEIL	Construction 20 logements - PALAVEZY à Cournon	2022	1237	52 391,00 €
AUMOINE PROMOTION	Benjamin BERNARD Architecte	Construction 29 logements - INTENCITÉ à Chamalières	2022	1339	65 000,00 €
CLERDOME	Vincent BRUGEROLLES	Réhabilitation 18 logements - Résidence CAPA à Romagnat	2022	580	10 863,10 €
OPHIS	ANDESITE Architecture	Construction d'une EHPAD à Vic-Le-Comte	2022	2468	114 444,46 €
INVESTIR IMMOBILIER	CREABIM	Construction 66 logements - Les Jardins de Musset à Clermont-Ferrand	2022	2700	150 000,00 €
NEXITY BARBUSSE	ATELIER 4 CLERMONT FERRAND	Construction 30 logements - ORIGIN Bât 3	2022	1800	70 000,00 €
BRUN ESTEVE PROMOTION	INTERSITE	Construction 19 logements Résidence PRIMAVERA	2022	925	34 500,00 €
QUARTUS	Bernard JEANJEAN	Résidence DECLIQ à Clermont-Ferrand	2022	2259	93 000,00 €
VINCI IMMOBILIER	CREABIM	Transformation bât tertiaires en résidence séniors - Rue Niel à Clermont	2022	5000	243 292,68 €
AUVERGNE HABITAT	Jean-Pierre JANDOT	Construction 22 logements - ROMANIN II Rue de la Pradelle	2022	1270	49 391,00 €
AUVERGNE HABITAT	ATELIER MAX	Résidence BABYLONE à Chamalières	2022	640	74 005,00 €

## REFERENCE DE CHANTIER ENDUIT MONOCOUCHE - PEINTURE

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'ŒUVRE	OPERATION	ANNEE DE REALISATION	QUANTITÉ	MARCHÉ HT
ASSOCIATION NOTRE DAME DU PORT	MTA ARCHITECTURE	Restructuration du Foyer Monanges à Clermont-Fd	2022	761	110 929,47 €
AUVERGNE HABITAT	AGENCE RMR	Création 32 chambres CORUM ST JEAN	2022	906	50 018,43 €
INVESTIR IMMOBILIER	CREABIM	Construction 18 logements - Résidence Ambroise à Clermont-Ferrand	2022 / 2023	800	40 000,00 €
AUVERGNE HABITAT	ILOT ARCHITECTURE	Construction 53 logements - Le Clos Saint Vincent à Blanzat	2022 / 2023	2585	508 345,56 €
SARL O'CAMPUS PROMEO	SYCOMORE	Construction 157 logements étudiants Résidence O'Campus	2022 / 2023	3850	155 000,00 €
CICO PROMOTION	DHA Auvergne	Construction 33 logements - Résidence HELIANTHE	2022 / 2023	1670	77 549,00 €
OPHIS	Vincent BRUGEROLLES	Construction 50 logements - LA CHOLATERIE à Rovat	2022 / 2023	2796	195 913,11 €
BOUYGUES IMMOBILIER	Agence Benjamin BERNARD	EN APARTE Construction de 16 logements à Clermont-Fd	2023	850	58 000,00 €
BOUYGUES IMMOBILIER	Agence Benjamin BERNARD	ALCOVE Construction de 53 logements à Clermont-Fd	2023	2296	100 000,00 €
AUVERGNE HABITAT	MORPHO Architecture	Construction d'un immeuble de 2 commerces et 15 logements à Gerzat	2023	1035	40 224,00 €
ASSEMBLIA	CORNIERE Architecture	Construction 8 logements - Les Noyers à Ceyrat	2023	491	21 821,31 €
COULON IMMOBILIER	Atelier Jean-Paul CRISTINA Architectes	Résidence MONTFLEURY Construction 19 logement à	2023	1274	74 000,00 €
AUMOINE PROMOTION	ADHOC Maitrise d'Œuvre	Résidence INTENCITÉ Construction 29 logements à	2023	1339	64 738,00 €
SCCV LE FLAUBERT	Philippe COIGNARD Architecte	Construction d'un ensemble de 76 logements à Clermont-Fd	2023	1339	190 000,00 €

## REFERENCE DE CHANTIER ENDUIT MONOCOUCHE - PEINTURE

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'ŒUVRE	OPERATION	ANNEE DE REALISATION	QUANTITÉ	MARCHÉ HT
SCCV JARDINS DE MUSSET	CREABIM	Construction de 66 logements à Clermont-Fd	2023	2631	150 000,00 €
FINANCIERE DE LA RONZIERE	AQTIS	L'EUROPEEN Réhabilitation bât existant à Chamalières	2023	1100	220 241,98 €
ITINERIS BULDING	AMEIL Architectes Associés	VILLA FLORALE Construction 19 logements à Chamalières	2023	1310	77 000,00 €
ITINERIS BULDING	REALIS MOE	Résidence LE CLOS D'ORPHÉE - Rue Corot à Clermont-Fd	2023	3470	175 000,00 €
DOMIA	BOA Architecture	Construction 6 maisons individuelles Rue Chalonnax à Clermont-Fd	2023	1030	35 511,10 €
INTERNATIONAL CONSTRUCTION EST	EUROPEAN HOMES	Domaine de Montély CEBAZAT	2023 / 2024	5186,67	190 050,00 €
BOUYGUES IMMOBILIER	SUD ARCHITECTES	PLURI'ELLES Construction 152 logements Rue des Chandots à Clermont-Ferrand	2023 / 2024	7050	341 000,00 €
AUVERGNE HABITAT	SOHO AUVERGNE ARCHITECTURE	LE CLOS SAINT VINCENT Construction 53 logements à Blanzat	2023 / 2024	4456,53	190 251,87 €
NEXITY	NEXITY IRP RBA	REVELATION Construction 80 logts sur 2 bâtiments à Clermont-Fd	2023 / 2024	3290	161 933,00 €
VINCI IMMOBILIER	CREABIM	SIGNAL REPUBLIQUE Construction 167 logements à Clermont-Fd	2023 / 2024	4100	260 000,00 €
BOUYGUES IMMOBILIER	AD HOC Lionel BOYER	COLIVING Construction 89 logements Rue du Ressort à Clermont-Fd	2024	2113,15	107 000,00 €
BOUYGUES IMMOBILIER	SCOP DEBOST	LES BUCOLIQUES Construction 109 logements à Cournon d'Auvergne	2024	6915	471 319,40 €

**REFERENCE DE CHANTIER ENDUIT MONOCOUCHE - PEINTURE**

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'ŒUVRE	OPERATION	ANNEE DE REALISATION	QUANTITÉ	MARCHÉ HT
NEXITY	NEXITY IRP RBA	LEONARD DE VINCI Construction 60 logements sur 2 bât R+5 à Clermont-Fd	2024	3150	127 650,00 €
SCCV CLERMONT EDOUARD DENIS	STI INGENIERIE	AU PLURIEL Construction 92 logements sur 4 bât Rue Maréchal Leclerc à Clermont	2024	5311,58	343 000,00 €
NEXITY	NEXITY IRP RBA	BELLE VIE Construction 62 logements sur 3 bât R+4 à Clermont-Fd	2024	3815	154 000,00 €
SCCV CAP 1	POG ARCHITECTURE	CAMPUS AUBIERE	2024	1657	138 000,00 €
TRAVAUX EN COURS	CRR ARCHITECTES	MARINE & CO Extension Immeuble de bureaux à Clermont-Fd	2024	690,79	56 000,00 €
ITINERIS BULDING	AMEIL Architectes Associés	LES 3 ARCS Construction 42 logements à Chamalières	2024	2312,16	140 000,00 €
CICO PROMOTION	GM ARCHITECTURES	Résidence RODIN Rue Nelaton Clermont-Fd	2024	746,33	28 757,55 €
NEXITY	NEXITY IRP RBA	RESONANCE Construction 36 logts sur 1 bât R+5 Rue Maisniel à Clermont-Fd	2024	2220	106 500,00 €
INTERNATIONAL CONSTRUCTION EST	EUROPEAN HOMES	DOMAINE DE COURLANDE à Gerzat	2024	1968,15	284 307,97 €

# CERTIFICAT DE CAPACITE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : VINCI IMMOBILIER  
38 Avenue Pasteur  
63400 CHAMALIERES

Atteste que les travaux décrits ci-après ont été réalisés par l'entreprise :

**SARL KESER GAZI, 12 Rue Benjamin Franklin, 63360 GERZAT**

Montant des travaux HT : 293 000.00 EUROS

Maître d'ouvrage : VINCI IMMOBILIER

Chantier : TRANSFORMATION D'UN BATIMENT TERTIAIRE POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE SENIORS RUE NIEL - 63000 CLERMONT-FERRAND"

Travaux : ENDUIT MONOCOUCHE 3 186 M<sup>2</sup>  
PEINTURE DE FACADE 4 490 M<sup>2</sup>

Exécution : 2023



Observation : RAS

# CERTIFICAT DE CAPACITE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : **NEXITY**  
**La Pardieu Zac des Sauzes**  
**13 bis allée Alain Turing**  
**63170 AUBIERES**

Atteste que les travaux décrits ci-après ont été réalisés par l'entreprise :

**SARL KESER GAZI, 12 Rue Benjamin Franklin, 63360 GERZAT**

Montant des travaux HT : 110 635.00 EUROS

Maître d'ouvrage : NEXITY GEORGE V

Chantier : Construction de 47 logements Rue E. Gilbert à Clermont Ferrand

« Résidence MILLESIME »

Travaux : ENDUIT MONOCOUCHE 2 630 M<sup>2</sup>  
PEINTURE DE FACADE 770 M<sup>2</sup>

Exécution : 2021



Observation : RAS

  
**NEXITY**  
George V Rhône Loire Auvergne  
Direction Technique  
La Pardieu  
13 bis, Allée Alan Turing  
63170 AUBIERE  
Tél : 04.73.26.78.04 - Fax : 04.73.28.47.65

# CERTIFICAT DE CAPACITE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : **NEXITY**  
**La Pardieu Zac des Sauzes**  
**13 bis allée Alain Turing**  
**63170 AUBIERES**

Atteste que les travaux décrits ci-après ont été réalisés par l'entreprise :

**SARL KESER GAZI, 12 Rue Benjamin Franklin, 63360 GERZAT**

**Montant des travaux HT : 119 000.00 EUROS**

**Maître d'ouvrage : NEXITY GEORGE V**

**Chantier : Construction de 73 logements Rue Torpilleur Sirocco à Clermont Ferrand**  
**« Résidence GRAND ECRAN »**

**Travaux : ENDUIT MONOCOUCHE 2 840 M<sup>2</sup>**  
**LASURE DE FACADE 616 M<sup>2</sup>**

**Exécution : 2021/2022**



**Observation : RAS**

**NEXITY**  
George V Rhône Loire Auvergne  
Direction Technique  
La Pardieu  
13 bis, Allée Alan Turing  
63170 AUBIERE  
Tél : 04.73.26.78.04 - Fax : 04.73.28.47.65

# CERTIFICAT DE CAPACITE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : **ESC CLERMONT**  
**4 Boulevardd Trudaine**  
**63000 CLERMONT FERRAND**

Atteste que les travaux décrits ci-après on été réalisé par l'entreprise :

**SARL KESER GAZI, 1 Bd Charles de Gaulle, 63360 GERZAT**

Montant des travaux HT : 235 000.00 EUROS

Maître d'ouvrage : ESC CLERMONT

Chantier : EXTENSION DU CAMPUS ACTUEL DU GROUPE ESC CLERMONT-FERRAND

Travaux :	ENDUIT DE RESTAURATION A LA CHAUX	1 186 M <sup>2</sup>
	ISOLATION THERMQUE PAR L'EXTERIEUR	297 M <sup>2</sup>

Exécution : 2024



Observation : RAS

# CERTIFICAT DE CAPACITE

**Nom et adresse du Maître d'ouvrage :** AUVERGNE HABITAT  
16 Boulevard Charles de Gaulle  
63037 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

**Atteste que les travaux décrits ci-après on été réalisé par l'entreprise :**

**SARL KESER GAZI, 1 Boulevard Charles de Gaulle, 63360 GERZAT**

**Montant des travaux HT : 40 224.00 EUROS**

**Maître d'œuvre : MORPHO Architectes 10 avenue de Virlogeux 63200 RIOM**

**Chantier : Construction d'un immeuble de 2 commerces et 15 logements à GERZAT**

**« Les Terrasses d'Elina »**

<b>Travaux :</b>	<b>ENDUIT MONOCOUCHE</b>	<b>1 035.00 M<sup>2</sup></b>
	<b>PEINTURE DE FACADE</b>	<b>240.00 M<sup>2</sup></b>

**Exécution : 2023**



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

# CERTIFICAT DE CAPACITE

Nom et adresse du Maître d'ouvrage : **AUVERGNE HABITAT**  
**16 Boulevard Charles de Gaulle**  
**63037 CLERMONT FERRAND CEDEX 1**

Atteste que les travaux décrits ci-après ont été réalisés par l'entreprise :

**SARL KESER GAZI, 1 Boulevard Charles de Gaulle, 63360 GERZAT**

**Montant des travaux HT : 150 000.00 EUROS**

**Maître d'œuvre : CREABIM 39 Avenue du Limousin, 63 100 CLERMONT-FD**

**Chantier : CONSTRUCTION DE 66 LOGEMENTS**  
**66 RUE ANATOLE FRANCE 63000 CLERMONT-FERRAND**

**« LES JARDINS DE MUSSET »**

<b>Travaux :</b>	<b>ENDUIT MONOCOUCHE</b>	<b>2 631.00 M<sup>2</sup></b>
	<b>PEINTURE DE FACADE</b>	<b>579.00 M<sup>2</sup></b>

**Exécution : 2023/2024**





**Contact**

www.probtp.com  
PRO BTP  
CS 70734  
69257 LYON CEDEX 09  
Accueil au 04 72 42 16 42

KESER GAZI

1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

63360 GERZAT



Pour faciliter le traitement numérique du dossier,  
merci de ne pas agraffer les documents.

Lyon, le 7 Novembre 2025

Siret : **40920215.7-0005.6**  
(À rappeler dans tous nos échanges)

Objet : **Attestation de cotisations Retraite**

## ATTESTATION

Nous soussignés, **ALPROagirc-arrco** délégataire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale** : KESER GAZI
- **Adresse** :  
1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT
- **Numéro de Siret** : 40920215.7-0005.6

a souscrit un contrat retraite à **ALPROagirc-arrco** et acquitte les contributions dues à la date normale d'exigibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Lyon, le 7 Novembre 2025



Nicolas GROSSELIN  
Directeur régional





**ASSEMBLIA**  
Agence Lapardieu  
3 rue Louis Rosier  
63000 Clermont-Ferrand

Gerzat,  
Le 13 octobre 2025

Objet : OP 737 – Restructuration et extension de l’Espace culturel de Randan (63)  
Lot n°03 Ravalement de façades

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande concernant l’affaire citée en objet.

Nous vous confirmons que notre offre comprend bien le rejointement des briques et nous maintenons donc notre offre d’un montant de 185 000 € HT.

De plus, celle-ci sera valable pour une durée de 3 mois supplémentaires et nous vous confirmons la possibilité d’un OS fin novembre 2025.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes demandes supplémentaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sincères salutations.

KESER Gazi  
Gérant

**Gazi**  
**KESER**

Signature  
numérique de  
Gazi KESER  
Date : 2025.10.13  
09:42:00 +02'00'



Envoyé en préfecture le 14/01/2026  
Reçu en préfecture le 14/01/2026  
Publié le  
ID : 063-200071199-20251104-CCPL\_2025\_192\_2-DE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR CENTRE FRANCE

02/10/2025

**CENTRE AFFAIRE ENTREPRISES 63**

**Tel:** 0473438243

Intitulé du Compte :

S.A.R.L. KESER  
1 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE  
63360 GERZAT

**DOMICILIATION**

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16806	05100	66070940176	91

**IBAN** (International Bank Account Number)

FR76 1680 6051 0066 0709 4017 691

**BIC** (Bank Identification Code) **AGRIFRPP868**

Ne remettez ce document contenant vos données personnelles qu'à des personnes de confiance afin de prévenir tout risque de fraude.